



BILAN A MI-PARCOURS DU 2^{ème} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION (2011-2016)

Préambule

Le bilan à mi-parcours du 2^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'Office de l'Eau Martinique témoigne d'une dynamique de solidarité territoriale et multi acteurs, qui monte en puissance depuis 2005, en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, pour la période 2011-2013, l'Office de l'Eau Martinique a attribué 22,4 M€ d'aides aux acteurs de l'eau, dont plus de 90 % aux services publics d'eau et d'assainissement de l'île. Les collectivités en général, les activités économiques (agricoles, industrielles, artisanales, ...) et les associations ont vu plus de 250 de leurs projets soutenus financièrement au cours de ces 3 années. Aussi, l'ODE est désormais le premier bailleur de fonds publics en Martinique pour les investissements en lien avec l'eau (40 %), devant l'Europe (30%), l'Etat, et les collectivités.

Mais encore, l'action de l'Office De l'Eau ne se résume pas uniquement à des interventions financières. Les aides de l'Office sont couplés avec une assistance technique multithématique, un appui aux actions de communication et de sensibilisation, une aide à la structuration et à la diffusion des données,...

Scruter le travail accompli, pour mieux appréhender le chemin restant à parcourir, affiner la trajectoire vers les objectifs de bon état des masses d'eau exigés par l'Europe, protéger les milieux aquatiques remarquables dont la Martinique bénéficie... tels sont les objectifs de la mission de l'Office de l'Eau.

Faire un bilan à mi-parcours de son PPI pour marquer un temps de réflexion contribue déjà à l'écriture du prochain programme.

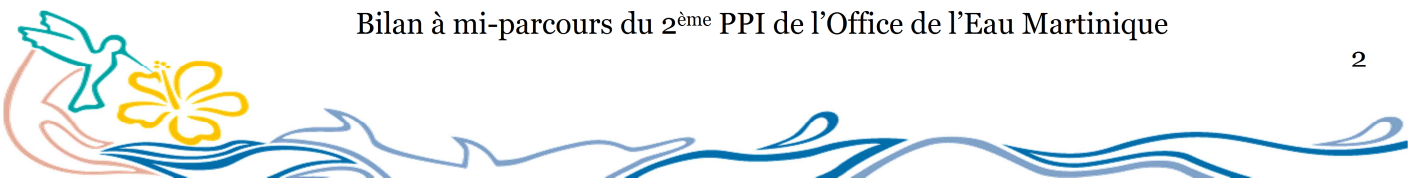
L'analyse de ce bilan, le développement des indicateurs et leur suivi, la prise en compte des nouvelles dynamiques de politiques publiques (transition énergétique, réforme des territoires, le SDAGE révisé pour 2016-2021, nouveau programme européen,...) sont autant d'éléments bâtisseurs de la politique de l'eau dont il nous faudra prendre en considération pour le 3^{ème} programme.

Au cours de ce 2^{ème} programme, l'Office de l'Eau s'est structuré, a évolué, s'est mis en ordre de bataille, a fait souvent preuve de créativité et d'initiatives originales, l'Office s'est engagé.

Toutes ces actions n'auraient pu être conduites sans la mobilisation des administrateurs et l'engagement des agents de l'Office. Qu'ils en soient tous remerciés.

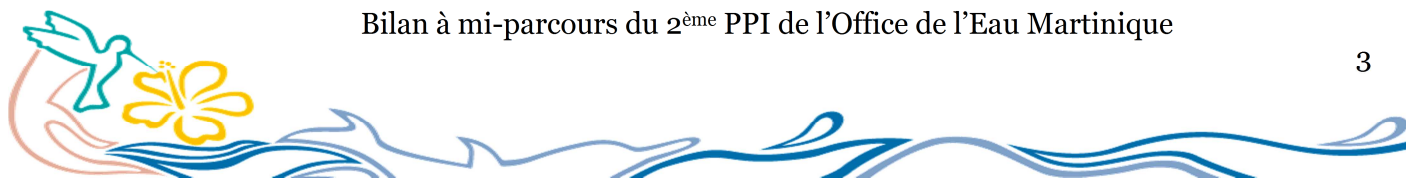
Jeanne Emérante DEFOI

Directrice de l'Office de l'Eau Martinique



Sommaire

A. Introduction.....	5
B. Le 2 ^{ème} PPI de l'Office de l'Eau Martinique.....	6
Les objectifs généraux poursuivis par l'Office de l'Eau.....	6
Les principes budgétaires d'exécution du programme pluriannuel d'intervention.....	7
C. Bilan à mi-parcours	10
Méthodologie.....	10
Bilan des recettes.....	10
Bilan des dépenses.....	14
D. Avancement à mi-parcours	25
Indicateurs de progression des recettes et dépenses	25
Indicateurs d'avancement des interventions	34
E. Analyse et perspectives	38
Mise en perspective du programme d'aide.....	38
Analyse critique du bilan à mi-parcours du PPI	43
Les indicateurs complémentaires.....	49
Bilan des recommandations et de réflexion	51
F. Conclusions.....	55
G. Annexes techniques	57
Répartition des actions internes selon les axes du PPI.....	57
Répartition des moyens de personnel selon les axes du PPI.....	58
Répartition des charges de fonctionnement selon les axes du PPI.....	59
Répartition des dépenses globales selon les axes du PPI.....	59
Avancement du programme d'aides.....	60
Répartition du programme d'aides du 2 ^{ème} PPI selon le SDAGE et le PDM	66
Restes à avancer durant la deuxième moitié du PPI	67



Glossaire

DCE : Directive Cadre Européenne

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

ODE : Office de l'Eau de la Martinique

OSMOSE : Outil de Suivi des Mesures Opérationnelles Sur l'Eau

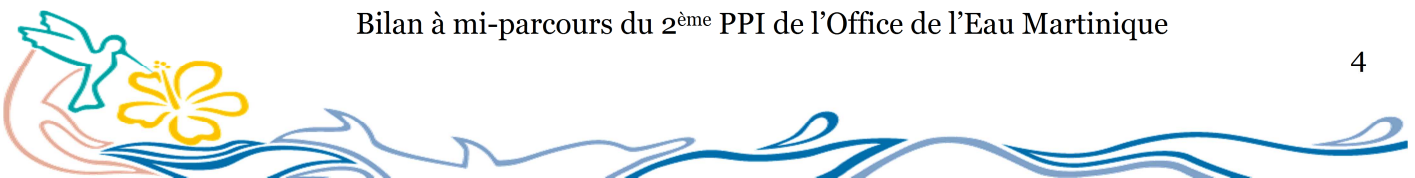
PDM : Programme De Mesure

PPI : Programme Pluriannuel d'Intervention

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPEA : Service Public d'Eau et d'Assainissement



A. INTRODUCTION

Adossé au Comité de bassin, l'Office de l'Eau de la Martinique (ODE) est un établissement public à caractère technique, administratif et financier est chargé, au côté des collectivités locales, des usagers et des services de l'Etat, de mettre en œuvre la politique de l'eau votée par le Comité de Bassin.

Son rôle est d'accompagner et de faciliter les politiques publiques relatives à l'eau sur le bassin, en exécution des dispositions du SDAGE.

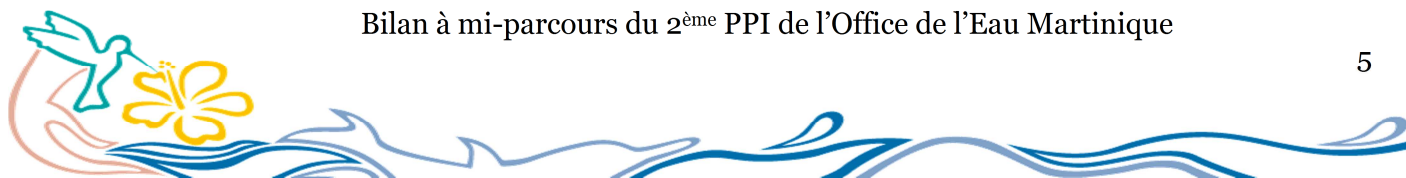
Son action s'exerce au travers d'études, de conseils, d'informations et par le financement d'actions et de travaux.

Ses moyens proviennent essentiellement de redevances sur les différents usages de l'eau, en application notamment du principe de réparation des dommages envers l'environnement.

A cet effet, il élabore un **Programme Pluriannuel d'Intervention** (PPI) détaillant les actions prioritaires qu'il entend mener, le cadre de sa politique d'aide aux tiers et l'origine des recettes nécessaires à l'exécution du programme. Ce PPI a été approuvé par délibération par le Comité de Bassin le 30/11/2010.

Le premier Programme Pluriannuel d'Intervention a été révisé pour la période 2008-2010 afin d'intégrer les dispositions de la LEMA de 2006 offrant de nouvelles compétences aux Offices des DOM. Avec l'aval du Comité de Bassin, les 6 nouvelles redevances codifiées par la LEMA ont été progressivement mises en place. Venant compléter la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, elles ont permis de renforcer les actions de l'ODE et de fortement développer la structure. C'est ainsi que l'ODE représente aujourd'hui une contrepartie financière essentielle pour la réalisation d'actions et de travaux intéressant la bonne gestion de l'eau. Par ailleurs, l'étude et le suivi des milieux ont considérablement été développés relativement à la mise en œuvre de la DCE. Il en est de même de l'information et de l'accompagnement technique des acteurs de l'eau, avec notamment la mise en place d'un premier programme de formation.

Le deuxième programme pluriannuel d'intervention se veut donc celui de la consolidation des missions de l'établissement public.



B. LE 2EME PPI DE L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE

Les objectifs généraux poursuivis par l'Office de l'Eau

Fort de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre de son premier Programme Pluriannuel d'Intervention, l'Office De l'Eau de la Martinique (ODE) a présenté des objectifs ambitieux pour la mise en œuvre de son deuxième programme d'intervention :

1. **Asseoir définitivement la place de l'ODE parmi les acteurs de l'eau en Martinique**

- Participer activement aux structures de gouvernance locales et relayer les préoccupations martiniquaises dans les instances nationales,
- Développer les structures locales d'assistance technique et proposer des outils aux acteurs de l'eau,
- Mettre en œuvre une « conférence annuelle de programmation » pour faciliter l'instruction des demandes de subvention pour l'eau et l'assainissement avec l'ensemble des partenaires locaux,
- Renforcer l'offre de formation aux acteurs de l'eau.

2. **Consolider le système de participation et de responsabilisation des acteurs au travers des redevances de bassin et évaluer l'action des politiques publiques**

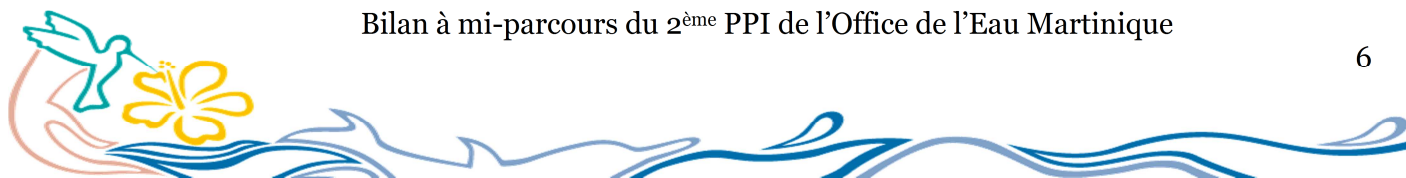
- Faire jouer la solidarité territoriale et entre les usagers au sein du Bassin Martinique,
- Développer la communication institutionnelle et informer de l'action de l'ODE,
- Réaliser l'évaluation environnementale des politiques de l'eau et le bilan des services rendus par les redevances de Bassin,
- Valoriser les données collectées au travers des redevances et aides et lancer des études connexes.

3. **Mettre en œuvre le SDAGE et le Programme de Mesures au travers du programme d'aide et les actions internes**

- Financer les actions du Programme de Mesures,
- Faciliter les financements croisés pour démultiplier les efforts sur l'assainissement en particulier,
- Lancer des études correspondant aux dispositions du SDAGE pour lesquelles l'ODE est pressenti comme maître d'ouvrage dans le PDM.

4. **Renforcer le suivi et la connaissance des milieux en lien avec la DCE et inscrire la Martinique dans le Système d'Information sur l'Eau**

- Renforcer le suivi des milieux et développer des indicateurs d'évaluation de leur qualité,
- Renforcer l'évaluation des pressions urbaines, agricoles et industrielles sur les masses d'eau terrestres et littorales,



- Finaliser la mise en place de l'Observatoire de l'Eau et fédérer les acteurs autour de cette démarche,
- Aider à la mise en œuvre du Système d'Information sur l'Eau local dans le cadre du Schéma National des Données sur l'Eau.

5. Tisser des partenariats dans la Caraïbe

- Développer, en association avec les partenaires martiniquais, la coopération dans le domaine de l'eau avec nos voisins caribéens,
- Développer le projet de centre de formation caribéen aux métiers de l'eau.

Les principes budgétaires d'exécution du programme pluriannuel d'intervention

Recettes

Redevances

Chaque usager de l'eau, dans la mesure où il consomme et pollue de l'eau, doit être mis à contribution pour financer la préservation de cette ressource commune. Ainsi, l'ODE est chargé de percevoir différents types de redevances auprès des usagers, en fonction de la quantité d'eau consommée, de la pollution entraînée ou des perturbations apportées aux milieux aquatiques. Ces redevances servent à financer les actions de l'ODE (détaillées dans le paragraphe « Dépenses »).

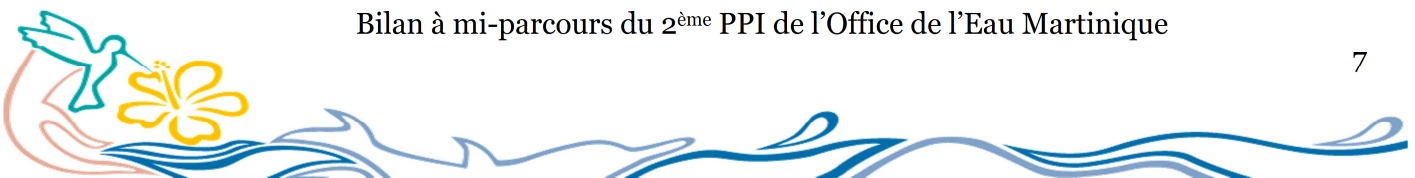
Sur la dizaine de redevances existantes dans la réglementation française sur l'eau, seules cinq sont perçues sur le territoire de la Martinique :

- Redevance pour pollution domestique ;
- Redevance pour pollution non domestique ;
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte ;
- Redevance pour pollutions diffuses ;
- Redevance pour prélèvement d'eau.

Les autres redevances (pour production hydroélectrique, pollution d'élevages, obstacle en rivière, stockage en période et pour protection des milieux aquatiques) ne sont à l'heure actuelle pas perçues par l'Office de l'Eau car peu – voire pas du tout – pertinentes en Martinique.

Dotations

Dans le cadre de l'instauration d'une solidarité nationale entre usagers de l'eau et à destination des collectivités d'outre-mer (Solidarité Interbassins), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) apporte chaque année un soutien financier conséquent pour les travaux d'infrastructures liées à l'eau et les études de connaissance. Ces dotations proviennent d'un prélèvement sur les ressources des Agences de l'Eau de la Métropole et sont



distribuées aux Offices de l'Eau et aux DEAL (Ministère de l'Ecologie déconcentré) dans le cadre de conventions de partenariat.

L'ODE a perçu une fois des fonds de l'Union Européenne et du Ministère des Outre-Mer (pour le projet de recherche sur les diatomées marines).

Dépenses

Le programme d'aides

L'un des principaux corollaires au principe « l'eau paie l'eau » réside dans la redistribution des redevances perçues par l'ODE sous la forme d'aides financières. Ces aides peuvent aussi bien être attribuées à des établissements publics qu'à des entreprises privées ou à des associations, dans la mesure où les projets subventionnés concourent aux objectifs définis dans le deuxième Programme Pluriannuel d'Intervention de l'ODE Martinique. Les enveloppes budgétaires et les taux de subventions associés à chacun des six axes du programme d'aides ont été fixés par l'ODE en cohérence avec les priorités du Programme de Mesures associé au SDAGE de la Martinique.

AXE 1 : Protéger et gérer la ressource, sécuriser l'alimentation en eau potable de la population

AXE 2 : Connaître et maîtriser les pollutions

AXE 3 : Maîtriser les eaux pluviales et les risques

AXE 4 : Encourager la gestion intégrée et concertée

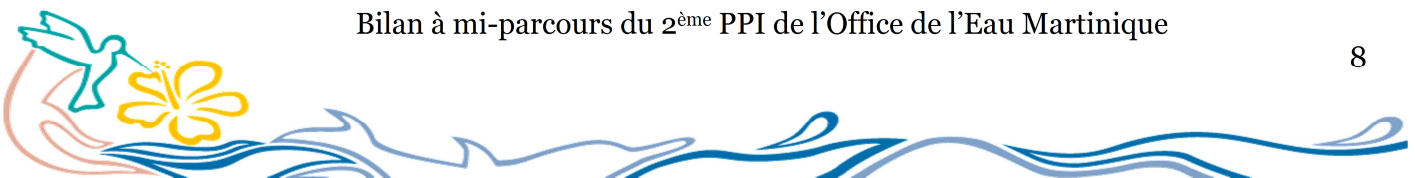
AXE 5 : Connaître, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques

AXE 6 : Former et informer les usagers et acteurs de l'eau

La prime SPANC

Le taux de non-conformité des installations d'Assainissement Non Collectif présentes sur l'île étant alarmant, l'ODE Martinique a mis en place un système de primes aux Services Publics d'Assainissement Non Collectif dans le but de faciliter leur mise en place et de développer leur activité naissante (qui se limite pour l'instant au contrôle des installations). La prime est attribuée aux collectivités compétentes en matière de contrôle de l'assainissement non collectif, ou à leur mandataire dûment désigné. Elle est basée sur le nombre de contrôles effectués chaque année.

Actions internes



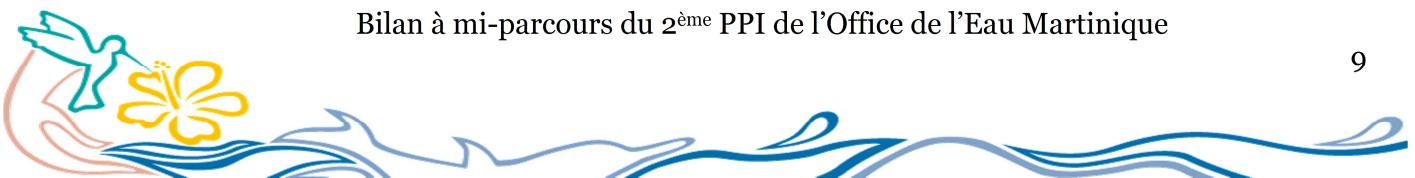
Au-delà de l'aide financière qu'il apporte aux tiers œuvrant en faveur de la protection des milieux aquatiques, l'ODE intervient également au travers de :

- l'élaboration (ou la commande) d'études diverses et variées ;
- la mise en œuvre des réseaux de mesures permettant le suivi qualitatif des ressources en eau et des milieux aquatiques ;
- la tenue de son rôle d'assistant technique et de formateur auprès des maîtres d'ouvrages partenaires ;
- la sensibilisation et l'information des acteurs de l'eau ;
- la tenue de différents systèmes d'information et de gestion des données sur l'eau ;
- la mise en place d'une coopération internationale en faveur des territoires défavorisés.

Fonctionnement

Par soucis de complétude dans le recensement des dépenses consenties par l'ODE pour la mise en œuvre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, les charges de fonctionnement de l'Office seront également analysées dans ce bilan, à savoir :

- les charges de personnel ;
- l'amortissement et les imprévus ;
- les frais divers de fonctionnement ;
- les frais liés à la rémunération des exploitants de services d'eau chargés de percevoir les redevances pour le compte de l'ODE.



C. BILAN A MI-PARCOURS

Ce qu'il faut retenir

Sur la période 2011-2013, l'Office De l'Eau Martinique a récolté plus de 30 M€ de recettes, principalement grâce à la perception des redevances payés par les usagers pour « pollution domestique » et pour « prélèvement d'eau ». Les recettes globales annuelles ont augmenté de 8% entre 2011 et 2013 , entre autre par l'augmentation de la dotation ONEMA.

Dans le même temps, l'ODE a distribué 22,4 M€ d'aides aux acteurs de l'eau (dont plus de 90 % aux services publics d'eau et d'assainissement de l'île). Les collectivités en général, les activités économiques (agricoles, industrielles, artisanales, ...) et les associations ont vu plus de 250 de leurs projets soutenus financièrement au cours de ces 3 années. Au total, le programme d'aides, les actions internes et le fonctionnement propre de l'ODE ont engagé 33,3 M€ de 2011 à 2013.

Méthodologie

Les données présentées dans ce bilan sont extraites des bases de données internes à l'ODE et retracent l'exécution du 2^{ème} PPI sur ses trois premières années de mise en œuvre (2011-2013).

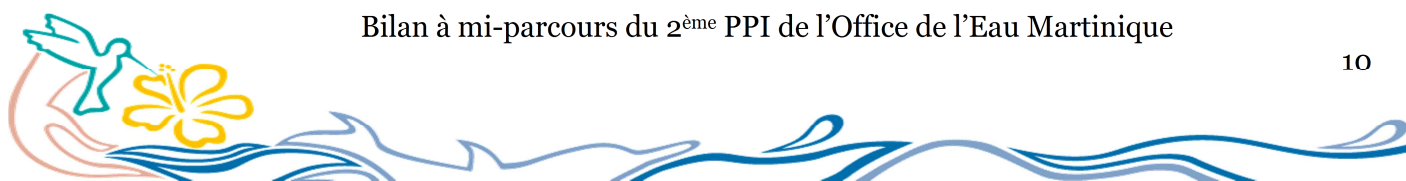
Par soucis de simplification, et attendu que la période considérée est relativement courte, les sommes manipulées pour l'établissement de ce bilan n'ont pas été actualisées. Quoiqu'il en soit, la marge induite par cette simplification est négligeable au regard de la vocation générale de cette étude.

On gardera à l'esprit que le décalage temporel dans la perception des recettes et l'exécution des engagements de dépenses fait obstacle à une quelconque comparaison entre ces deux masses financières et ne permet de donner qu'une indication imprécise de l'équilibre du Programme Pluriannuel d'Intervention. Cet exercice ne peut se substituer au suivi financier et comptable de l'ODE.

Bilan des recettes

Redevances

Les redevances perçues au cours des 3 premières années de mise en œuvre du second PPI de l'ODE Martinique se sont élevées à plus de 28 M€. Entre 2011 et 2013, ces recettes sont en très légère baisse (-1%).

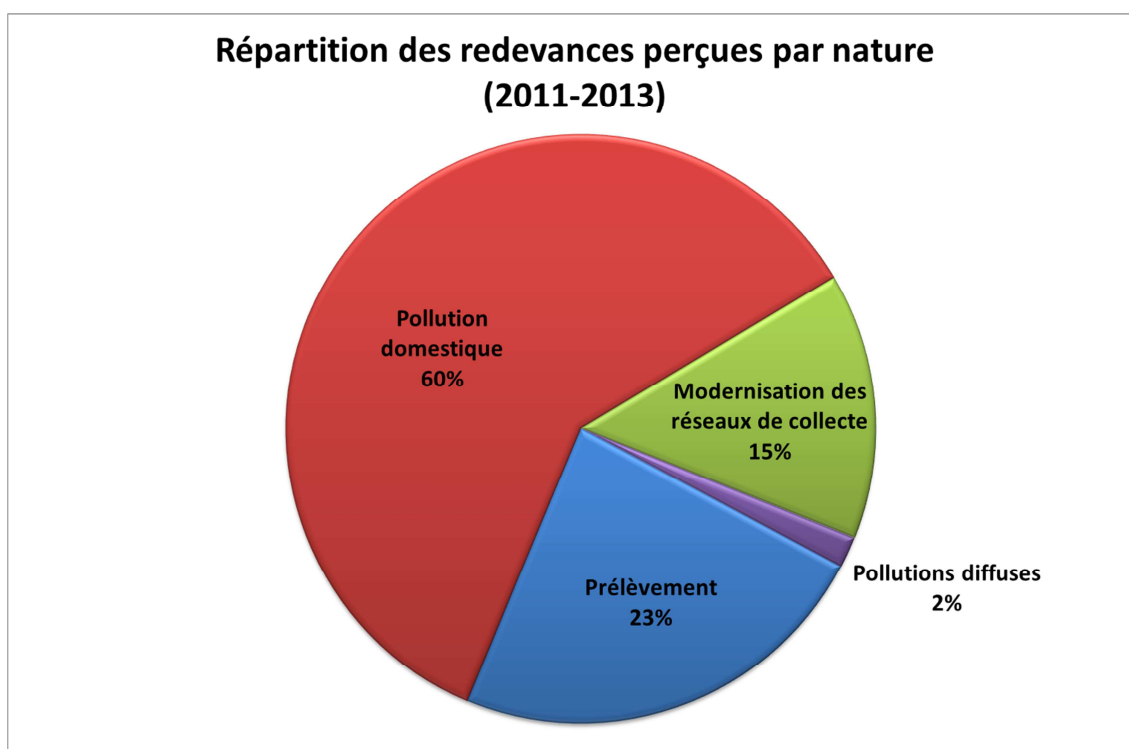


	2 011	2 012	2 013	TOTAL 2011-2013	Evolution 2011-2013
Prélèvement	2 218 k€	2 253 k€	2 196 k€	6 668 k€	-1%
Pollution domestique	5 747 k€	5 710 k€	5 596 k€	17 053 k€	-3%
Modernisation des réseaux de collecte	1 341 k€	1 394 k€	1 421 k€	4 156 k€	6%
Pollutions diffuses	173 k€	160 k€	152 k€	485 k€	-12%
Total redevances perçues	9 479 k€	9 517 k€	9 366 k€	28 362 k€	-1%

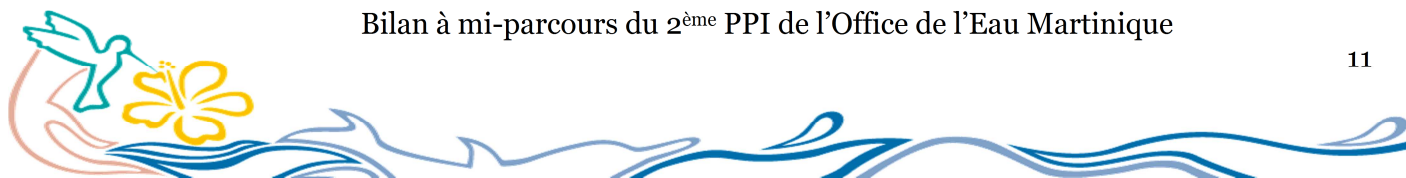
La relative stabilité du montant total des redevances perçues depuis 2011 cache cependant quelques disparités :

- les perceptions de redevance pour pollution diffuse ont graduellement diminué (-12% sur 3 ans) du fait de la baisse des ventes de produits polluants pour cette période ;
- l'assiette de la redevance prélèvement pour les usagers irrigants a fortement augmenté (+32%), tout comme celle relatives aux autres activités économiques (+16%) du fait des conditions météorologiques ;
- l'assiette de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte a également progressé, mais à un rythme moins soutenu (+6% en 3 ans) ;

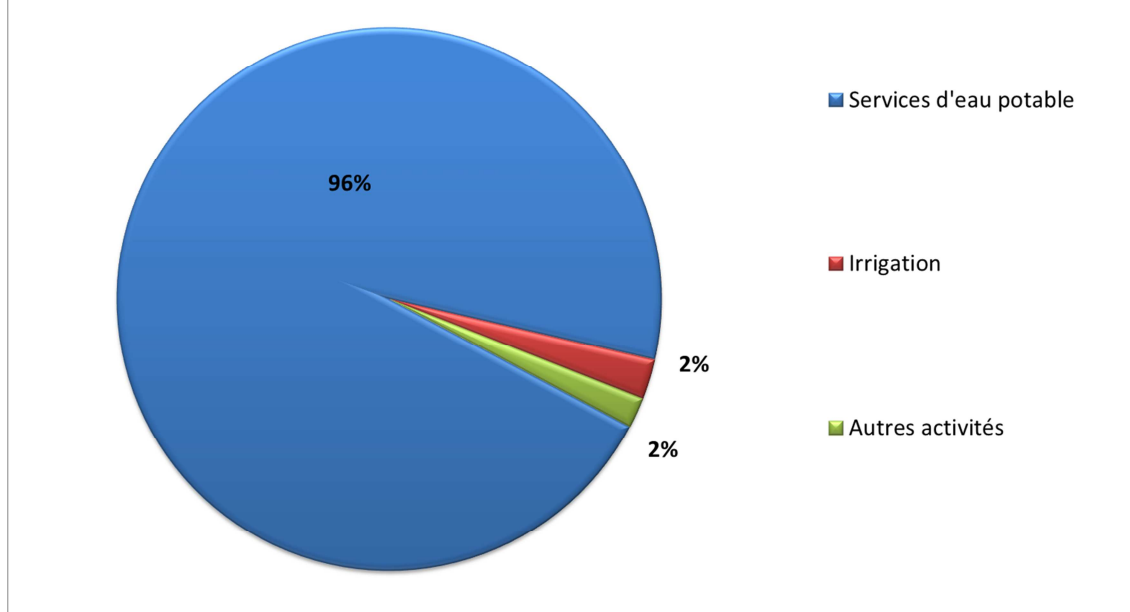
Le graphique suivant illustre l'importance respective des différentes redevances perçues : on constate que la redevance pour pollution domestique représente près de 60% des redevances perçues, devant la redevance pour prélèvement (23%) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (15%).



Le graphique suivant montre que les usagers des services d'eau potable sont les principaux contributeurs à la redevance pour prélèvement (96% des redevances perçues).



Répartition de la redevance de prélèvement par services (2011-2013)



Dotations contractuelles

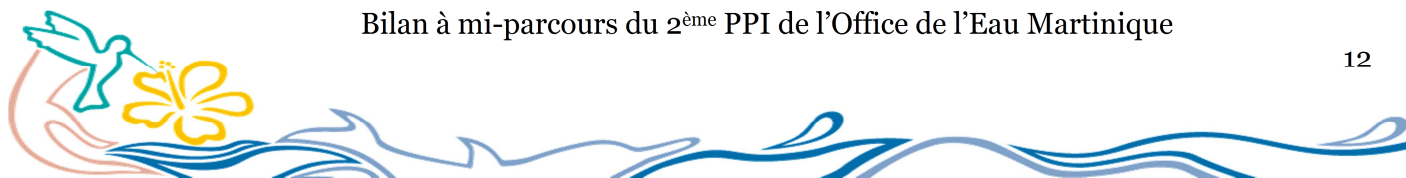
Sur la période 2011-2013, l'ONEMA s'est engagé à apporter son soutien à l'ODE à hauteur de 1,8 M€. On notera que la dotation annuelle, visant à financer des études sur la connaissance des milieux, a été multipliée par 5 entre 2011 et 2013 (notamment pour compenser le désengagement des services de l'Etat).

L'Union Européenne et le Ministère des Outre-Mer ont apporté leur soutien financier au projet de recherche sur les diatomées marines (168 k€ dans le cadre du Fonds européen de développement régional et 168 k€ dans le cadre du Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer). Bien qu'acquises, ces dotations n'ont pas encore été perçues par l'ODE : elles n'apparaissent donc pas dans le bilan ci-dessous.

	2 011	2 012	2 013	TOTAL 2011-2013	Evolution 2011-2013
ONEMA	245 k€	394 k€	1 156 k€	1 796 k€	372%
Etat et établissement public	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Collectivités locales et chambres consulaires	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Subvention EU	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Total dotations perçues	245 k€	394 k€	1 156 k€	1 796 k€	372%

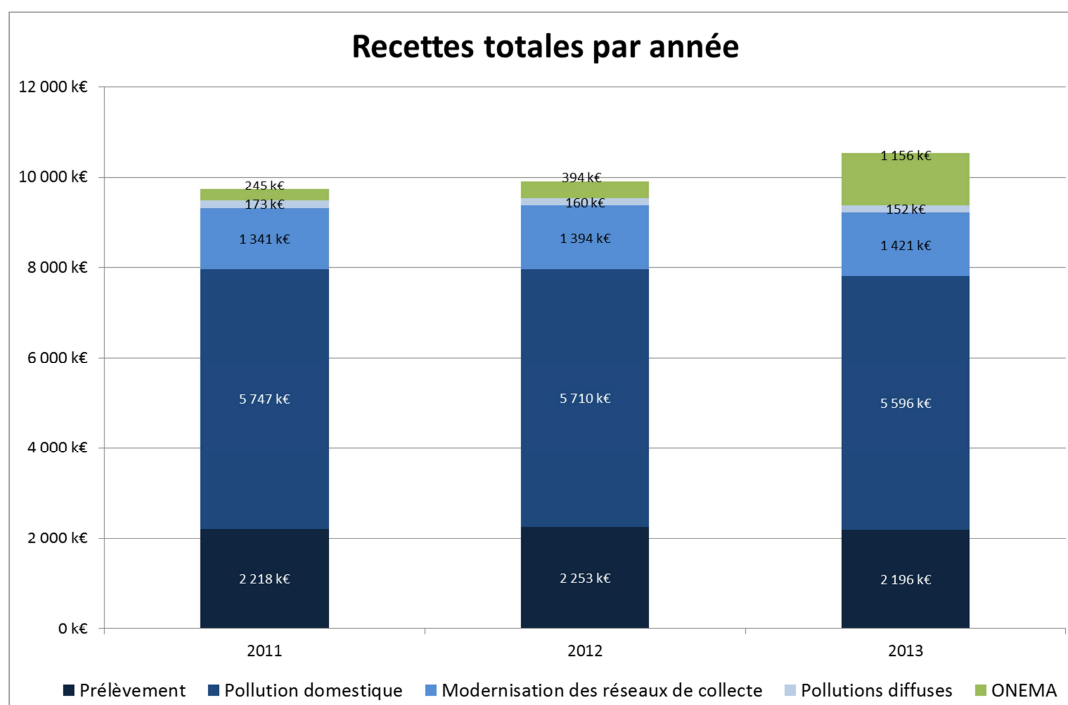
Autres recettes

L'ODE a bénéficié d'un reversement exceptionnel en 2012 de 1 751 386,76 € au titre de reliquats du FNDAE.

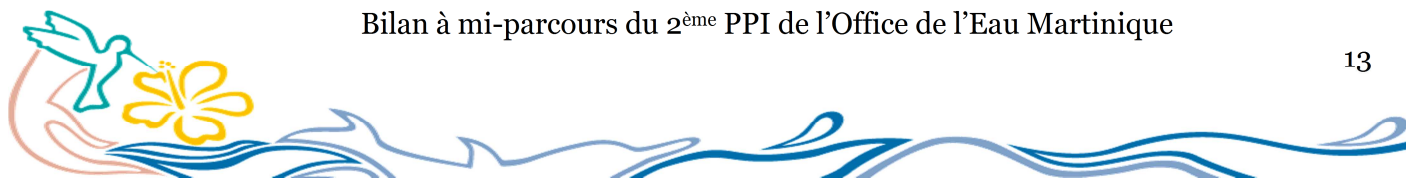


Bilan des recettes

Sur les trois premières années de mise en œuvre de son second Programme Pluriannuel d'Intervention, l'ODE a perçu plus de 30 M€ de recettes. Les recettes globales ont augmenté de 8% entre 2011 et 2013.



Sur les trois premières années d'exécution du PPI, il apparaît ainsi que les recettes proviennent majoritairement de la redevance pour pollution domestiques (56% des recettes) et de la redevance pour prélèvement (22% des recettes), toutes deux perçues auprès des usagers. La troisième source de financements provient des dotations de l'ONEMA, au titre de la solidarité interbassins, à hauteur de 15% des recettes totales.

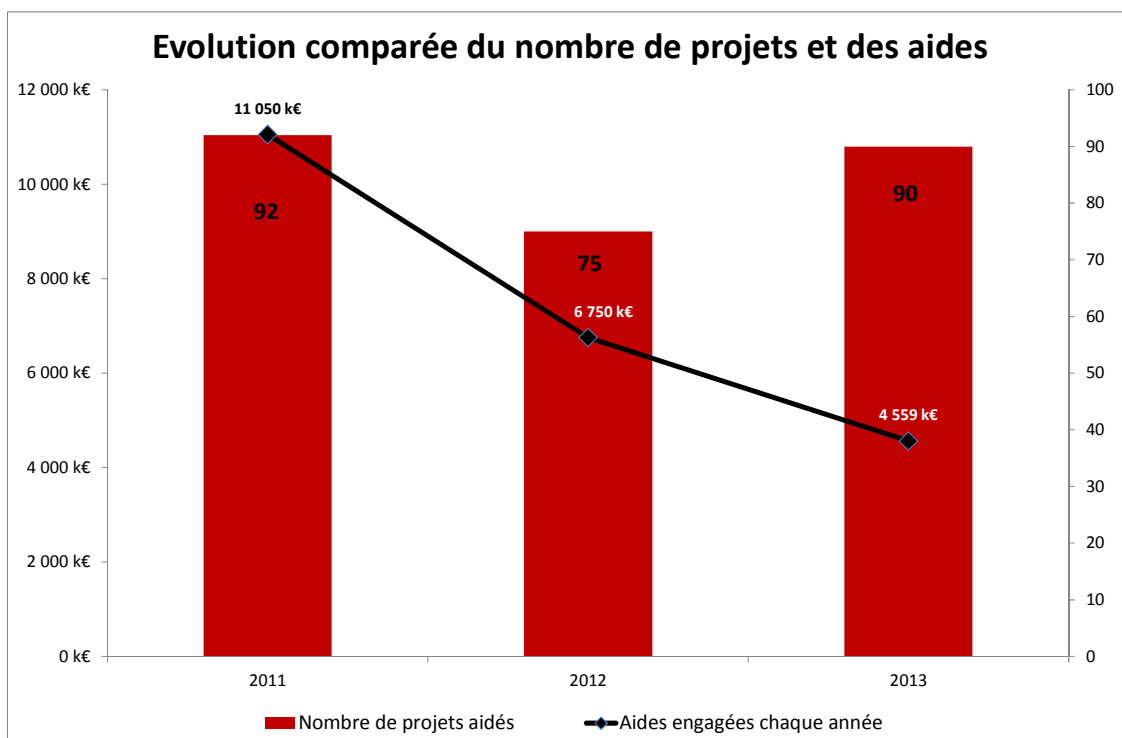


Bilan des dépenses

Engagements des aides par axes

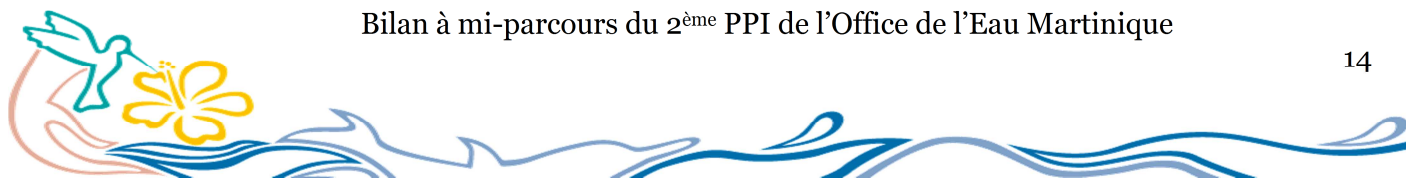
Ce bilan repose sur les engagements pris au cours des trois exercices et non sur les dépenses réellement exécutées.

Sur la première moitié du Programme Pluriannuel d'Intervention, le programme d'aides de l'ODE a permis d'engager un soutien financier à l'exécution de **257 projets**, à hauteur de **22,4 M€**.

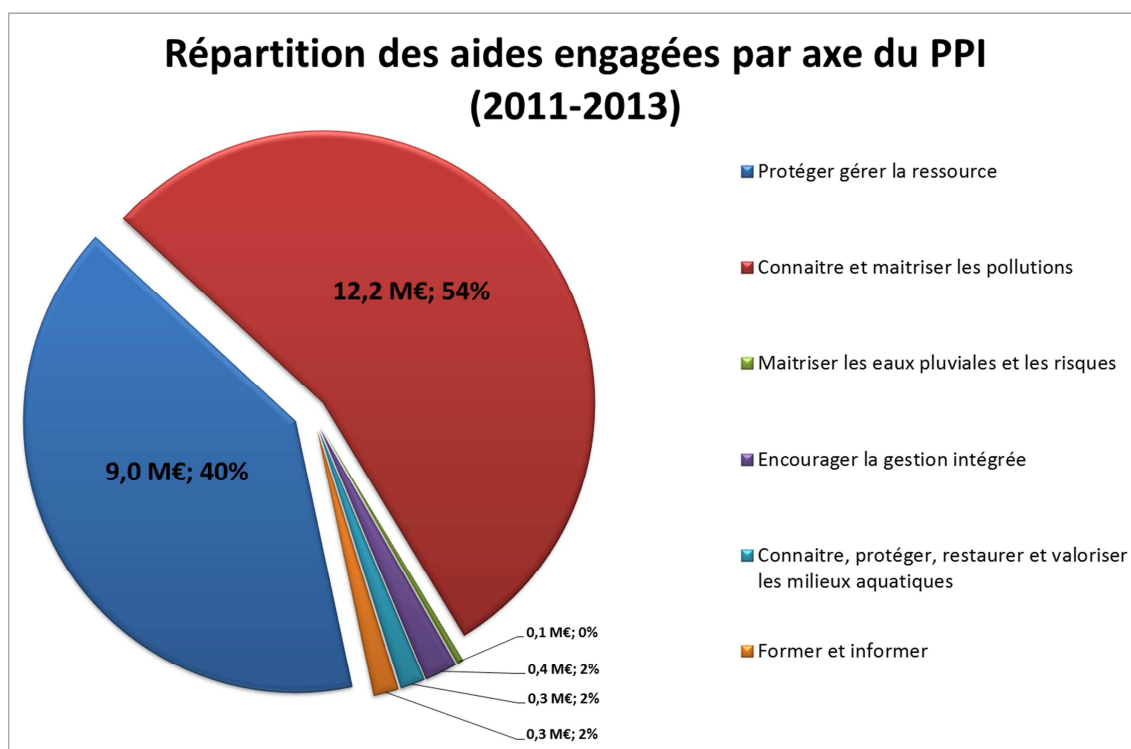


Le nombre de de projets aidés par an a chuté de 20% en 2012, avant de repartir à la hausse en 2013. Le montant des aides engagées n'a quant à lui cessé de décroître sur la période 2011-2013. Le niveau élevé des aides attribuées en 2011 est à rapprocher de la mise en œuvre par l'ODE des autorisations de programme, ainsi que du versement exceptionnel du reliquat de FNDAE, permettant de dépasser les crédits annuels ouverts.

Il est intéressant de noter que le montant des aides engagées en 2013 représente moins de la moitié du montant des aides engagées en 2011, pour un nombre de projets aidés quasiment identique. Les projets aidés apparaissent donc moins onéreux.



Au regard des sommes engagées dans le cadre du programme d'aides, on remarque que les deux premiers axes du PPI – « Protéger et gérer la ressource » et « Connaître et maîtriser les pollutions » – sont largement prédominants en volumes financiers (respectivement 54% et 40% des aides engagées).



Dans le détail, il est également intéressant de relever que :

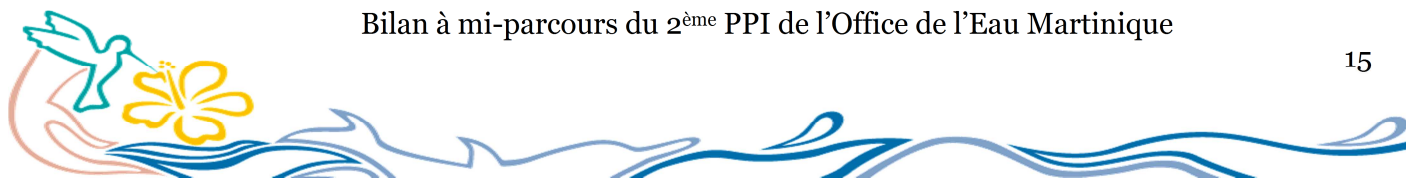
- la sécurisation de l’approvisionnement en eau potable a rassemblé 85 % des aides engagées de l’axe « Protéger et gérer la ressource » ;
- l’amélioration et le renforcement de l’assainissement collectif représentent 80% des sommes engagées au sein de l’axe « Connaître et maîtriser les pollutions ».

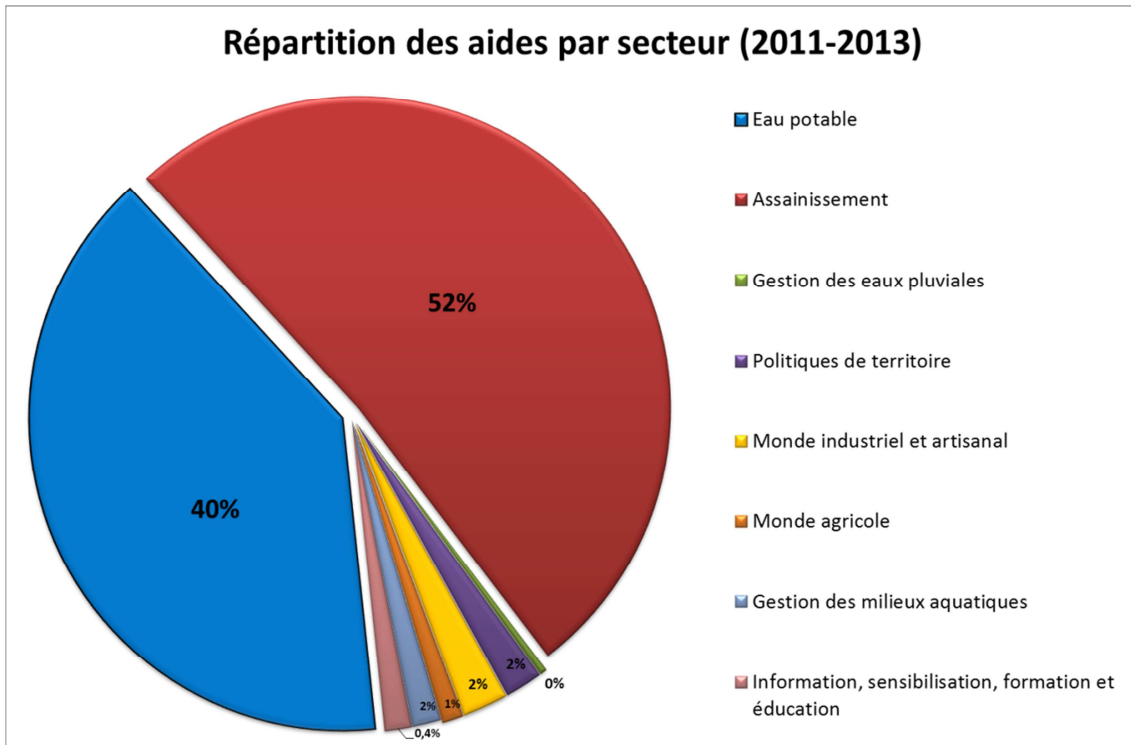
Engagements des aides par secteurs

En considérant ces engagements par secteur bénéficiaire, on constate que deux secteurs d’activité se détachent : l’assainissement domestique et l’alimentation en eau potable. Ainsi, 92 % des aides sont engagées au bénéfice de ces deux secteurs, tandis que les six autres secteurs d’activité se répartissent les 8% restant.

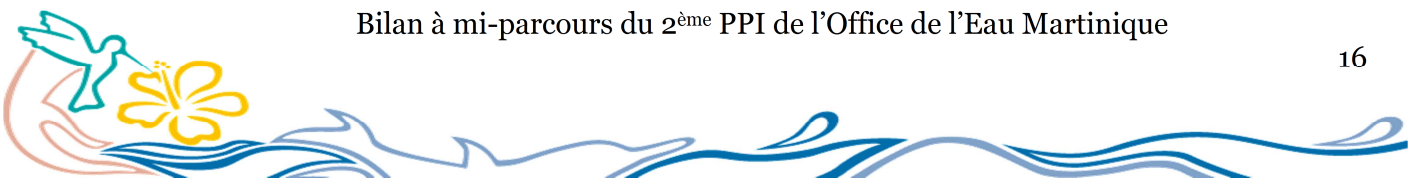
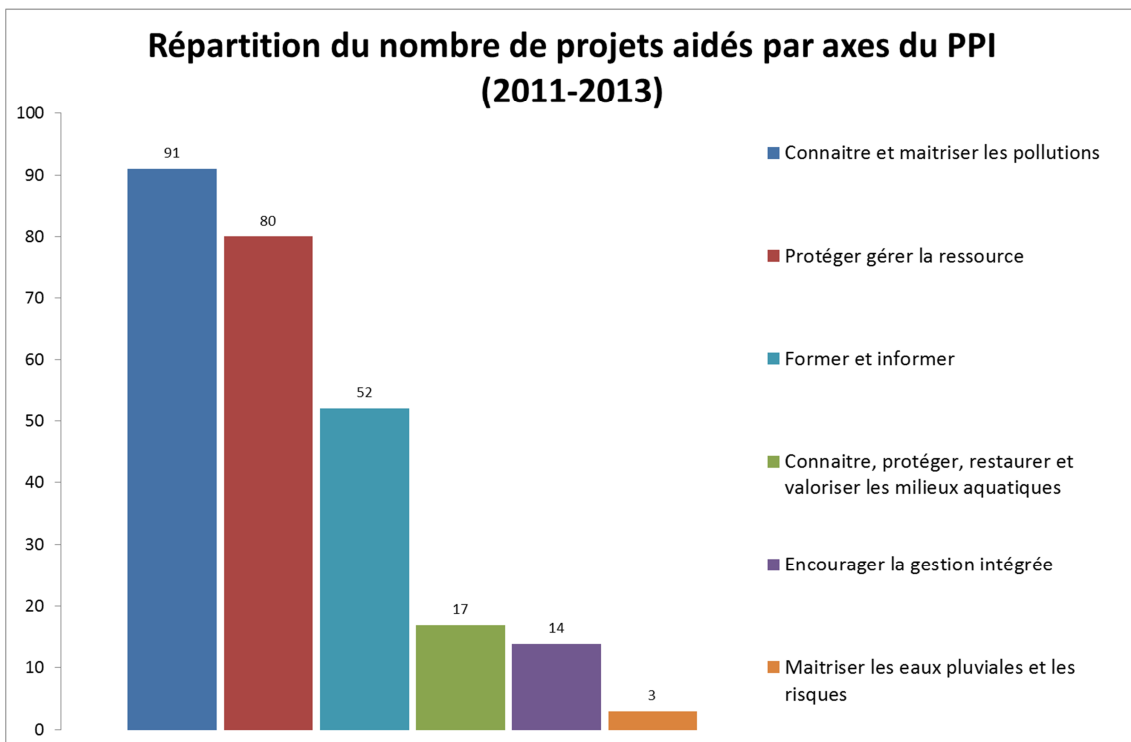
Les engagements d’aides se répartissent également de la façon suivante :

- 94 % à l’attention des collectivités publiques,
- 2 % destinées au milieu associatif,
- 4 % à l’attention des acteurs privés.





Sur les trois premières années de mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Intervention, le nombre de projets aidés par l'ODE connaît une forte disparité : 91 projets aidés pour l'axe « Connaître et maîtriser les pollutions », contre seulement 3 pour l'axe « Maîtriser les eaux pluviales et les risques ».



Primes SPANC versées

Sur la période 2011-2013, l'Office De l'Eau a octroyé plus de **152 k€** en primes SPANC. Entre 2011 et 2013, ces frais sont en baisse de 100% : aucune collectivité n'a formulé de demande en 2013.

	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Primes SPANC	125 k€	27 k€	0 k€	-100%

Actions internes réalisées

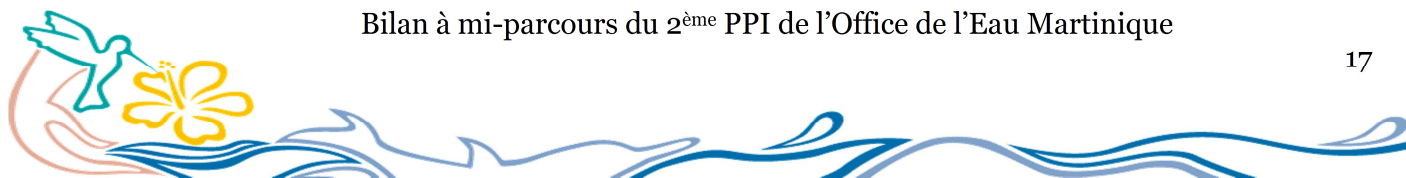
Sur la première moitié du Programme Pluriannuel d'Intervention, l'ODE a dépensé plus de **5,2 M€** pour ses actions internes.

	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Etudes	544 k€	677 k€	1 455 k€	168%
Réseaux de mesure	710 k€	513 k€	468 k€	-34%
Communication	228 k€	330 k€	208 k€	-9%
Observatoire de l'eau¹	10 k€	2 k€	6 k€	-39%
Assistance technique et formation	11 k€	29 k€	4 k€	-65%
Coopération internationale	-	25 k€	-	-
Total Actions internes	1 502 k€	1 575 k€	2 141 k€	43%

Entre 2011 et 2013, ces frais sont globalement en hausse de 43% :

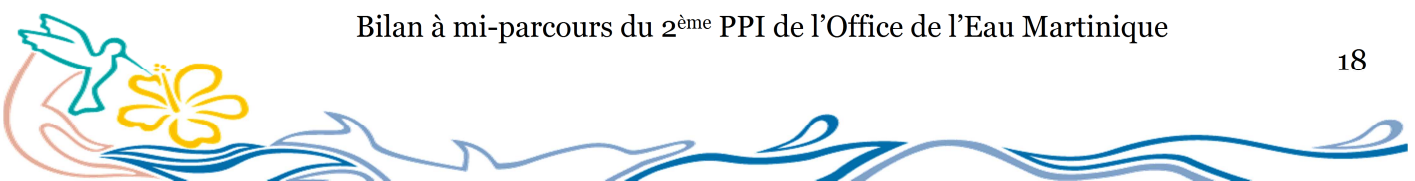
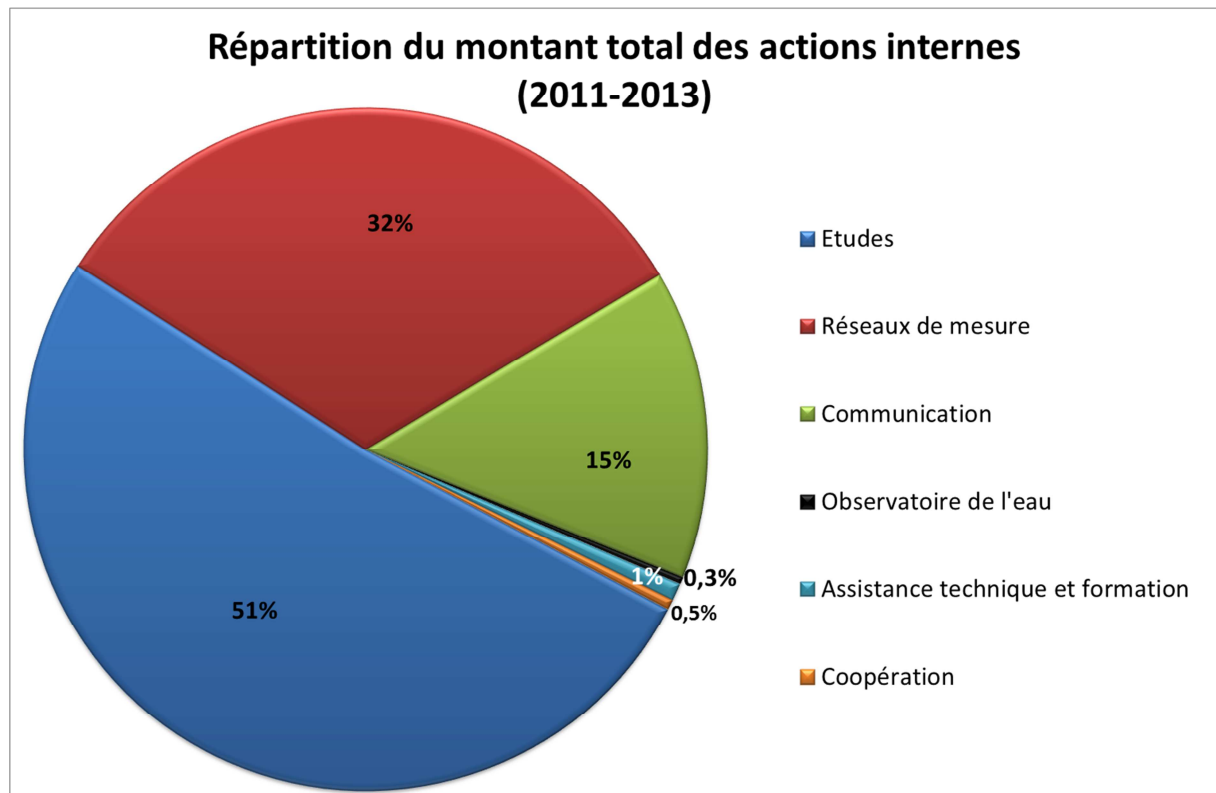
- les frais liés aux études menées par l'ODE ont fortement augmenté (+168%), en raison du désengagement de l'Etat notamment à l'occasion du processus de révision du SDAGE ;
- à l'inverse, les frais liés aux réseaux de mesure animés par l'ODE n'ont cessé de décroître chaque année (-34% entre 2011 et 2013) : cette évolution est imputable à la réalisation d'opérations exceptionnelles et ponctuelles en 2011, ainsi qu'à l'accroissement des prélèvements réalisés en régie.

¹ Seules les prestations commandées par l'Observatoire de l'Eau apparaissent ici ; ces dépenses de fonctionnement hors prestations sous-traitées (134k€ en moyenne sur 2011-2013) sont comptabilisées avec les dépenses générales de fonctionnement de l'ODE.

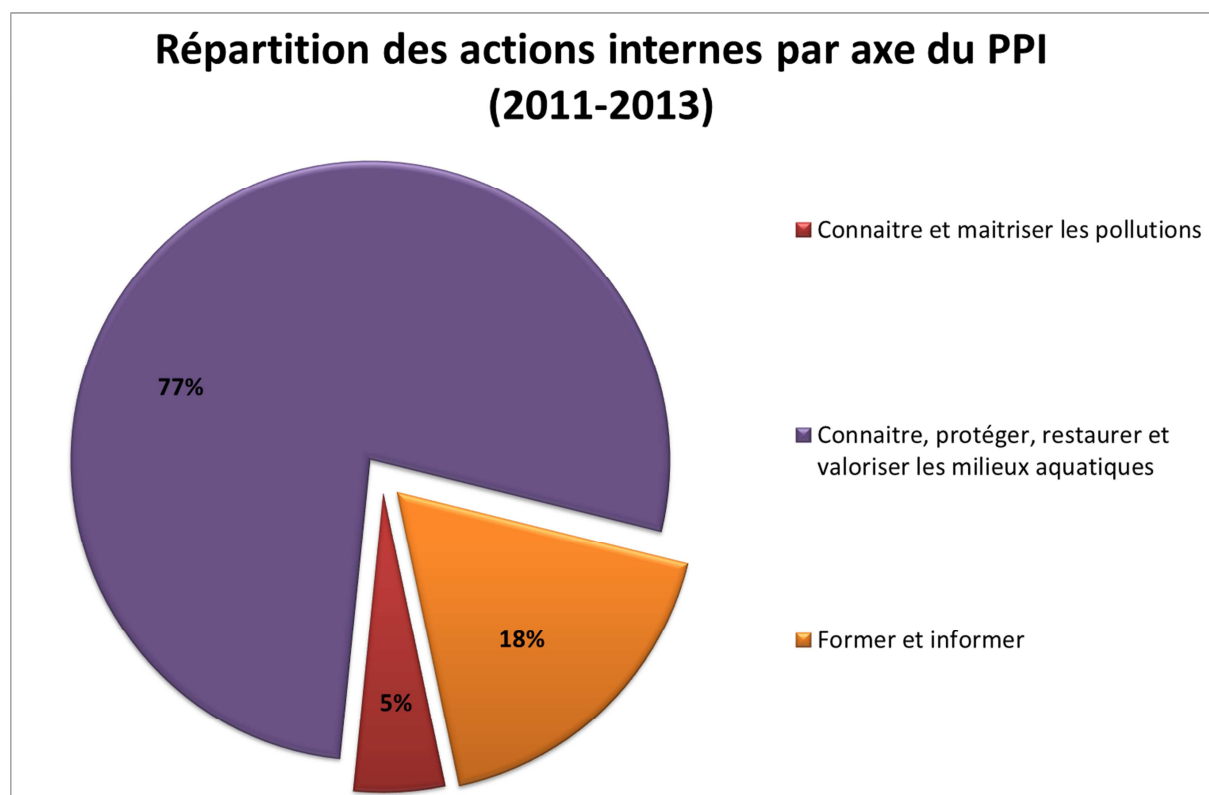


- les opérations de communication se sont sensiblement multipliées en 2012, avant de diminuer en 2013 ;
- les frais liés à l'assistance technique et aux formations proposées par l'ODE ont presque été triplés en 2012, avant de décroître en 2013.

Le graphique suivant illustre le montant total des dépenses liées aux actions internes : on constate que les études représentent la moitié de ces charges (51%), devant les réseaux de mesures (32%) et la communication (15%).



Il est opportun d'examiner les actions internes au regard des axes du PPI. On constate que, affectées selon leur objet (cf. annexe), les actions internes se rattachent à 3 axes du PPI :

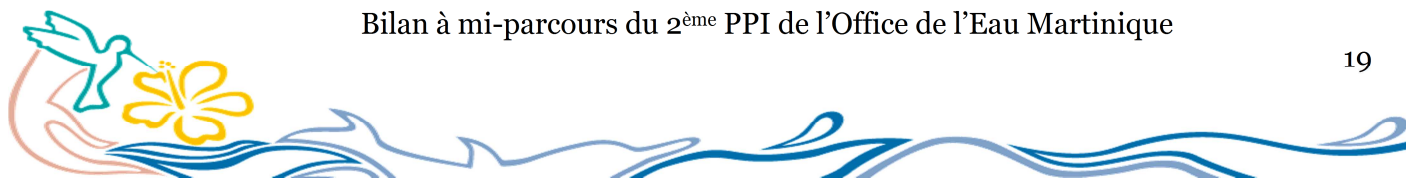


Ainsi, plus de trois-quarts des sommes consacrées aux actions internes sont dédiées à la connaissance, protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques. Un peu moins de 20 % des actions internes se rattachent à l'axe 'Former et informer'. Les 5 % restant sont dédiés à la connaissance et à la maîtrise des pollutions.

Fonctionnement

Sur la première moitié du Programme Pluriannuel d'Intervention, plus de 5,5 M€ de frais de fonctionnement ont été mobilisés par l'ODE.

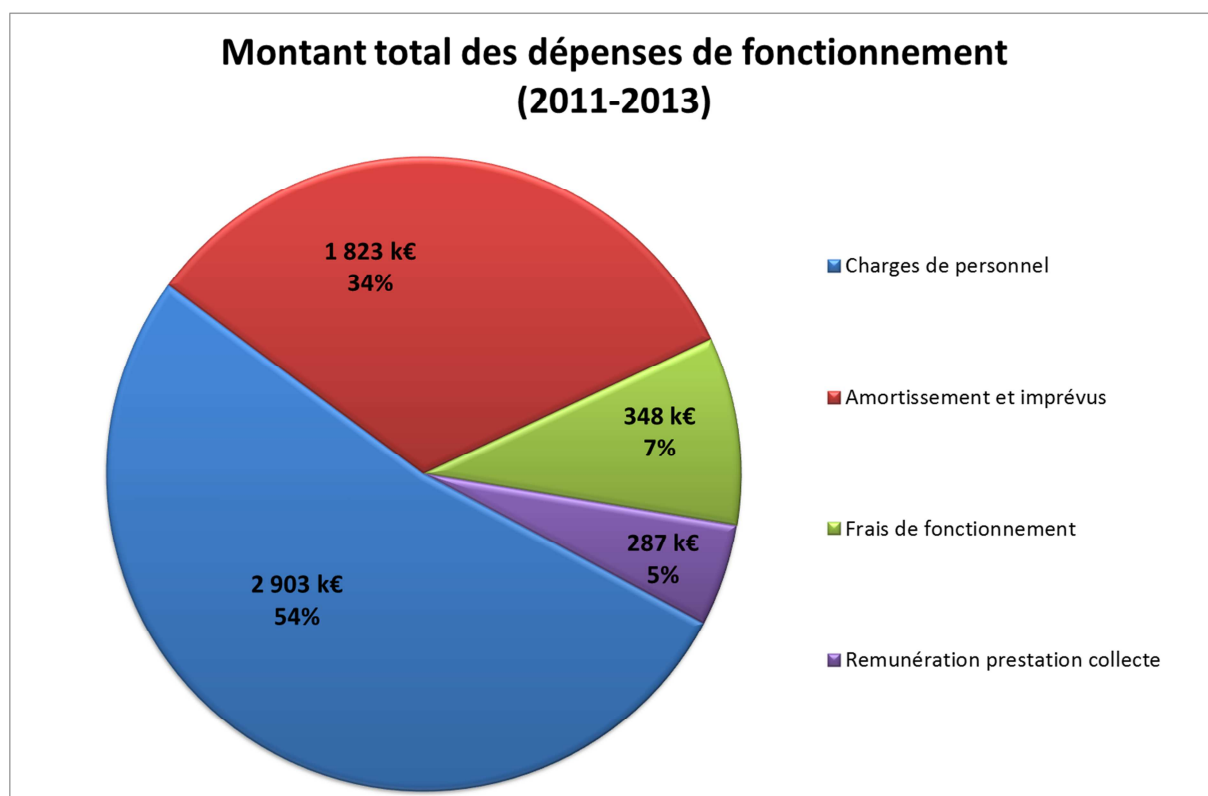
	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Charges de personnel	898 k€	998 k€	1 007 k€	12%
Amortissement et imprévus	376 k€	615 k€	832 k€	122%
Frais de fonctionnement	194 k€	154 k€	185 k€	-5%
Rémunération prestation collecte	101 k€	63 k€	123 k€	22%
Total fonctionnement	1 569 k€	1 829 k€	2 147 k€	37%



Entre 2011 et 2013, ces frais sont en hausse de 37% :

- les charges de personnel ont augmenté de 12%, en correspondance avec les effectifs² ;
- les frais de fonctionnement ont baissé de 5% entre 2011 et 2013 ;
- les frais d'amortissement et d'imprévus ont connu une hausse remarquablement élevée (+122%) ;
- la baisse des dépenses pour prestation de collecte observée en 2012 a été largement comblée en 2013. Ce poste de charges a donc globalement augmenté de 22% sur la période 2011-2013.

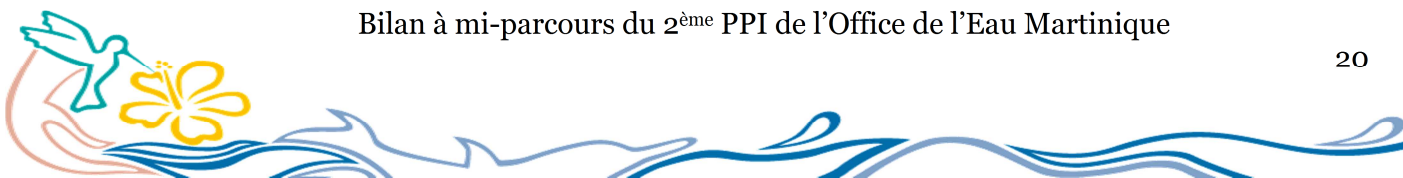
Le graphique suivant illustre le montant total des différentes charges de fonctionnement : on constate que plus de la moitié des dépenses de fonctionnement concerne les charges de personnel.



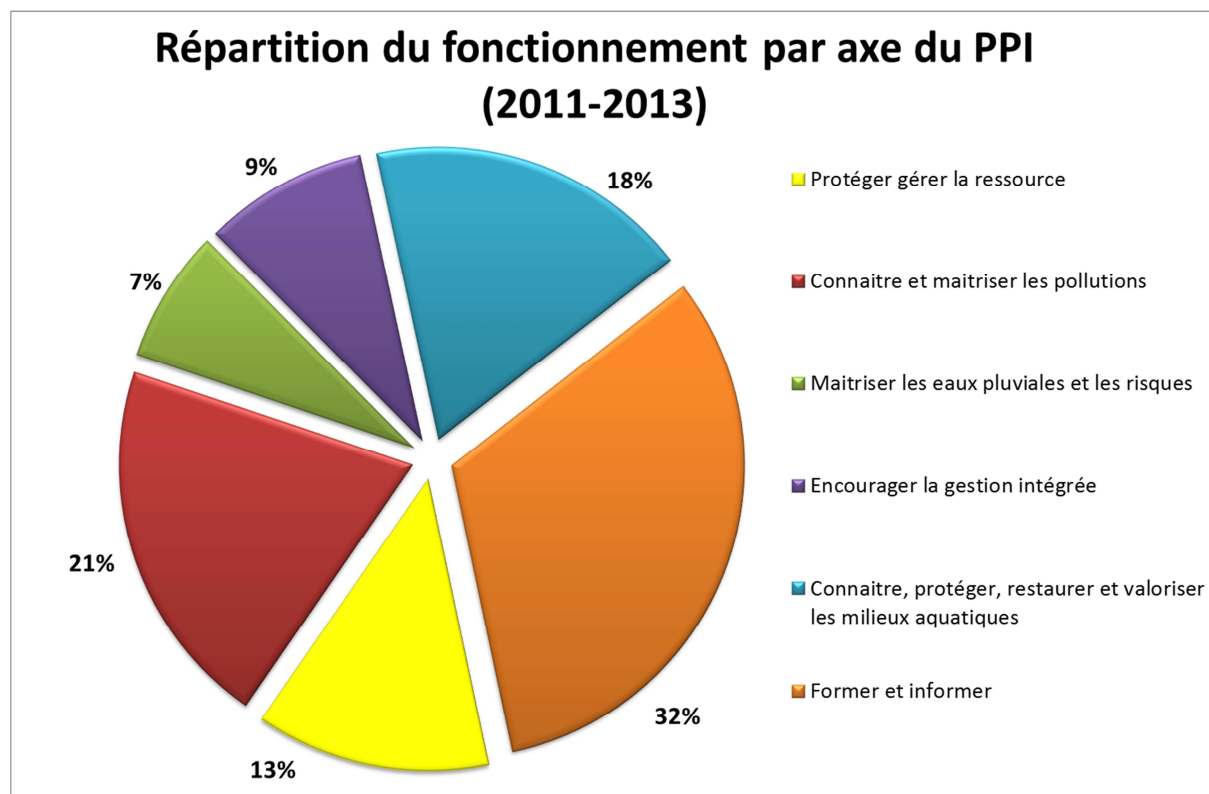
Les moyens de fonctionnement de l'ODE sont mobilisés pour mettre en œuvre directement le PPI ou pour appuyer celui-ci. Aussi, les charges de fonctionnement peuvent être ventilées selon les différents axes du PPI. Cet exercice indicatif s'appuie sur :

- l'organigramme des moyens humains de l'ODE Martinique, distinguant les moyens affectés et les moyens partagés,
- la répartition des montants d'études sous maîtrise d'ouvrage de l'ODE suivant les différents axes du PPI,
- le nombre de projets aidés par axes du PPI.

² On notera qu'une certaine part de ces charges est à rattacher au fonctionnement de l'Observatoire de l'Eau.



Ainsi, il ressort que près du tiers du fonctionnement de l'ODE Martinique a été alloué – au cours des trois dernières années – à la formation, l'information et la communication (dont l'Observatoire de l'Eau).



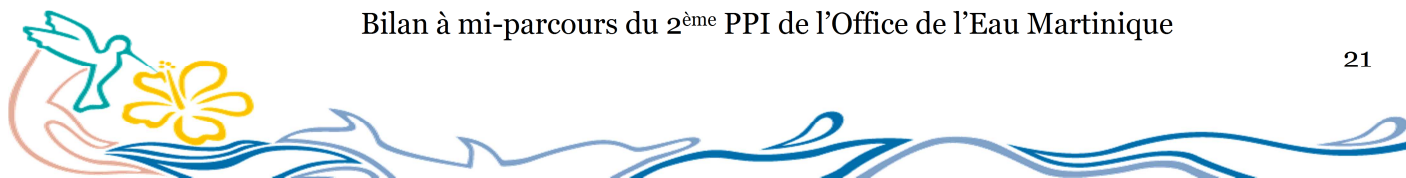
Bilan des engagements de dépenses³

Sur la période 2011-2013, l'ODE Martinique a engagé plus de 33,2 M€ de dépenses pour la mise en œuvre de son Programme Pluriannuel d'Intervention. Les engagements tendent à diminuer sur la période considérée, principalement du fait de la diminution du volume d'aides engagées.

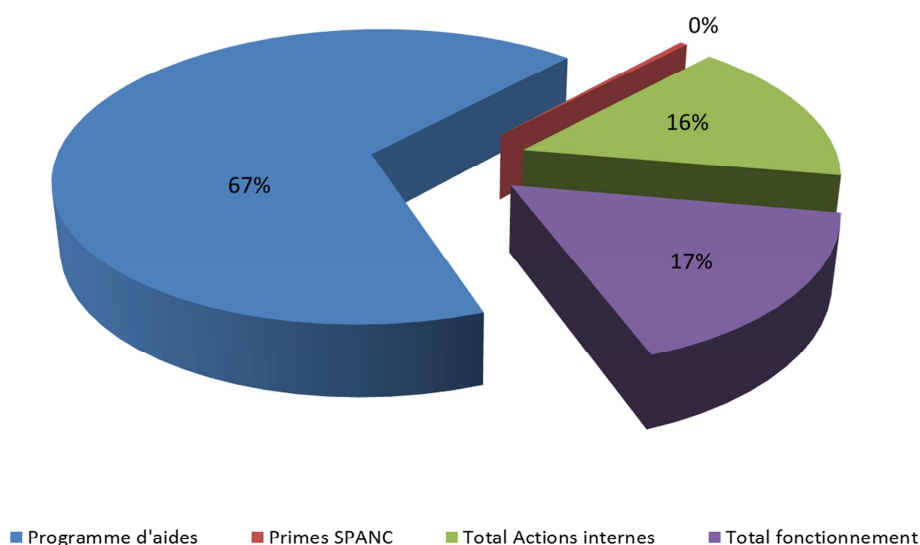
Le programme d'aides représente le plus gros poste de dépenses (deux-tiers des engagements de dépenses), devant les actions internes et le fonctionnement (représentant tous deux, 16 à 17 % des engagements de dépenses).

On notera que ces dépenses, effectuées dans le cadre du deuxième PPI de l'ODE, s'inscrivent *a fortiori* dans la dynamique de territoire insufflée par le SDAGE. La correspondance des dépenses engagées par l'ODE avec les Orientations Fondamentales du SDAGE est présentée plus loin, au chapitre « Evaluation ».

³ Nota Bene : Ce bilan des dépenses agrège dépenses engagées et dépenses réellement exécutées.



Répartition des dépenses totales (2011-2013)

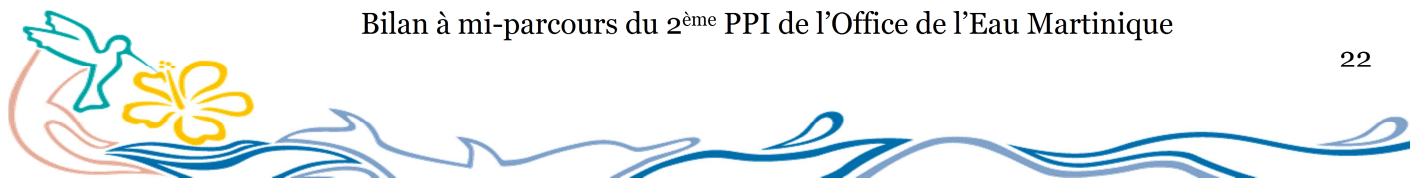


De façon à obtenir un aperçu de la destination finale de l'ensemble des dépenses engagées par l'ODE pour la mise en œuvre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, une reventilation des dépenses d'actions internes et de fonctionnement sur les 6 axes du programme d'aides a été effectuée.

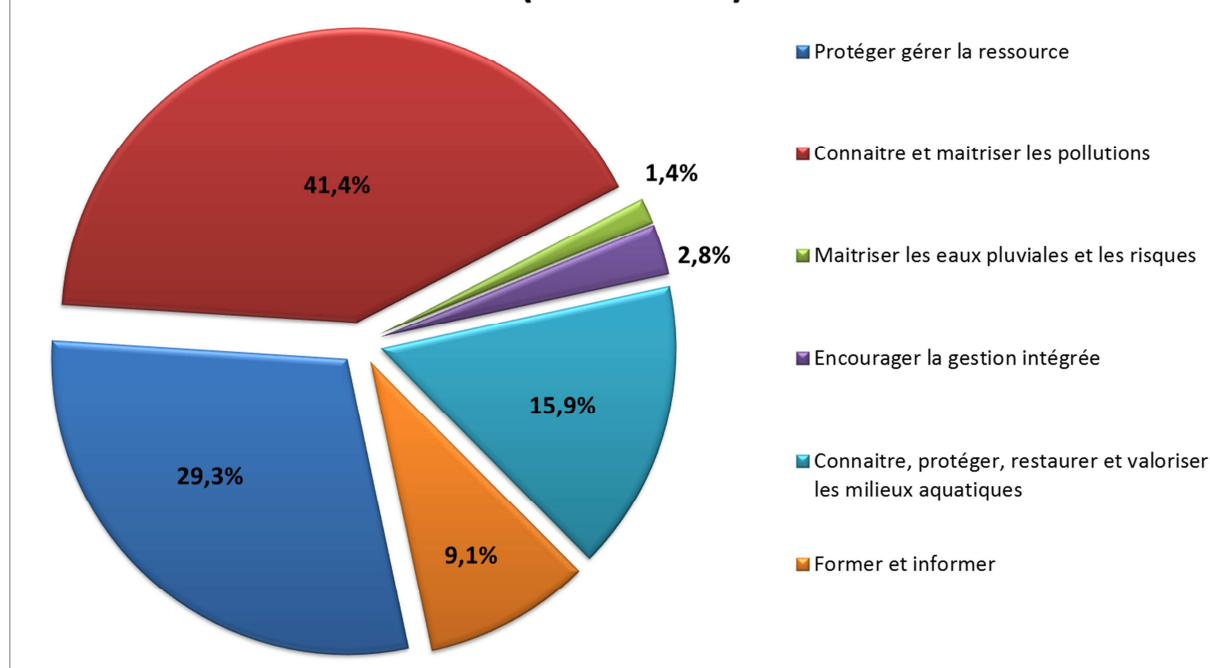
Ainsi, le poids relatif de chaque axe du programme d'aides au regard de l'ensemble des dépenses engagées par l'ODE peut être apprécié.

Une telle représentation permet de nuancer la répartition des seules aides engagées, et souligne des efforts plus répartis, mais aussi les axes très peu dotés :

- l'axe 'Connaître et maîtriser les pollutions' reste dominant à hauteur de 41 % des dépenses totales, suivi de 'Protéger, gérer la ressource' pour 29 % ;
- l'axe 'Connaitre, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques' représente une part significative des dépenses totales (16 %) ;
- La 'maîtrise des eaux pluviales et des risques', ainsi que 'l'encouragement à la gestion intégrée' sont les deux axes les plus faiblement dotés.

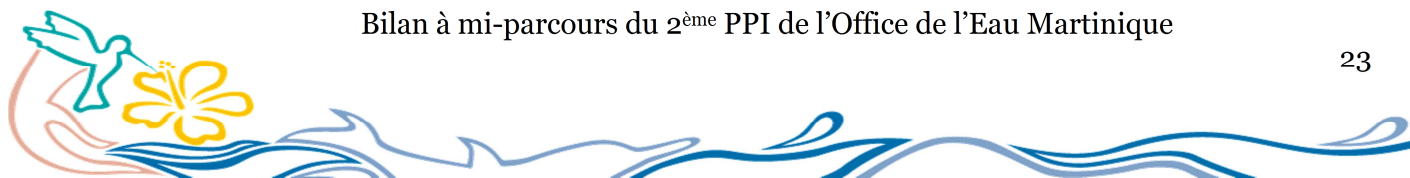
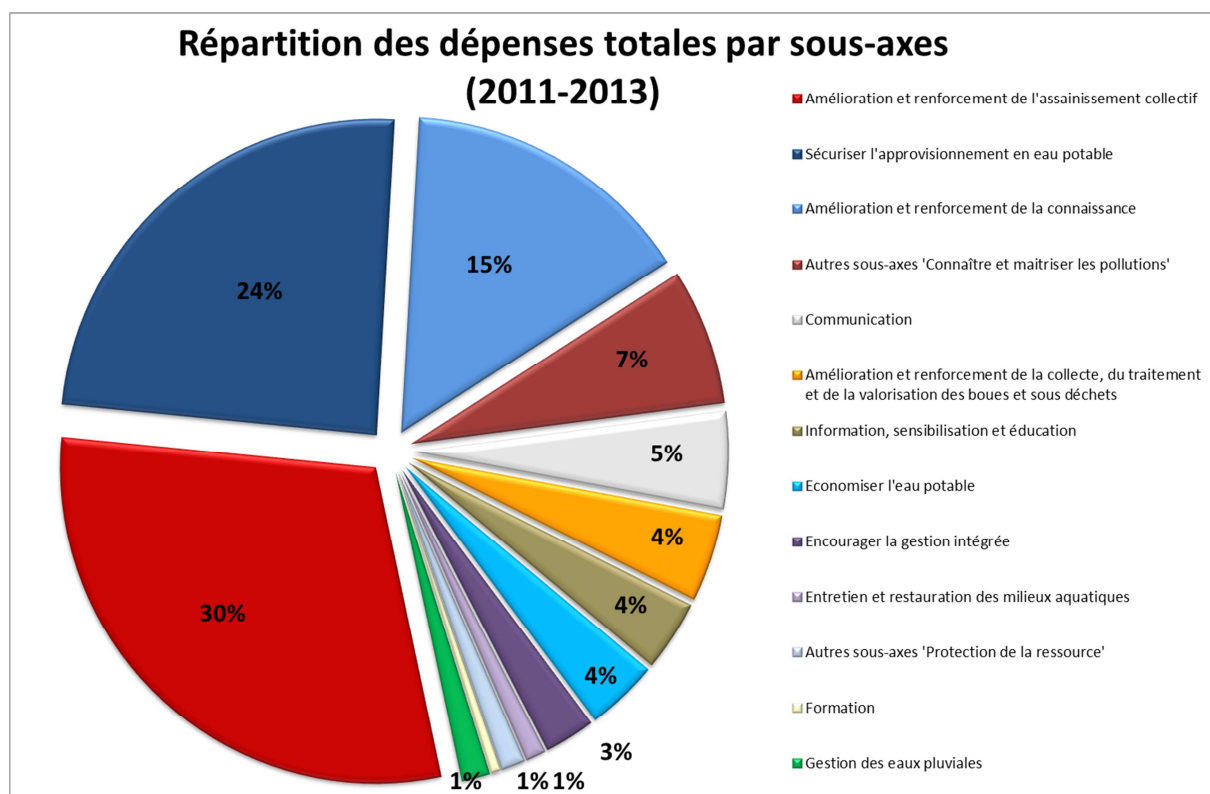


Répartition des dépenses totales par axe du PPI (2011-2013)



Pour une approche plus fine, cet exercice peut-être conduit à l'échelle des sous-axes d'interventions.

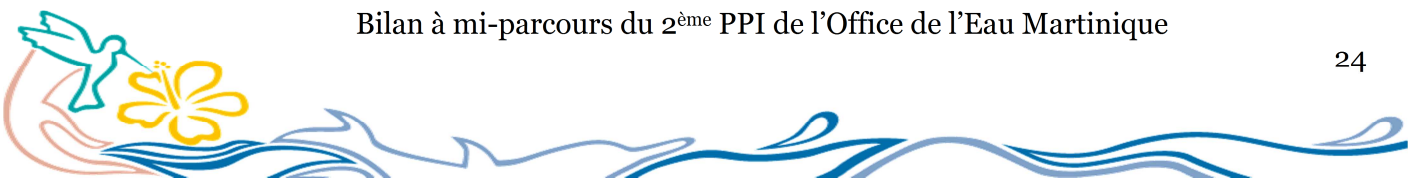
Répartition des dépenses totales par sous-axes (2011-2013)



Ainsi, ce graphique permet de souligner :

- Les trois sous-axes recevant chacun 15 à 30 % de l'effort financier :
 - o Sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
 - o Amélioration et renforcement de l'assainissement collectif,
 - o Amélioration et renforcement de la connaissance,
- une poignée de sous-axes d'importance moyenne dotés chacun de 3 à 5 % de l'effort consenti,
- une série de sous-axes d'importance faible dotés chacun de 1 à 2 % de l'effort consenti,
- **les sous-axes qui n'ont pas été dotés ou très peu dotés (poids inférieur à 1 %) au cours des trois premières années du 2^{ème} PPI :**
 - o au sein de l'axe 'Protéger, gérer la ressource' :
 - diversifier l'approvisionnement en eau potable (0,7 %)
 - protéger la ressource en eau potable et gérer pour le long terme (0 %),
 - maîtrise des prélèvements et économie d'eau en milieu agricole (0,6 %),
 - maîtrise des prélèvements et économie d'eau en milieu industriel (0 %).
 - o au sein de l'axe 'Connaître et maîtriser les pollutions' :
 - maîtrise des rejets agricoles et accompagnement des acteurs agricoles (0,5 %).

Ces deux graphiques ne sont qu'une représentation du poids des dépenses engagées selon les axes et sous-axes du PPI (ils témoignent de la destination des recettes de l'ODE), et ne sont en aucun cas une appréciation de leur niveau ou de leur adéquation au besoin.



D. AVANCEMENT A MI-PAROURS

Ce qu'il faut retenir

A mi-parcours du deuxième Programme Pluriannuel d'Intervention de l'ODE Martinique :

- la perception des recettes totales atteint 54 % de la prévision,
- 66 % des aides prévisionnelles sont engagées,
- 51 % des actions internes sont conduites,
- 55 % des dépenses de fonctionnement prévues pour la totalité du programme ont été engagées.

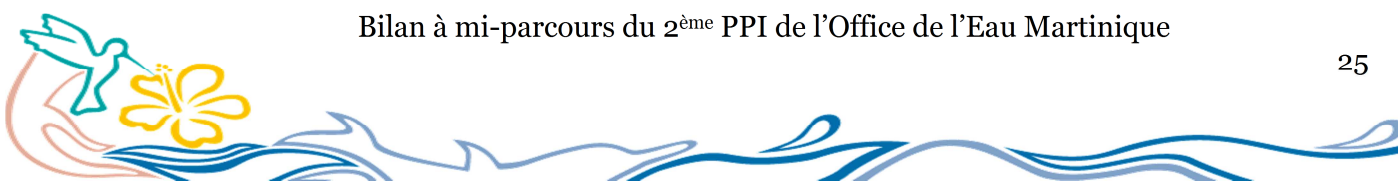
On retiendra que les taux d'avancement des axes et sous-axes du PPI sont relativement hétérogènes et qu'il existe un très net décalage entre l'attribution des aides et leur mandatement. À la fin 2013, seuls 20 % des projets prévus sur la durée du programme ont fait l'objet d'un mandatement d'aide financière (ne serait-ce que partiel). Ainsi en définitive, seul 13% des aides prévues aboutissent à un mandatement.

Indicateurs de progression des recettes et dépenses

Avancement des recettes

Avancement des recettes globales

Au total, durant la première moitié du PPI II, l'ODE Martinique a perçu 54 % des recettes prévues pour la durée totale du programme. La perception des recettes est donc conforme aux prévisions.



Redevances

Tous types de redevance confondus, 55% des redevances prévues sur la durée totale du PPI ont été collectées entre 2011 et 2013. A mi-parcours, les recettes encaissées présentent donc un avancement conforme aux prévisions initiales du PPI.⁴



Dans le détail, le taux d'avancement de chacune des redevances est présenté ci-après :

- Redevance pour prélèvement / Prévision de recettes de 12634 k€



- Redevance pour pollution domestique⁵/ Prévision de recettes de 30 153 k€

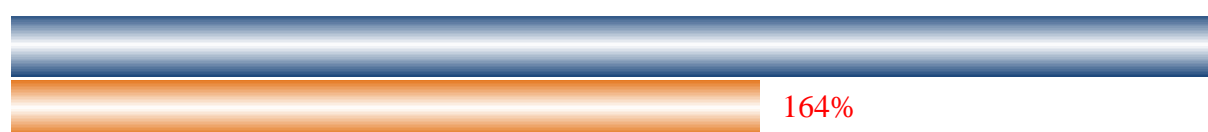


- Modernisation des réseaux de collecte / Prévision de recettes de 8 418 k€



La progression moins avancée de la perception de cette redevance est à relier à une augmentation moins soutenue de ces assiettes de facturation (contrairement aux assiettes de la redevance pour prélèvement et de la redevance pour pollution domestique). Néanmoins, cet avancement est tout à fait conforme aux prévisions.

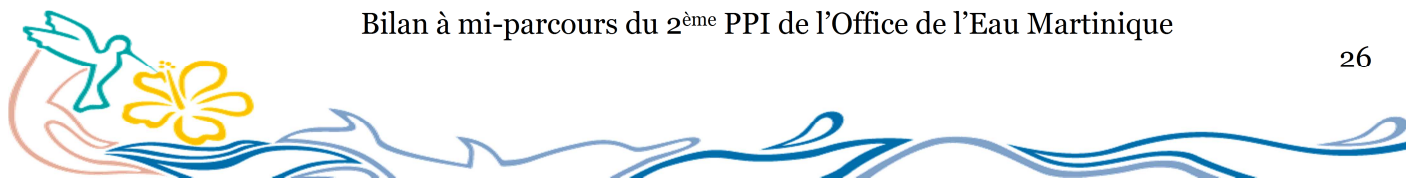
- Redevance pour pollutions diffuses / Prévision de recettes de 295 k€



L'avancement de la perception des redevances pour pollutions diffuses dépasse largement les prévisions (164%) : l'évolution de la réglementation et la dérogation de reversement d'une quote-part à l'ONEMA explique le décalage à la prévision.

⁴Ce bilan est établi sur les titres émis de redevance : le montant de redevances non recouvrées est de 1,8 M€ pour la période considérée, soit 6% des recettes attendues.

⁵ Ce taux d'avancement peut s'avérer légèrement surestimé en raison de trop-perçus en cours de régularisation. Ces sommes ont été prélevées auprès d'usagers soumis à la redevance pour pollution non domestique.



- Redevance pour pollution non domestique / Prévission de recettes de 500 k€

0%

Les démarches sont engagées par l'ODE pour recouvrir cette redevance, y compris de façon rétroactive. Les prévisions de recettes pour la durée totale du PPI restent à priori recevables.

- Autres redevances :

En l'absence d'assiette identifiée, les redevances pour stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et pour protection du milieu aquatique n'ont pas été mise en œuvre.

Dotations

Sur la période 2011-2013, le montant total des dotations reçues par l'ODE atteint 50% du montant prévisionnel avancé lors de l'établissement du second PPI pour la durée totale du Programme Pluriannuel d'Intervention.

50%

Dans le détail, le taux d'avancement de chacune des redevances est présenté ci-après :

- Dotations de l'ONEMA / Prévission de recettes de 2 400 k€

75%

Les dotations accordées par l'ONEMA dans le cadre des différentes conventions de partenariat signées avec l'ODE Martinique apparaissent globalement bien supérieures aux prévisions (de 50%). On remarquera que l'ampleur du partenariat tissé avec l'ONEMA s'est fortement étendue au cours de la première moitié du PPI (et notamment au cours de l'année 2013) ; les dotations ont du reste été multipliées par 5 entre 2011 et 2013.

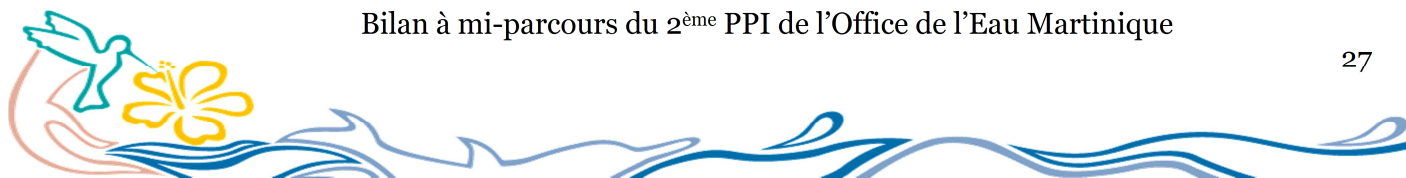
- Autres dotations / Prévission de recettes de 1 200 k€

0%

Bien qu'acquises, les dotations de l'Union Européenne et du Ministère des Outre-Mer (168 k€ chacune) n'ont pas encore été perçues par l'ODE : l'avancement reste donc à 0%.

Recettes exceptionnelles

Le versement exceptionnel en 2012 d'un reliquat du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (1 751 386,76 €) contribue à accélérer l'avancement de la perception des recettes, au cours de cette première moitié de PPI.



Avancement des dépenses

Engagement des aides

Globalement, les dépenses liées au programme d'aides de l'ODE Martinique et engagées sur la période 2011-2013 représentent 66% des prévisions effectuées pour ce poste de charges lors de l'établissement du second PPI. Le détail de l'avancement de chacun des axes du programme d'aides est présenté ci-après.



Avancement des projets aidés

- Axe n°1 : Protéger et gérer la ressource / Prévision de 97 projets



- Axe n°2 : Connaitre et maitriser les pollutions / Prévision de 158 projets



- Axe n°3 : Maitriser les eaux pluviales et les risques / Prévision de 12 projets



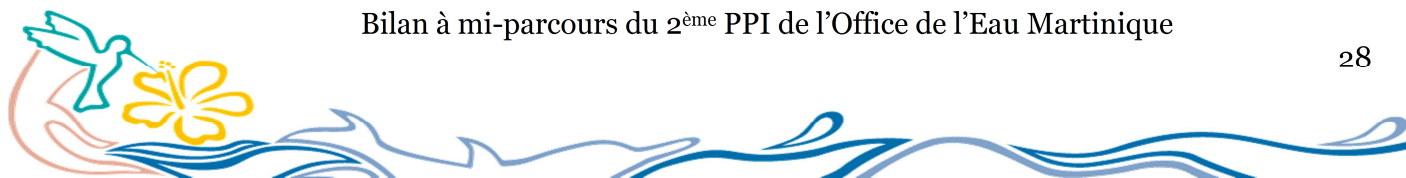
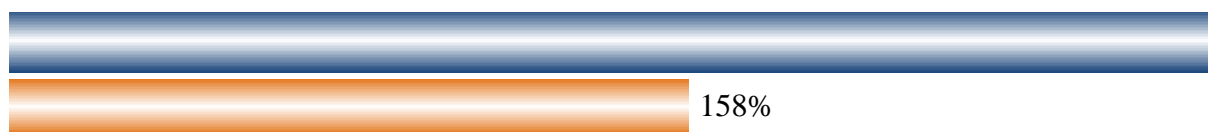
- Axe n°4 : Encourager la gestion intégrée / Prévision de 60 projets



- Axe n°5 : Connaitre, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques / Prévision de 42 projets



- Axe n°6 : Former et informer / Prévision de 33 projets



Avancement des aides engagées

- Axe n°1 : Protéger et gérer la ressource / Prévision d'aides de 11 530 k€



- Axe n°2 : Connaitre et maitriser les pollutions / Prévision d'aides de 19 224 k€



- Axe n°3 : Maitriser les eaux pluviales et les risques / Prévision d'aides de 330 k€



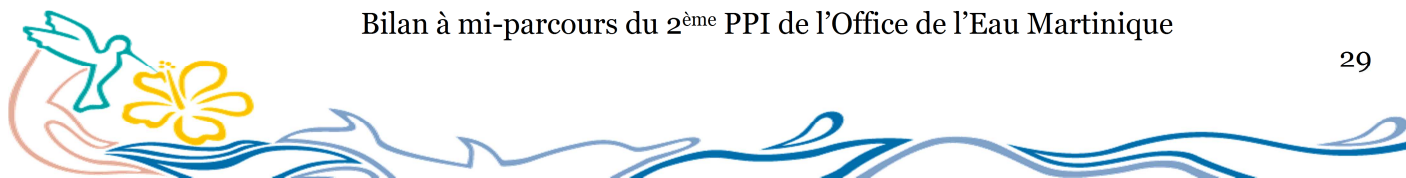
- Axe n°4 : Encourager la gestion intégrée / Prévision d'aides de 1 335 k€



- Axe n°5 : Connaitre, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques / Prévision d'aides de 1 080 k€



- Axe n°6 : Former et informer / Prévision d'aides de 342 k€



Commentaires

- **Axe n°1 : Protéger et gérer la ressource :**

Le taux d'avancement des dépenses de l'axe 1 est extrêmement variable selon les sous-axes d'interventions :

- d'un côté, 100 % des aides prévues pour 'Sécuriser l'approvisionnement en eau potable' ont été engagées ;
- de l'autre, aucune aide n'a été engagée pour les sous-axes : 'Protéger la ressource et gérer pour le long terme' et 'Maîtrise des prélèvements et économie d'eau chez les industriels';
- les autres sous-axes présentent des taux d'avancements de 30 à 50 %.

- **Axe n°2 : Connaitre et maîtriser les pollutions**

On retiendra une certaine hétérogénéité dans l'avancement des sous-axes constitutifs de l'axe n°2 :

- certaines lignes budgétaires étant nettement sous-mobilisées : Amélioration et renforcement de l'Assainissement Non Collectif, Etudes générales en matière d'assainissement, Accompagnement des acteurs du secteur industriel et artisanal, et Accompagnement des acteurs agricoles' ;
- alors que d'autres sont consommées à un rythme bien supérieur aux prévisions : Amélioration et renforcement de l'assainissement collectif, Maîtrise de la pollution industrielle et artisanale.

- **Axe n°4 : Encourager la gestion intégrée**

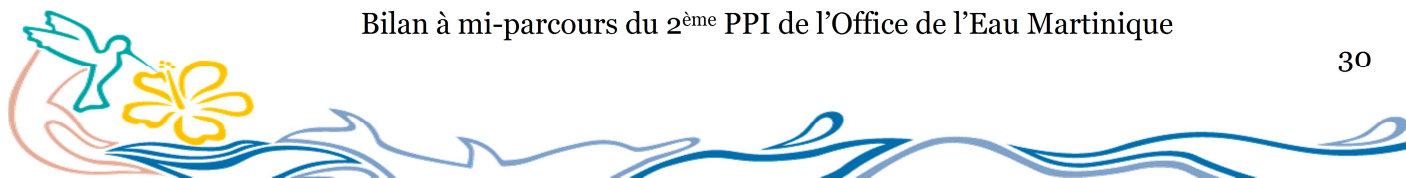
On notera que la sous-consommation de cette ligne budgétaire s'explique, par la quasi-absence d'aides engagées au profit des démarches de gestion spécifiques aux territoires sensibles (aires d'alimentation de captage, ...).

- **Axe n°5 : Connaitre, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques**

Les aides destinées à la connaissance des milieux aquatiques ont été engagée à hauteur de 45 %, quand celles dédiées à l'entretien et la restauration des milieux aquatiques ne l'ont été à moins de 25 %.

- **Axe n°6 : Former et informer**

On notera que le taux de consommation de cette ligne budgétaire s'explique par la surconsommation du budget prévu pour le sous-axe « Information, sensibilisation et éducation » (d'ores et déjà consommé à plus de 125%), quand la consommation des crédits prévisionnels de formation n'atteint pas 30 %.



Primes SPANC versées

Sur les 3 premières années de mise en œuvre du second PPI, seuls 152 k€ de primes ont été engagés par l'ODE pour soutenir les collectivités locales ayant mis en place un SPANC. Ce montant est à rapprocher des 1 305 k€ que l'ODE avait prévu d'engager sur 6 ans : l'indicateur de consommation des primes s'établit donc à 12% du total prévisionnel de primes. Ce retard est le résultat d'un volume de diagnostics inférieur à la prévision (basée sur un strict respect des échéances réglementaires), ainsi que de la non sollicitation de certaines primes.



Actions internes

Globalement, les dépenses afférentes aux « actions internes » et exécutées sur la période 2011-2013 représentent 51% des prévisions effectuées pour ce poste de charges lors de l'établissement du second PPI. Le détail de l'avancement de chacune des « actions internes » est présenté ci-après.



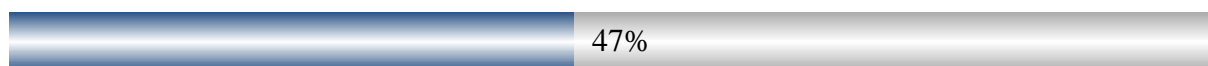
- Etudes / Dépenses prévisionnelles de 3 000 k€

Les dépenses inhérentes aux études commanditées par l'ODE ont été plus importantes que prévues. La dépense s'est élevée à 2 675 k€ sur la période 2011-2013 : l'indicateur de consommation de la ligne budgétaire « Etudes » s'établit donc d'ores et déjà à 89%. Au cours de cette première moitié du PPI, le programme d'étude a en effet été revu, tout comme les recettes correspondantes, en raison du désengagement de l'Etat.



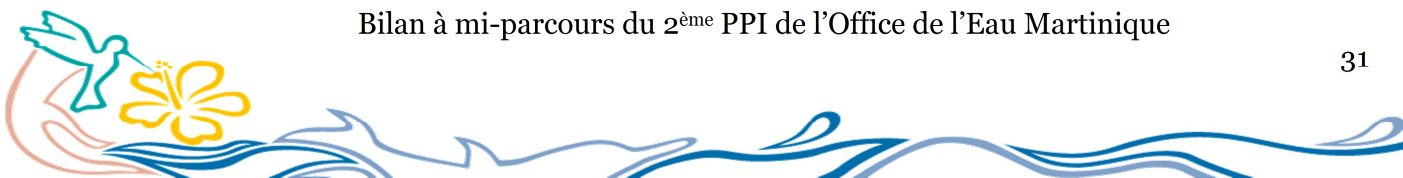
- Réseaux de mesures / Dépenses prévisionnelles de 3 600 k€

Sur 3 600 k€ de dépenses inhérentes aux réseaux de mesures pilotés par l'ODE portés au budget prévisionnel sur la durée totale du contrat, 1 691 k€ ont été engagés : l'indicateur de consommation de la ligne budgétaire « Réseaux de mesure » s'établit donc à 47%.



- Communication / Dépenses prévisionnelles de 1 800 k€

L'indicateur de consommation de la ligne budgétaire « Communication » s'établit à 43%.



- Observatoire de l'eau / Dépenses prévisionnelles de 300 k€

Sur les 300k€ prévus pour mettre en place et développer l'Observatoire de l'Eau sur le territoire de la Martinique, seuls 17 k€ ont d'ores et déjà été dépensés : l'indicateur de consommation de la ligne budgétaire « Observatoire de l'eau » s'établit donc à 6%. Seuls quelques développements et achat de logiciel ont été réalisés. On notera que les frais de fonctionnement de l'observatoire sont inclus dans ceux de l'ODE (la majorité des travaux étant menés en régie).



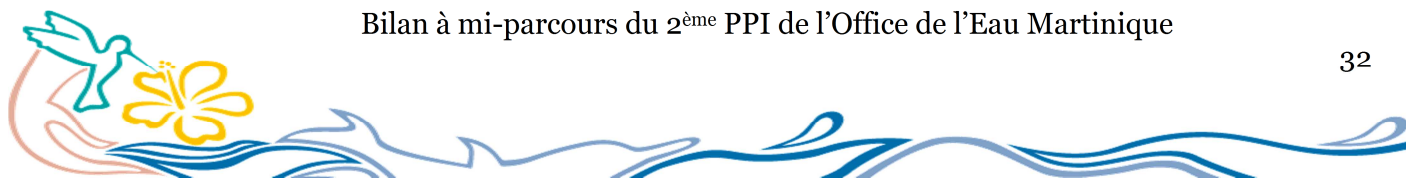
- Assistance technique et formation/ Dépenses prévisionnelles de 1 200 k€

Sur les 3 premières années de mise en œuvre du second PPI, seuls 44 k€ ont été engagés par l'ODE pour proposer une assistance technique et mettre en place des formations. L'indicateur de consommation de cette ligne de dépense s'établit donc à 4% du total prévisionnel.



- Coopération / Dépenses prévisionnelles de 300 k€

Seuls 25 k€ ont été engagés pour favoriser la coopération internationale (participation au Forum Mondial de l'Eau). L'indicateur de consommation de la ligne budgétaire « Coopération » s'établit donc à 8%.



Fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement engagées sur la période 2011-2013 représentent 55% des prévisions estimées pour ce poste de charges lors de l'établissement du second PPI.



- Salaires et charges / Dépenses prévisionnelles de 6 068 k€

Les dépenses liées aux salaires et charges des agents de l'ODE Martinique affectés à la mise en œuvre du second PPI (2 903 k€ sur la période 2011-2013) représentent 48% des dépenses prévues pour ce poste de charges sur la durée totale du programme d'intervention. Cet avancement est conforme aux prévisions, du fait de la mobilisation de contrats temporaires aux côtés des postes pourvus. Le maintien de la trajectoire d'avancement suppose une pérennisation des moyens mobilisés jusqu'alors.

On notera que 13% des dépenses liées aux salaires et charges des agents de l'ODE est à rattacher au fonctionnement de l'Observatoire de l'Eau (383 k€ sur 3 ans).



- Amortissement et imprévus/ Dépenses prévisionnelles de 1 916 k€

Les amortissements et imprévus ont quant à eux été plus importants que prévus, car plus de 95% de la somme prévue pour ce poste de charge a déjà été consommée sur les trois premières années de mise en œuvre du programme d'intervention.



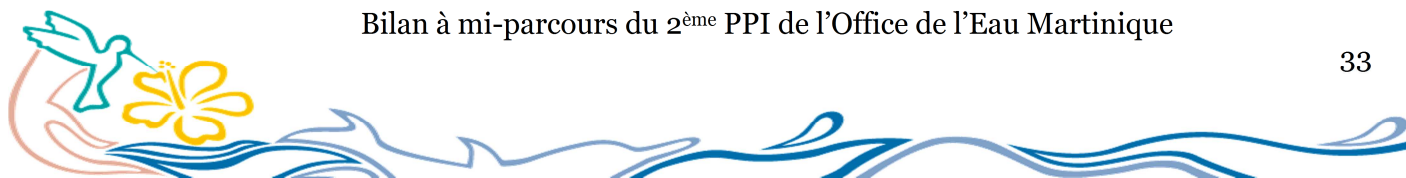
- Frais de fonctionnement / Dépenses prévisionnelles de 1 200 k€

Les dépenses liées aux autres frais de fonctionnement de l'ODE affectés à la mise en œuvre du second PPI (533 k€ sur la période 2011-2013) représentent 44% des dépenses prévues pour ce poste de charges sur la durée totale du programme d'intervention.



- Rémunération prestation collecte / Dépenses prévisionnelles de 923 k€

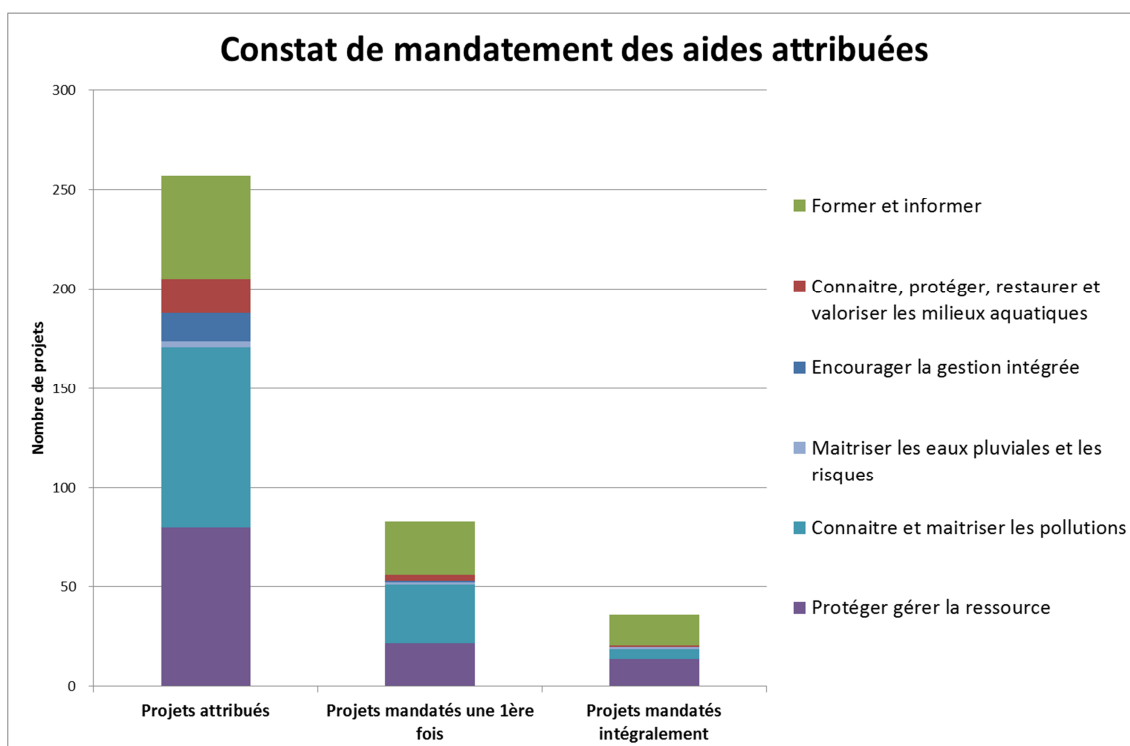
Les dépenses liées à la rémunération des exploitants de services chargés de la collecte des redevances représentent 31% des dépenses prévues pour ce poste de charges sur la durée totale du programme d'intervention.



Indicateurs d'avancement des interventions

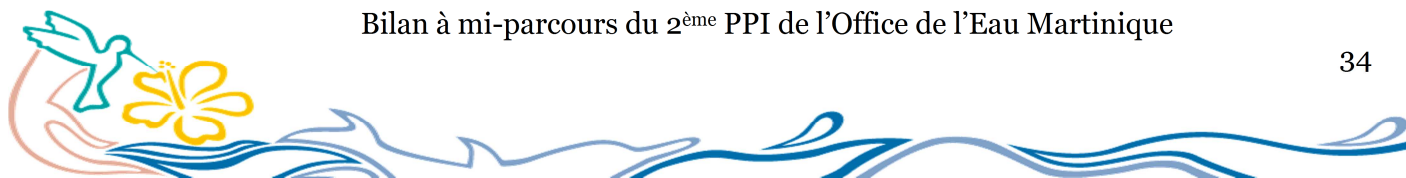
Exécution des engagements de dépenses

Un premier niveau d'évaluation de l'avancement des interventions réside dans la mesure de l'exécution des engagements. Cette mesure s'appuie sur l'analyse des versements effectifs des aides attribuées durant la période 2011-2013. Ce travail est illustré par le graphique suivant : des 257 projets dont les aides ont été attribuées, seulement 83 projets ont bénéficié d'un premier mandatement et 36 projets ont vu les aides intégralement exécutées.



En montant, l'exécution des aides se présentent ainsi :

Axes	Aides attribuées	Aides mandatées	%
Protéger et gérer la ressource	8 988 871 €	1 621 575 €	18%
Connaître et maitriser les pollutions	12 175 131 €	2 518 739 €	21%
Maitriser les eaux pluviales et les risques	87 290 €	15 000 €	17%
Encourager la gestion intégrée	437 000 €	25 000 €	6%
Connaître, protéger, restaurer (...)	331 029 €	70 981 €	21%
Former et informer	339 829 €	170 120 €	50%



Globalement, on observe un taux d'exécution relativement modeste : **seulement 20 % des aides attribuées ont été mandatées**. Si ce taux est de 6 % pour les projets attribués très récemment, il n'est que de 24 % pour les projets plus anciens et dont les aides ont été attribuées en 2011.

Il est relevé une meilleure exécution des projets visant l'axe 'Former et informer' (50 %), et à contrario un très faible mandatement pour l'axe 'Encourager la gestion intégrée' (6 %)⁶.

Une distinction nette est opérée dans le niveau de mandatement des aides attribuées selon la nature du maître d'ouvrage.

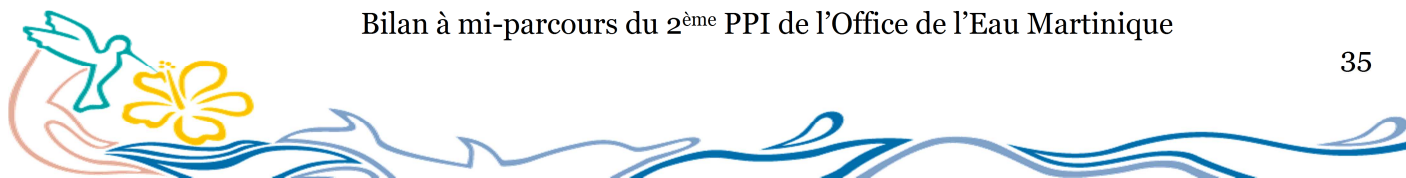
	Taux de mandatement par secteurs
Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement	18%
Autres collectivités	13%
Professionnels (agricoles, industriels, ..)	52%
Diverses (associations, ...)	50%
Ensemble	20%

Le décalage entre l'attribution des aides et leur mandatement, a contraint l'ODE à procéder fin 2013 à l'immobilisation de 20 M€ de trésorerie.

Ce décalage s'explique sans aucun doute au travers de plusieurs mécanismes : d'une part, la réactivité de l'ODE à attribuer les aides et d'autre part les difficultés de natures diverses retardant l'exécution des projets (attente de co-financement, maîtrise foncière, coordination de chantiers, ...).

Aussi ce constat ne peut que souligner l'insuffisance des indicateurs d'avancement des engagements de dépenses.

⁶ Le faible mandatement constaté sur l'axe 'Encourager la gestion intégrée' s'explique, au moins en partie, par le fait que les aides dévolues au contrat de baie de Fort-de-France n'aient pas encore été réclamées.



Indices de réalisation

Au-delà de l'exécution des engagements de dépenses, il est opportun de mettre en œuvre des indices de réalisation, permettant d'illustrer plus aisément les actions soutenues ou conduites par l'ODE.

Deux familles d'indicateurs peuvent être mobilisées :

- **les indices de réalisation des projets par axes :**

- o nombre de projets ayant fait l'objet d'un engagement et dont le mandatement a au moins débuté :

Axes	Projets mandatés une 1ère fois	Projets prévus	Taux de réalisation des projets (mandatés/prévus)
Protéger et gérer la ressource	22	97	23%
Connaitre et maitriser les pollutions	29	158	18%
Maitriser les eaux pluviales et les risques	1	12	8%
Encourager la gestion intégrée	1	60	2%
Connaitre, protéger, restaurer (...)	3	42	7%
Former et informer	27	33	82%
Tous axes confondus	83	402	21%

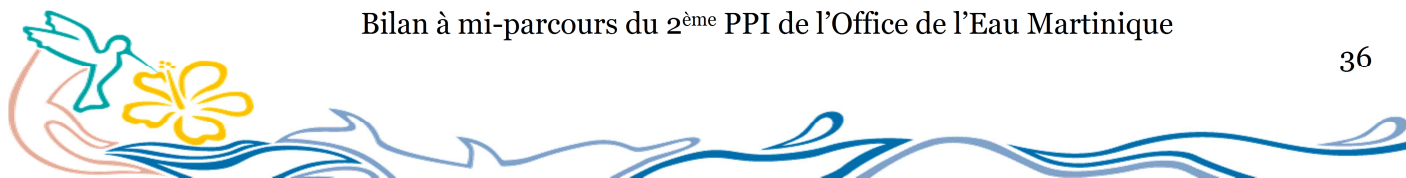
On retiendra qu'en définitive, seulement 20% des projets prévus font l'objet d'un mandatement d'aide financière (ne serait-ce que partiel).



- o volume d'aides ayant fait l'objet d'un engagement et dont le mandatement a au moins débuté :

Axes	Aides mandatées €	Projets prévus €	Taux de réalisation des aides (mandatées/prévues)
Protéger et gérer la ressource	1 621 575 €	11 530 000 €	14%
Connaitre et maitriser les pollutions	2 518 739 €	19 224 000 €	13%
Maitriser les eaux pluviales et les risques	15 000 €	330 000 €	5%
Encourager la gestion intégrée	25 000 €	1 335 000 €	2%
Connaitre, protéger, restaurer (...)	70 981 €	1 080 000 €	7%
Former et informer	170 120 €	342 000 €	50%
Tous axes confondus	4 421 414 €	33 841 000 €	13%

On retiendra qu'en définitive, seul 13% des aides prévues aboutissent à un mandatement (ne serait-ce que partiel).



- **les indices de réalisations techniques :**

Ces indices nécessitent au préalable la mise en œuvre d'un processus de collecte et de bancarisation des informations. Les indices de réalisations techniques pourraient être :

Axe 1 : Protéger et gérer la ressource, sécuriser l'alimentation en eau potable de la population

- Population de l'Unité de Distribution bénéficiant d'une sécurisation de l'approvisionnement AEP,
- Nouvelle capacité productive journalière AEP sur ressource différente,
- Population de l'UD bénéficiant d'une action de protection /gestion de la ressource AEP,
- Linéaire de canalisation AEP renouvelé,
- Population des collectivités soutenues dans une maîtrise des consommations publiques,
- Nombres d'usagers agricoles concernés par une mesure de maîtrise des prélèvements,
- Nombres d'activités artisanales ou industrielles concernées par une mesure de maîtrise des prélèvements,

Axe 2 : Connaître et maîtriser les pollutions

- Nombre d'EQH domestiques supplémentaires immédiatement raccordés,
- Capacité d'unités de traitement d'effluents domestiques supplémentaires installées,
- Nombre d'installations ANC contrôlées (périodique/conception),
- Nombre d'installations ANC réhabilitées,
- Capacité de valorisation des boues et des sous-produits installée,
- Nombre d'exploitation agricole aidée pour une maîtrise des rejets,
- Nombre d'artisans / d'industriels aidés pour une maîtrise des rejets,

Axe 3 : Maîtriser les eaux pluviales et les risques

- Nombre d'études relatives au traitement qualitatif ou à la gestion quantitative des eaux pluviales,
- Nombre de dispositifs de traitement des eaux pluviales mis en œuvre,

Axe 4 : Encourager la gestion intégrée et concertée

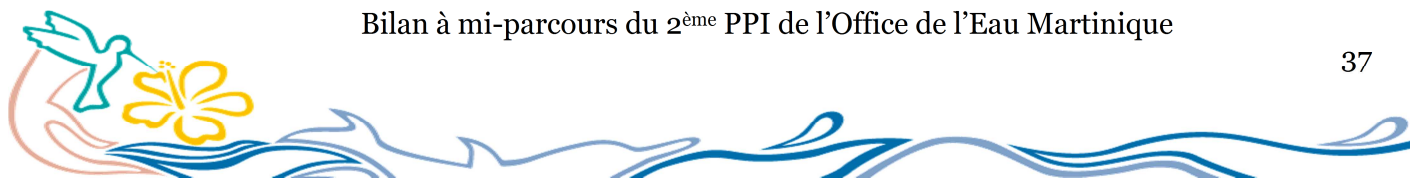
- Nombre de contrat de rivière ou de baie, SAGE initié
- Nombre de contrat de rivière ou de baie, SAGE approuvé
- Nombre de poste d'animateur,

Axe 5 : Connaître, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques

- Nombre d'études visant la connaissance des milieux,
- Nombre de stations de suivi du milieu installées,
- Linéaire de berges ayant fait l'objet d'une restauration/protection, ...
- Nombre d'obstacles à la continuité levés

Axe 6 : Former et informer les usagers et acteurs de l'eau

- Nombre de personnes visées par l'information, sensibilisation, éducation, selon les différents publics (scolaires, citoyens, élus, agriculteurs, artisans et industriels),
- Volume d'heures de formation délivrée selon les différents publics (élus, agents de collectivité, professionnels de l'eau).



E. ANALYSE ET PERSPECTIVES

Ce qu'il faut retenir

Le bilan de l'avancement du 2^{ème} PPI est indéniablement encourageant. En tant que déclinaison opérationnelle du SDAGE, le 2^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention de l'ODE a sans conteste installé une dynamique vertueuse sur le territoire de la Martinique.

Il convient néanmoins de rester prudent au vu des enseignements de ce bilan : des préconisations ont été formulées afin de viser une mise en œuvre opérante (réorientation des crédits, réflexion sur l'efficacité des méthodes, ...) et de perfectionner la mesure des réalisations concrètes.

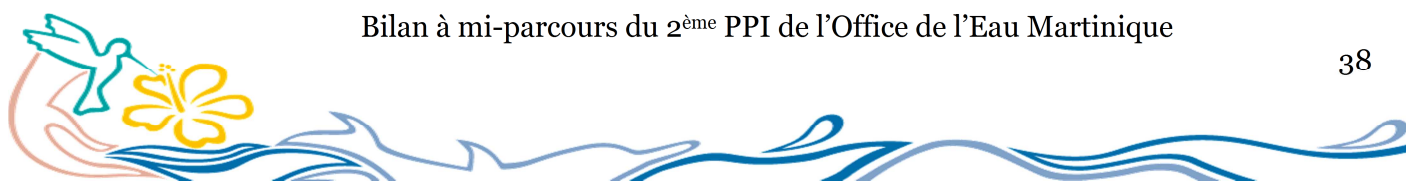
Mise en perspective du programme d'aide

Comparaison des deux premiers programmes d'aides

Le programme d'aide du premier PPI comportait initialement 7 axes principaux (l'axe relatif au « traitement des eaux pluviales » ayant été intégré en cours de programme d'intervention), contre 6 pour le programme d'aide du second PPI. Des similarités et dissemblances entre ces axes peuvent être observées, notamment concernant les poids théoriques (en masses financières) de chacun des axes :

Programme d'aides du 1 ^{er} PPI (2008-2010)	Poids théorique	Programme d'aides du 2 ^{ème} PPI (2011-2016)	Poids théorique
Régulation de la ressource en eau Diversification eau souterraine et superficielle	23,0%	Protéger et gérer la ressource, sécuriser l'alimentation en eau potable	34,1%
Maîtrise de la pollution	47,0%	Connaître et maîtriser les pollutions	56,8%
		Maîtriser les eaux pluviales et les risques	1,0%
Entretien et restauration des milieux aquatiques	23,0%	Connaître, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques	3,2%
Démarches de territoire (gestion concertée)	4,0%	Encourager la gestion intégrée et concertée	3,9%
Communication, information et éducation Formation	3,0%	Former et informer les usagers et acteurs de l'eau	1,0%

Si l'on observe à première vue que les thèmes traités sont très similaires entre les deux programmes d'aides (à quelques regroupements près), force est de constater que la priorité donnée à certains axes a beaucoup varié depuis le premier programme d'aides. Le poids de la gestion des milieux aquatiques a vu son importance relative régresser, au profit de la maîtrise des pollutions en premier lieu et de la gestion de la ressource en eau en second.



Ebauche de comparaisons entre les réalisations des deux programmes d'aides

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, on observe en réalité une certaine analogie dans l'exécution de ces deux programmes d'aides successifs : la grande majorité des aides attribuées sont dédiées à l'alimentation des populations en eau potable de qualité et à la maîtrise des pollutions, loin devant les autres axes du programme d'aide.

Cette caractéristique est une constante de la mise en œuvre du PPI.

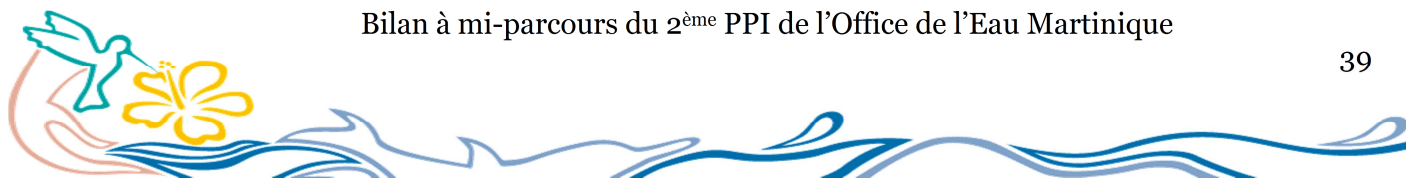
Programme d'aides du 1 ^{er} PPI (2008-2010)	Poids observé	Programme d'aides du 2 ^{ème} PPI (2011-2016)	Poids observé
Régulation de la ressource en eau Diversification eau souterraine et superficielle	54,2%	Protéger et gérer la ressource, sécuriser l'alimentation en eau potable	54,4%
Maîtrise de la pollution	42,5%	Connaître et maîtriser les pollutions	40,2%
		Maîtriser les eaux pluviales et les risques	2,0%
Entretien et restauration des milieux aquatiques	0,3%	Connaître, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques	1,5%
Démarches de territoire (gestion concertée)	1,5%	Encourager la gestion intégrée et concertée	1,5%
Communication, information et éducation Formation	1,4%	Former et informer les usagers et acteurs de l'eau	0,4%
Aides exceptionnelles	0,1%		

Il est intéressant de noter que si le programme prévisionnel du 2nd PPI est marqué par une accentuation des priorités de maîtrise des pollutions, puis secondairement de la gestion de la ressource en eau, cette orientation ne se traduit pas dans la mise en œuvre. En effet, les poids des engagements sur les différents axes des PPI sont restés très proches. Ainsi il n'est pas décelé d'effets persuasifs ou incitatifs du PPI, ce qui peut interroger la communication associée au PPI, la latence de l'adaptation politique, la réactivité des services publics, le décalage potentiel de la prévision avec le besoin des services publics, ... autant d'aspects qui mériteraient d'être analysés.

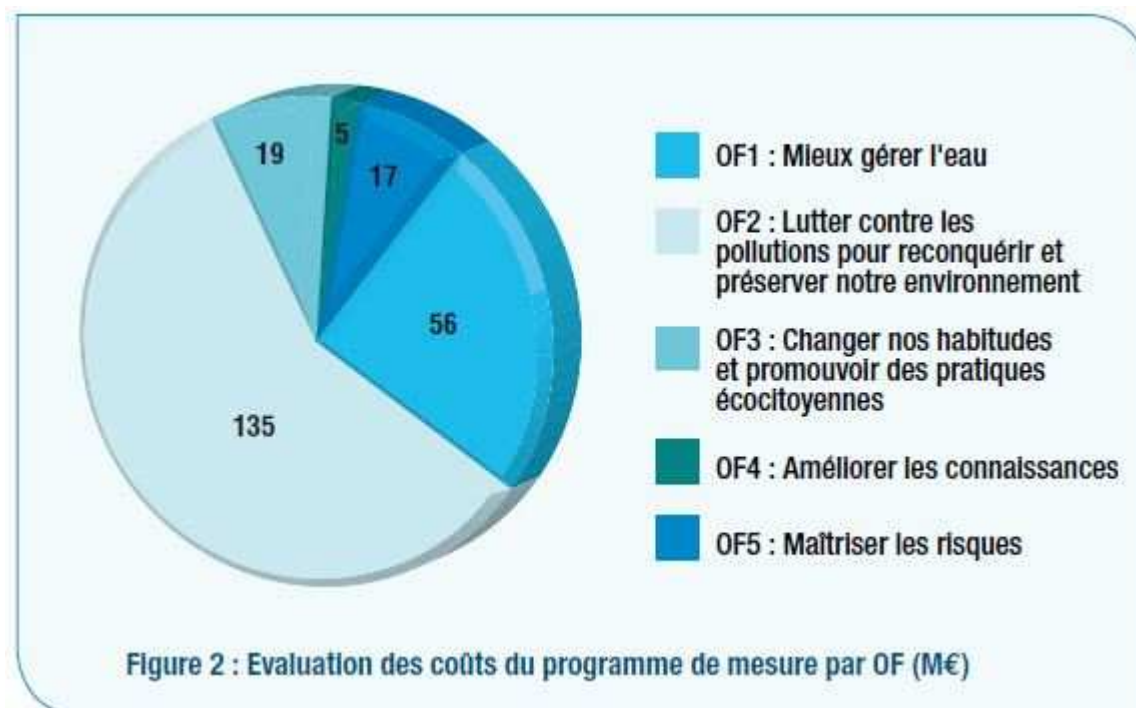
Un programme d'intervention au service du SDAGE

Les priorités de l'ODE découlent directement des « Orientations Fondamentales » du SDAGE 2009-2015 définies comme suit :

- OF1 : Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers
- OF2 : Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
- OF3 : Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques éco-citoyennes vis à vis des milieux
- OF4 : Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques
- OF5 : Maîtriser et prévenir les risques.



Les orientations fondamentales du SDAGE et les actions du Programme de Mesures peuvent être mises en correspondance avec le programme d'aides de l'ODE (cf. annexe). Cet exercice illustre la cohérence des priorités de l'ODE avec les « Orientations Fondamentales » du SDAGE 2009-2015, mais aussi les quelques nuances existantes avec les actions du Programme de Mesures.

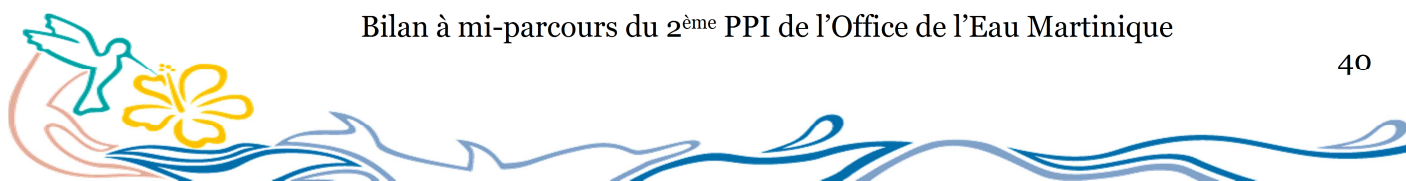


Présentation du Programme de Mesures 2010-2015

Si les orientations fondamentales du SDAGE ont bien été retranscrites en axes prioritaires au sein du programme d'aides de l'ODE Martinique, **la pondération des priorités après retraitement diffère assez sensiblement sur certaines orientations** (retraitement du PPI selon les orientations fondamentales disponibles en annexe⁷) :

	Poids théorique		Montants prévisionnels PPI
	PDM	PPI	
1. Gérer l'eau comme un bien commun	24,2%	23,8%	9 000 k€
2. Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre	57,9%	50,4%	19 044 k€
3. Changer nos habitudes et promouvoir des pratiques	7,5%	20,8%	7 852 k€
4. Améliorer les connaissances	2,1%	2,3%	855 k€
5. Maîtriser les risques	8,3%	2,7%	1 005 k€

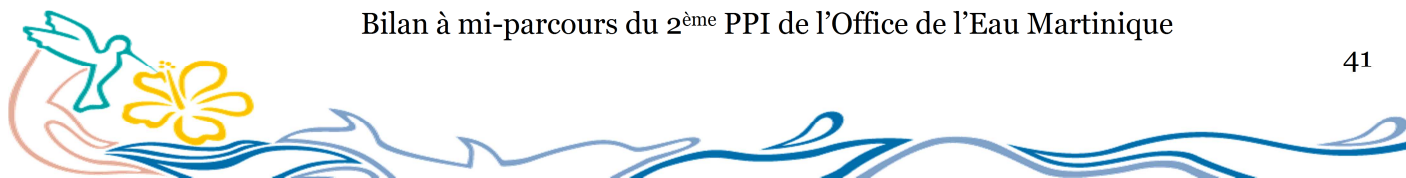
⁷ Le retraitement ne peut être effectué qu'en comprenant des doubles comptes.



Si le poids relatif des deux principales orientations est plutôt respecté, le 2^{ème} PPI de l'ODE se démarque par l'importance donnée à l'orientation « Changer nos habitudes et promouvoir des pratiques éco citoyennes ».

A titre d'illustration, l'avancement des aides engagées peut-être également présenté selon les orientations fondamentales du SDAGE :

	Taux d'avancement	
	Projets aidés	Aides attribuées
1. Gérer l'eau comme un bien commun	56%	88%
2. Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre environnement	63%	66%
3. Changer nos habitudes et promouvoir des pratiques écocitoyennes	78%	45%
4. Améliorer les connaissances	37%	41%
5. Maîtriser les risques	25%	26%
TOTAL	64%	66%

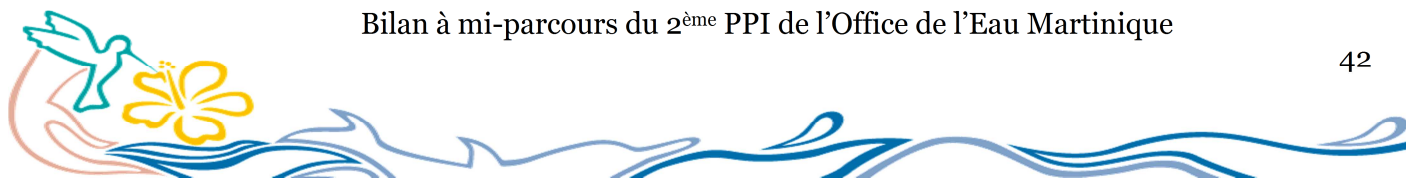
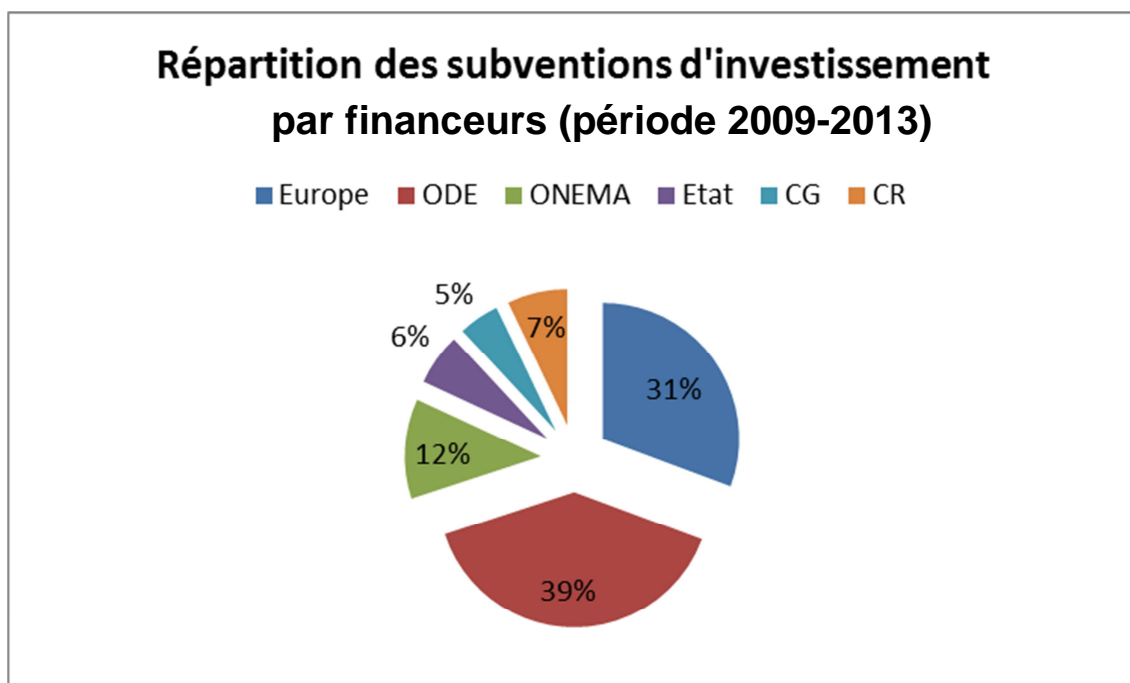


La récupération des coûts des usages de l'eau

La mise en perspective des charges et recettes des services individuels et collectifs de l'eau et de l'assainissement permet le calcul de différents niveaux de recouvrement des coûts (ANALYSE ECONOMIQUE SUR L'EAU EN MARTINIQUE – LA RECUPERATION DES COÛTS – 2013).

Le taux de recouvrement de charges de fonctionnement (ratio Recettes Courantes /Dépenses de fonctionnement) par les recettes est de 130%. Le solde des 30% représente la Capacité de financement -CAF- des investissements en renouvellement et en neuf. Ce solde couvre 73% des besoins de renouvellement (en hypothèse basse d'estimation de ce besoin). Le total des charges est couvert à 90% par les recettes de la tarification, le reste est complété par les subventions.

Ces subventions accordées aux différents maîtres d'ouvrage se répartissaient de la façon suivante :

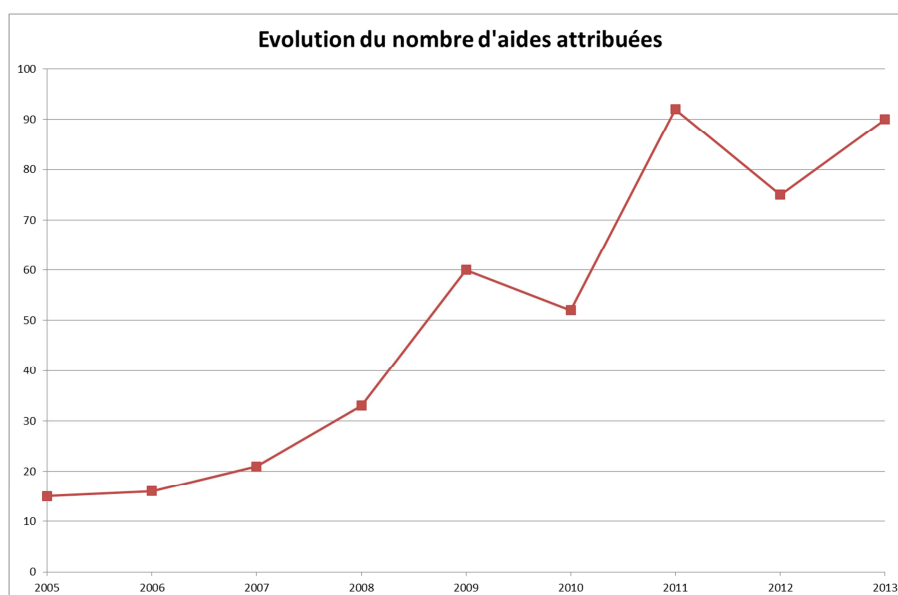


Analyse critique du bilan à mi-parcours du PPI

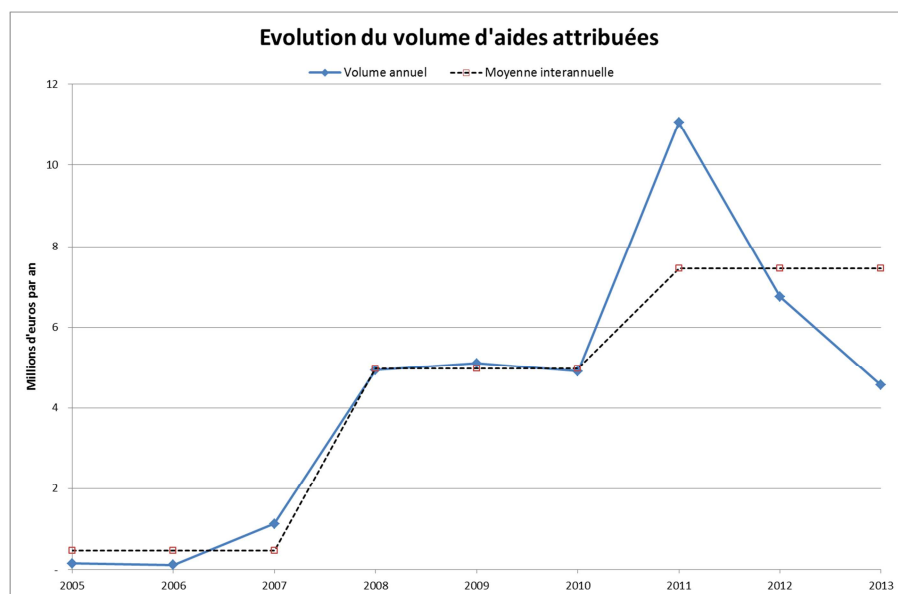
L'instauration d'une certaine dynamique de territoire depuis 2005

La dynamique territoriale et multi acteurs en faveur de l'eau et des milieux aquatiques est soulignée par :

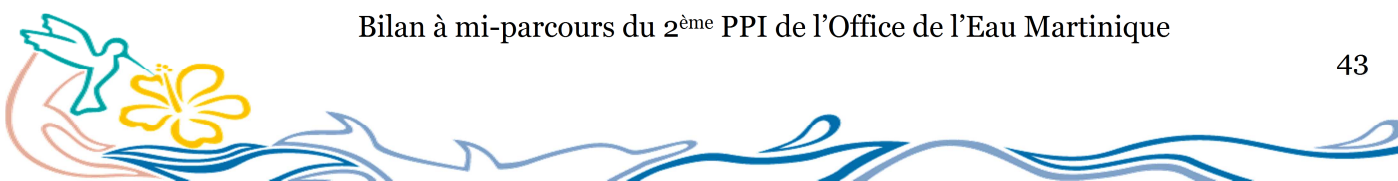
- une nette augmentation du nombre des aides accordées chaque année depuis 2005 :



- une nette augmentation du montant d'aides attribuées chaque année depuis 2005, même si l'année 2011 est atypique ; trois paliers se distinguent nettement :

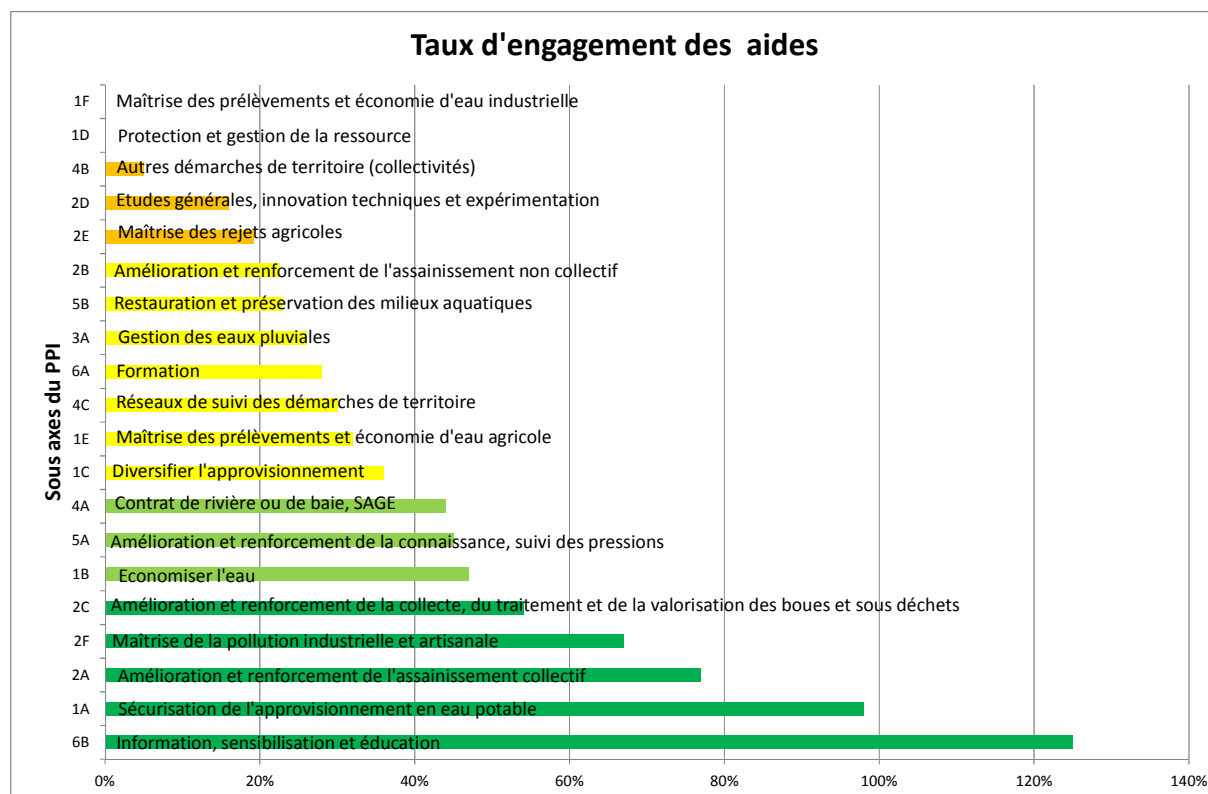


Sur le plan quantitatif, l'attribution des aides aux projets témoignent d'une montée en puissance du système 'redevances-subventions'.



2011-2013 : des axes du programme d'aides trop peu sollicités

Si l'on constate globalement que **66% des sommes prévues dans le cadre du second programme d'aides ont d'ores et déjà été attribuées**, force est de constater que d'importantes disparités existent dans la mobilisation des différentes lignes budgétaires.

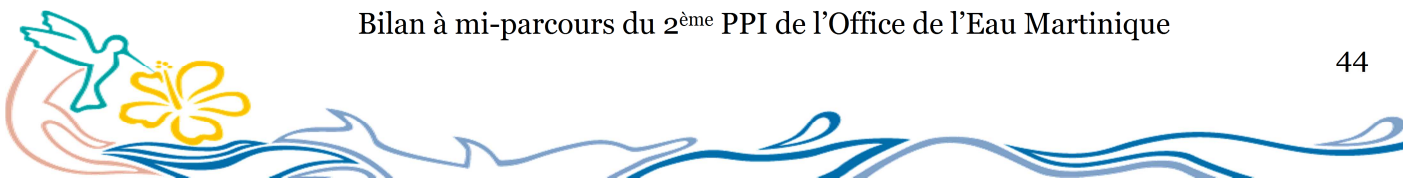


Ainsi les axes et sous axes du PPI pour lesquels très peu de projets ou pas du tout ont été soumis à l'ODE (taux d'engagement inférieur à 20 %) sont :

- Axe 1 : Protéger gérer la ressource :
 - Protéger la ressource et gérer pour le long terme
 - Maîtrise des prélèvements et économie d'eau chez les industriels et artisans
- Axe 2 : Connaitre et maîtriser les pollutions
 - Etudes générales, innovation techniques et expérimentation
 - Maîtrise des rejets agricoles et accompagnement de ces acteurs
- Axe 4 : Encourager la gestion intégrée
 - Autres démarches de politique de territoire

Néanmoins au regard des volumes financiers prévisionnels, il convient de **rajouter les axes et sous axes peu sollicités** mais représentant un poids significatifs (taux d'engagement compris entre 20 et 40 %, et crédits non consommés représentant plus de 1% du reste à attribuer) :

- Axe 2 : Connaitre et maîtriser les pollutions
 - Amélioration et renforcement de l'assainissement non collectif
- Axe 5 : Connaitre, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques
 - Entretien et restauration des milieux aquatiques



2011-2013: un programme d'aides déjà bien entamé ... en apparence

Si l'on constate globalement que **66% des sommes prévues dans le cadre du second programme d'aides ont d'ores et déjà été attribuées**, les lignes budgétaires afférentes aux axes n°6 (« Former et informer »), n°2 (Connaitre et maîtriser les pollutions) et n°1 (« Protéger et gérer la ressource ») ont déjà été considérablement consommées, notamment du fait de la multiplicité des projets relevant de ces axes. On retiendra particulièrement les sous-axes suivant, dont les lignes budgétaires respectives sont déjà consommées à plus de 75% :

- Axe 1 : Protéger gérer la ressource :
 - Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ;
- Axe 2 : Connaitre et maîtriser les pollutions
 - Amélioration et renforcement de l'assainissement collectif ;
- Axe 6 : Former et informer
 - Information, sensibilisation et éducation.

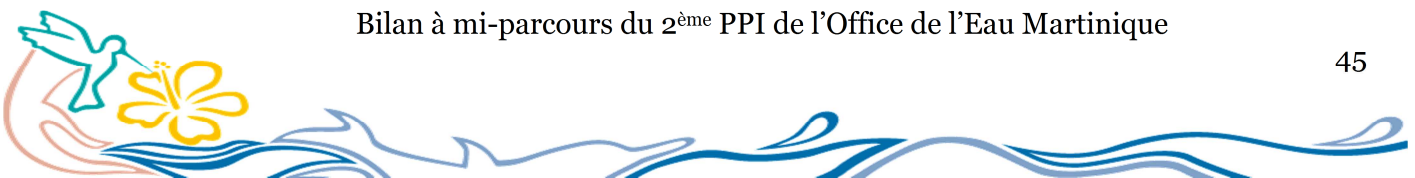
Mais l'examen des mandatements des aides montre un décalage significatif entre l'attribution des aides et leur versement effectif. Ainsi une mesure de l'avancement du programme d'aides sur la base des mandatements donne une toute autre vision. Etant donné que seules 20 % des aides attribuées sont à ce jour mandatées, le taux d'avancement global n'est que de 13 %.

En premier lieu, le faible taux d'exécution des aides et notamment celui pour les aides attribuées en 2011, soulève une forte interrogation générale, avant même d'envisager une mesure d'indices de réalisation technique du PPI :

- Quels est le degré d'avancement des projets pour lesquels les aides ont été attribués mais pas mandatées ?
- Les projets sont-ils exécutés sans que les aides soient versées ?
- La réalisation des projets est-elle bloquée pour diverses raisons ? Le projet est-il annulé ?
- Le projet suit-il son cours mais le maître d'ouvrage fait face à des difficultés de gestion de projets ?

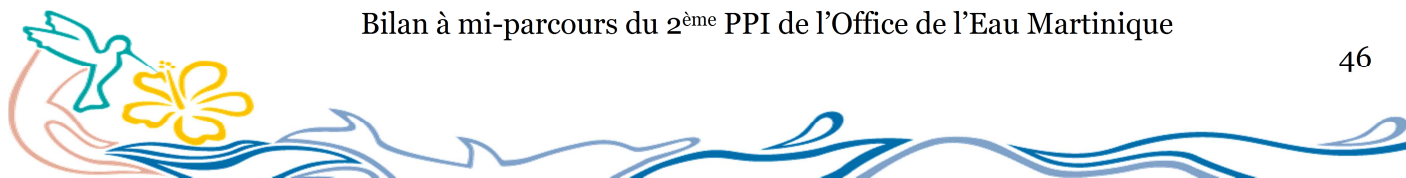
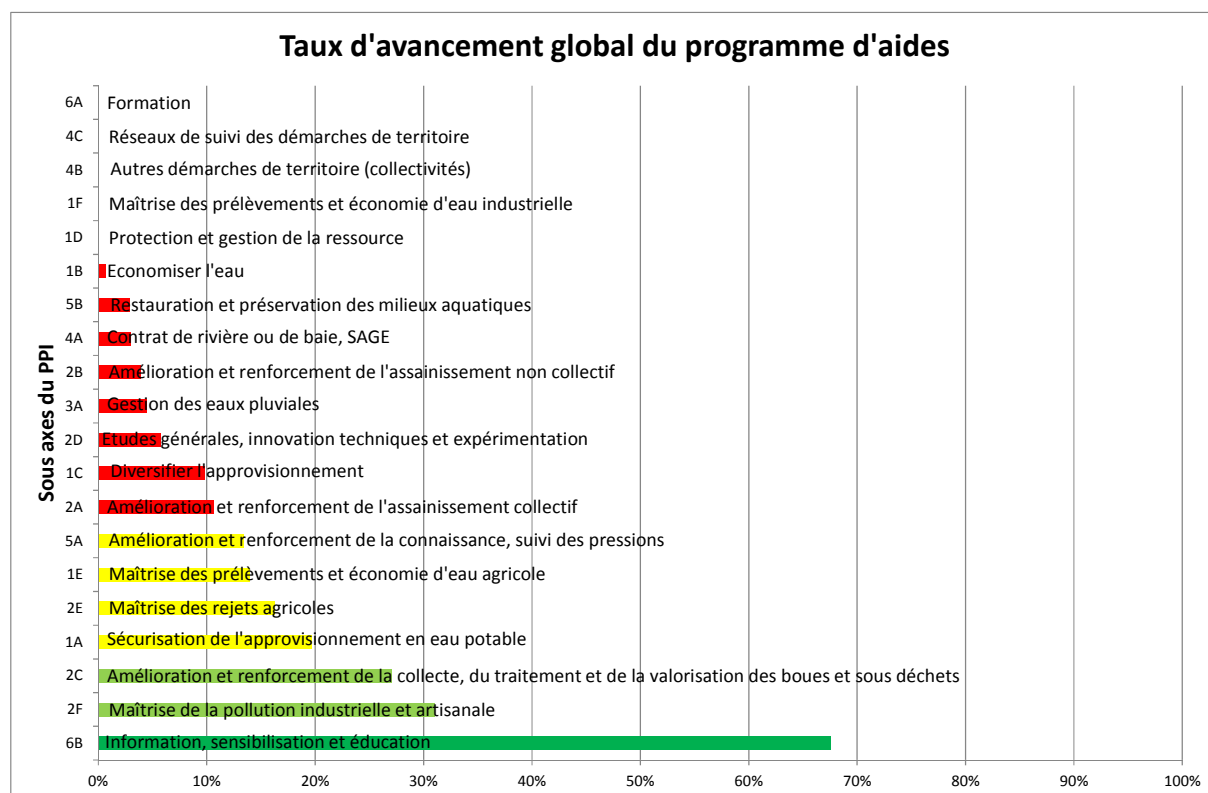
Ces interrogations sont manifestes pour les sous-axes :

- Axe 1 : Protéger gérer la ressource :
 - Economiser l'eau
- Axe 2 : Connaitre et maîtriser les pollutions
 - Amélioration et renforcement de l'assainissement collectif
- Axe 3 : Gestion des eaux pluviales
- Axe 4 : Encourager la gestion intégrée
 - Contrat de rivière ou de baie, SAGE,
 - Réseaux de suivi
- Axe 6 : Former et informer
 - Formation

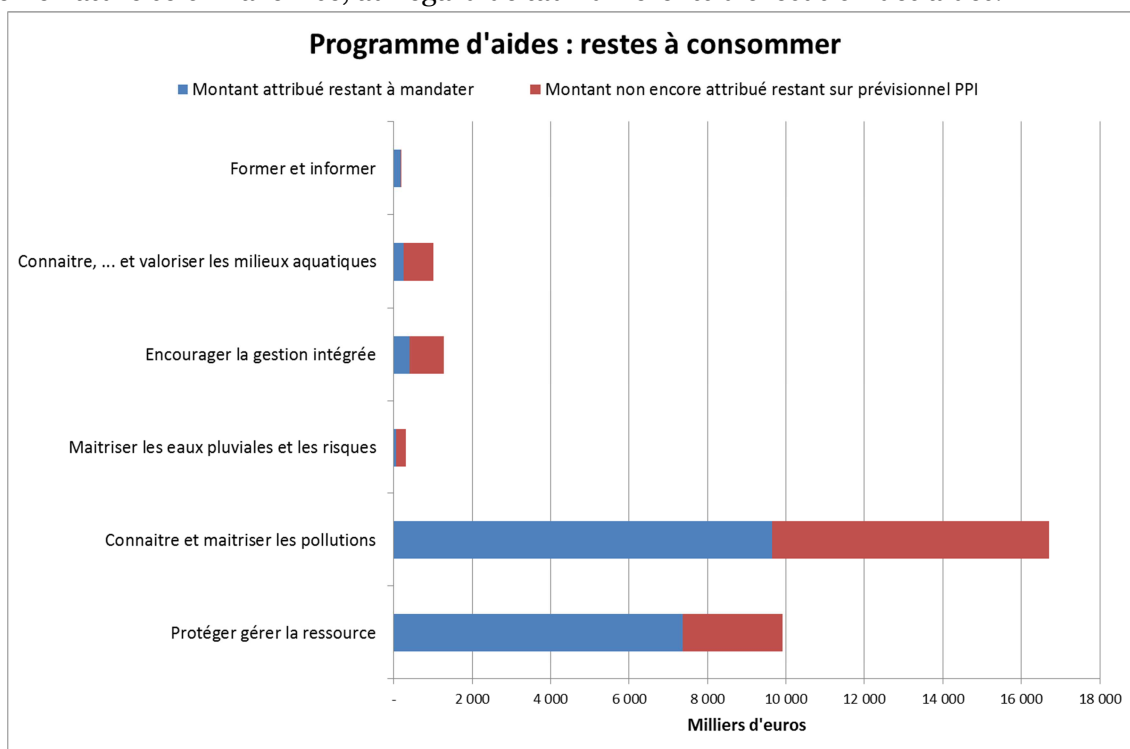


In fine, le taux d'avancement global du Programme d'aides n'est que de 13 % à fin 2013 ; seul un sous-axe dépasse les objectifs à mi-parcours et deux autres présentent un taux d'avancement global encore correct :

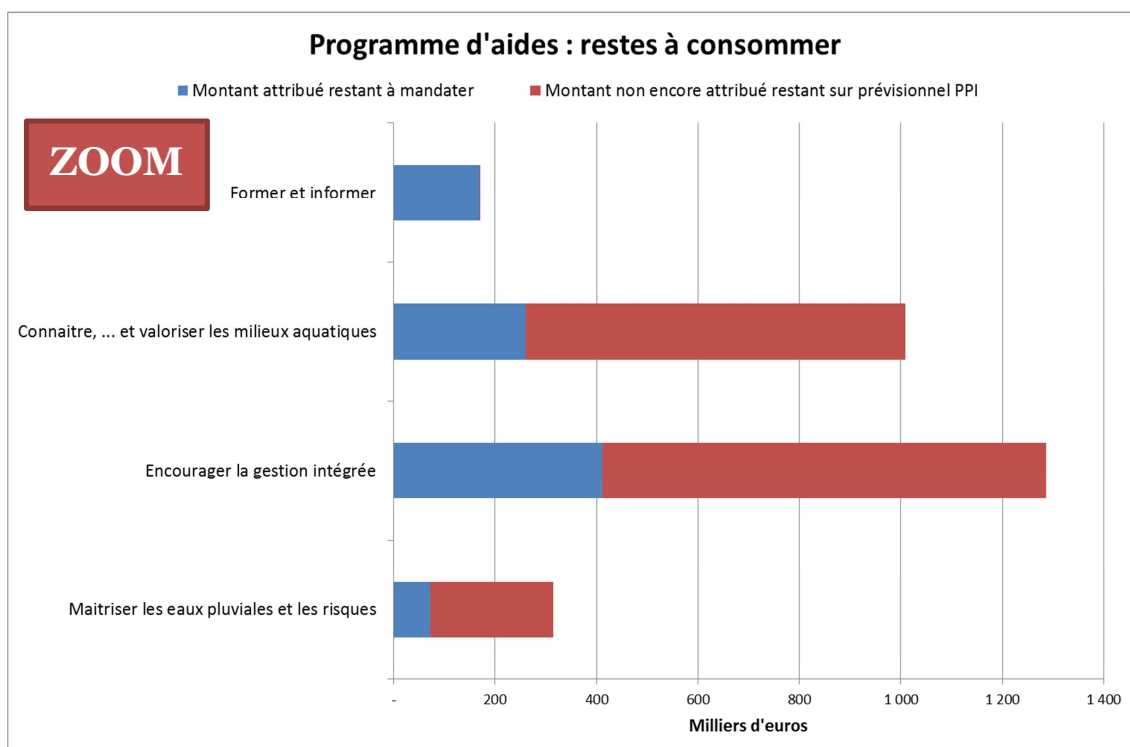
- Axe 2 : Connaitre et maîtriser les pollutions
 - Amélioration et renforcement de la collecte, du traitement et de la valorisation des boues et sous déchets ;
 - Maîtrise de la pollution industrielle et artisanale ;
- Axe 6 : Former et informer
 - Information, sensibilisation et éducation.



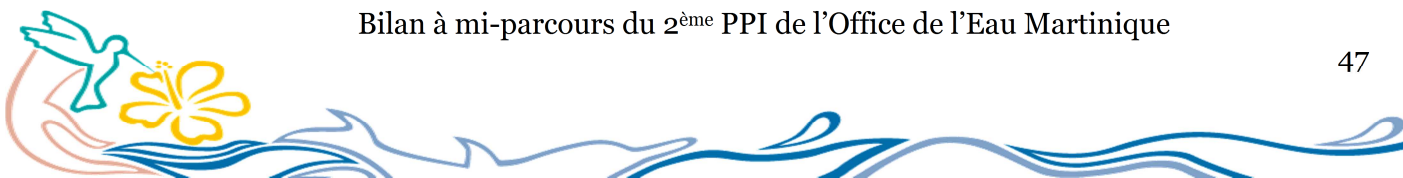
Au regard des masses financières prévisionnelles de chacun des axes, les sommes restant à attribuer et à mandater pour la deuxième partie du PPI se répartissent de la même manière qu'initialement (57 % pour l'axe 2 et 34% pour l'axe 1). Néanmoins, il convient de noter que les démarches visant à encourager la mise en œuvre du programme d'aides ne seront pas de même nature selon l'axe visé, au regard de taux différents d'exécution des aides.



Les écarts de restes à avancer peuvent être étudiés plus en détail sur le graphique suivant.



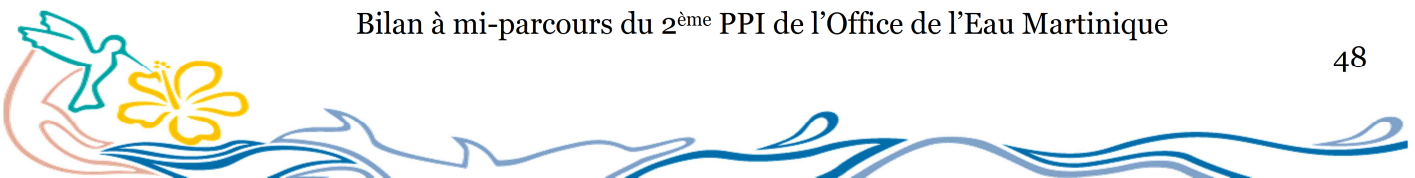
Ces mêmes graphiques, présentés pour chaque sous-axe du PPI, sont proposés en annexe.



- 2011-2013 : autres volets du PPI

Pour les autres volets du PPI, il convient de mettre en exergue :

- Un avancement soutenu des études conduites par l'ODE ;
- Les taux d'avancement corrects :
 - des actions visant les réseaux de mesures,
 - de la communication,
- **Les faibles taux d'avancement de la programmation budgétaire relatifs :**
 - **aux primes pour le SPANC,**
 - **aux actions d'assistance technique et de formation,**
 - **à l'observatoire de l'eau,**
 - **aux actions en faveur de la coopération.**



Les indicateurs complémentaires

- Indices de réalisation

Le bilan à mi-parcours du PPI de l'ODE Martinique mériterait d'être complété d'une approche plus qualitative et opérationnelle, dépassant la mesure d'avancement des actions sur la seule base du nombre de projets et des sommes engagées.

En premier lieu, l'avancement du PPI gagnerait à être mesuré par des indices de réalisation, qui reflèterait une vision moins administrative mais plus opérationnelle (en veillant toutefois à ne pas encourager la course au suréquipement). Si à ce jour, il n'est pas possible de mesurer ces indices, la collecte des données nécessaires constitue un enjeu majeur pour les prochaines années. Si les interrogations relatives à l'exécution des aides constituent un préalable à la mise en œuvre d'indicateurs complémentaires, elles constituent finalement une opportunité pour s'interroger globalement sur :

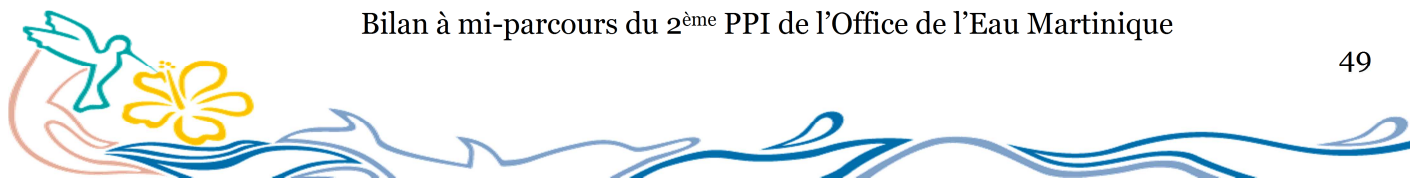
- les informations sollicitées lors de l'instruction des demandes d'aide ;
- le suivi de l'avancement des projets aidés ;
- la bancarisation des données collectées ;
- les informations sollicitées lors du mandatement des aides.

- Indicateurs d'adhésion et de satisfaction des acteurs de l'eau

Les indicateurs d'adhésion et de satisfaction, pour autant complémentaires aux indices d'avancement et de réalisation, apparaissent prématurés alors que les données de base nécessaires à leur établissement ne sont pas disponibles.

Comme pour les indices de réalisation, il s'agit de mettre en œuvre un processus de collecte d'information avant de pouvoir établir ces indicateurs. Néanmoins les indicateurs d'adhésion et de satisfaction renvoient à des questionnements opportuns au regard des enjeux du territoire Martiniquais et du contexte propre à la mise en œuvre du PPI. Ainsi deux thèmes sont à explorer :

- La mise en œuvre des indicateurs d'adhésion et de satisfaction des maîtres d'ouvrage rejoint en partie les questionnements sur l'attribution des aides et l'exécution des projets aidés :
 - Quelle est l'adhésion des décideurs à l'atteinte du bon état des eaux?
 - Quelle est la visibilité de l'ODE et de son programme d'aide pour les maîtres d'ouvrage ?
 - Quel est la satisfaction des maîtres d'ouvrage dans l'instruction de leur dossier ?
 - Quel accompagnement des projets par l'ODE est attendu du point de vue des maîtres d'ouvrages ?
- Au regard des enjeux actuels de « vie chère » pour les ménages et de difficultés pour les acteurs économiques, les questionnements sur leur propension à payer leur facture d'eau ou leurs charge liées à l'eau constituent un éclairage important de la pérennité des ressources de l'ODE ; il en passe par l'interrogation de l'adhésion de ces publics aux enjeux d'atteinte du bon état des eaux. La consultation du public préalable à la révision du SDAGE peut apporter certains éclairages sur ce point.

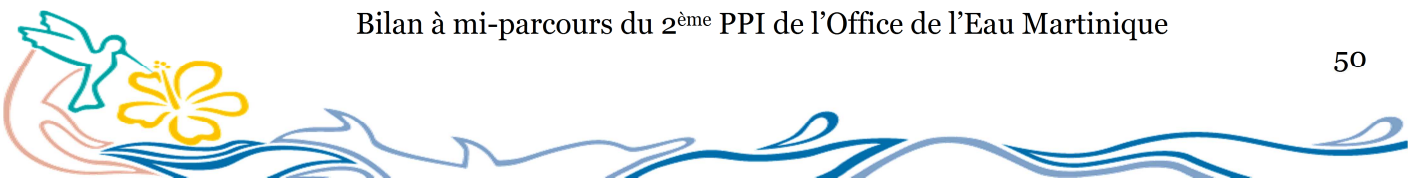


- Indicateurs d'objectif et de performance environnementale

Il paraît évident que l'évaluation de l'impact environnemental d'une politique publique ne peut s'envisager en occultant l'ensemble des politiques – au sens large du terme – menées sur le territoire. Ainsi, chercher à mesurer la performance environnementale d'une politique en particulier n'aurait, en pratique, pas beaucoup de sens. Et s'il l'on ne peut évidemment que se satisfaire de l'amélioration de l'état de notre cadre de vie, c'est à l'ensemble des initiatives vertueuses qu'il faut en porter le crédit, sans forcément chercher à identifier la part exacte que chacune d'entre elles à jouer dans l'atteinte de cette objectif...

En outre, il faut garder à l'esprit que l'efficacité des démarches entreprises en matière d'environnement ne peut s'estimer qu'après un pas de temps considérable, lorsque les pollutions ont été éliminées et les milieux naturels régénérés...

Ainsi d'une part, la mise en œuvre d'indices de réalisation apparaît prioritaire sur les indicateurs d'objectif et de performance environnementale, et d'autre part, l'état des lieux des masses d'eau conduit préalablement à la révision du SDAGE qui, si elle est reproduite cycliquement, peut constituer le cadre d'une évaluation des politiques publiques et de la performance environnementale.



Bilan des recommandations et de réflexion

Cette analyse critique du bilan à mi-parcours du PPI nous conduit à formuler des recommandations et quelques réflexions moins immédiatement opérationnelles.

Au regard de la cohérence du PPI et de la problématique posée par l'exécution des projets aidés, les recommandations se concentrent sur des propositions d'optimisation, avant d'envisager une quelconque révision du Programme Prévisionnel d'Intervention.

Réorientation initiale de crédits

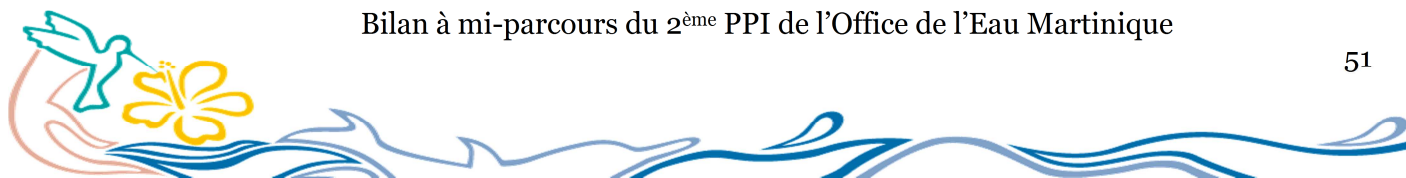
- Avec un taux de consommation des crédits à hauteur de 99 % à mi-parcours, **l'axe 6** (Former et informer les usagers et acteurs de l'eau) **nécessite une réorientation de crédits** pour poursuivre les aides correspondantes, notamment au profit de la formation.
- Avec un taux de consommation de crédits au maximum de 78 %, et avec des interrogations relatives à l'exécution des projets, les autres axes du programme d'aide ne nécessitent pas de réorientation :
 - les priorités n'ont pas lieu d'être modifiées à ce stade ;
 - les crédits non consommés laissent suffisamment de marges de manœuvre pour intensifier certains sous-axes.
- Les crédits dédiés aux actions internes et au fonctionnement n'étant consommées qu'à hauteur de 53 %, il n'y a pas lieu de réorienter les crédits correspondants.

Exécution des aides

Avec un taux de mandatement de 18 % pour les services publics d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif) et de 13 % pour les autres collectivités, contre environ 50 % pour les autres acteurs, la question de l'exécution des aides peut-être ciblée.

Il serait recommandé de mettre en œuvre **prioritairement, un processus d'enquête auprès des SPEA et collectivités** visant à :

- Etablir un suivi des projets aidés (150 projets à questionner pour la période 2011-2012), visant à obtenir une photographie de l'état d'avancement des projets :
 - projets abandonnés ou réorientés,
 - projets mis en œuvre mais subventions non sollicitées,
 - projets en cours et stade d'avancement,
 - projets en attente de cofinancement complémentaire (FEDER, ...).
- Appréhender le comportement des collectivités (adhésion aux ambitions ou effet d'aubaine des subventions), ainsi que leurs besoins pour faciliter l'avancement des projets,
- Collecter les données nécessaires à l'établissement des indices de réalisation proposés, notamment pour les 35 projets portés par les SPEA et collectivités, qui ont fait l'objet d'au moins un mandatement,
- Effectuer un focus prioritaire sur l'assainissement non collectif, qui présente un taux d'avancement total de seulement 4 % pour le programme d'aide et de 12 % pour les primes SPANC.



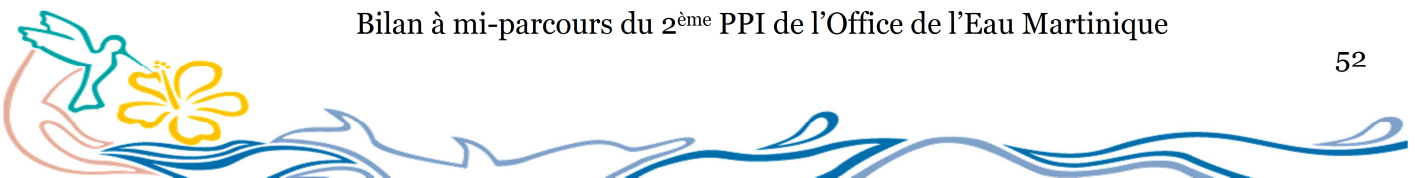
Une extension de cette enquête aux projets aidés au cours de la période 2008-2010 est aussi à envisager.

Dans un second temps et à l'appui des résultats de cette enquête, **plusieurs dispositions pourront être définies et ciblées**. Il s'agira d'éventuellement de :

- **Consolider les processus d'attribution et de mandatement des aides :**
 - compléter les informations transmises à l'occasion de l'instruction d'une demande de subvention sans pour autant alourdir l'initiative,
 - exiger le renseignement d'une fiche d'avancement de tous les projets aidés du service lorsqu'une demande de mandatement est effectuée,
 - fixer une échéance à partir de laquelle le demandeur est sollicité systématiquement sur l'avancement du projet si aucune information n'a été transmise au service instructeur,
 - exiger le renseignement des données de réalisation lors de la demande de mandatement,
 - ...
- **Renforcer la capacité des maîtres d'ouvrages publics à porter les projets et ainsi améliorer leur exécution :**
 - organiser un appel à projets visant la formation,
 - mettre en œuvre les actions internes d'appui technique et de formation
 - soutenir la structuration des maîtrises d'ouvrage :
 - syndicat unique d'eau potable,
 - compétence assainissement collectif-non collectif et eaux pluviales urbaines,
 - GEMAPI⁸/EPAGE⁹
 - poursuivre/renforcer la présence des agents de l'ODE aux côtés des maîtres d'ouvrage : le nombre limité d'acteurs dont la spécialisation va augmentant, et la taille modeste de l'équipe de l'ODE permet de mettre en place et d'identifier des agents constituant des référents techniques pour les maîtres d'ouvrage.
 - soutenir la faisabilité des projets en encourageant les études préalables (technique, financière, foncière, réglementaire) de façon disjointe des projets.

⁸ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

⁹ Établissement Public d'Aménagement et de gestion de l'eau



Réorientation complémentaire de crédits, voir révision du PPI

Dans un troisième temps seulement, il sera possible de préciser les recommandations visant :

- **à peser sur le rythme d'attribution des aides aux SPEA :**
 - ralentir l'attribution des aides sur certains sous-axes en renforçant les exigences d'instruction (sous-axes présentant un taux de consommation des crédits élevé, mais un faible taux d'exécution),
 - augmenter les niveaux de soutiens pour les sous-axes trop peu avancés (sous-axes présentant un taux de consommation des crédits faible),
- le cas échéant, **à réorienter ou modifier les crédits des axes 1 et 2 du programme d'aides** (Protéger et gérer la ressource, sécuriser l'alimentation en eau potable de la population / Connaître et maîtriser les pollutions), à la lumière des résultats de l'enquête réalisée auprès des maîtres d'ouvrages et de l'analyse économique du prochain PDM qui pourrait apporter un éclairage exploitable à plus court terme.

Intensification du soutien et des actions

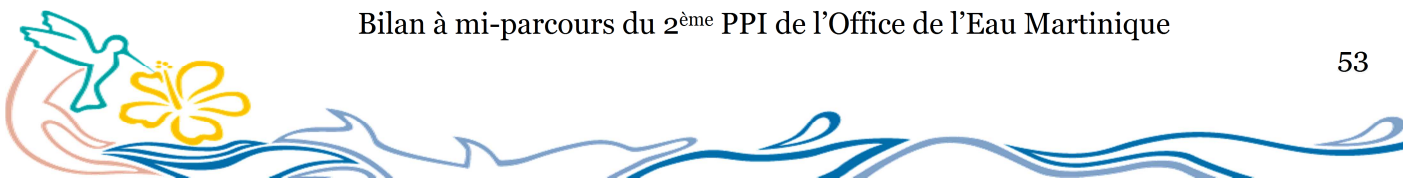
Indépendamment des propositions relatives à l'exécution des aides et des réflexions concernant la réorientation des crédits, certains sous-axes méritent une action spécifique à imaginer.

Au regard des enjeux du territoire, ainsi que de son organisation actuelle et future, trois thèmes principaux sont à explorer :

- **Sur l'assainissement non collectif :**
 - Faire perdurer la dynamique collaborative entre maîtres d'ouvrage de l'assainissement non collectif (SATASPANC) pour accompagner le déploiement de leur projet et de leur activité,
 - Inciter à la création d'un guichet unique en faveur du soutien financier à la réhabilitation des installations non collectives, tel que le prévoit le SDAGE,
- En préalable d'une intensification des aides financières, renforcer le soutien aux **démarches de politique de territoire** (contrats de milieu, réserves,...) **et de constitution de maîtrise d'ouvrage de gestion des milieux aquatiques¹⁰**, d'autant plus à l'occasion de la mise en œuvre de la MAPTAM¹¹ :
 - à la gestion intégrée (directement en visant l'animation-coordination, indirectement en visant la bonification des aides des autres axes),
 - à l'entretien et restauration des milieux aquatiques.
- Focaliser une attention et un soutien renforcé à **la maîtrise des prélèvements et économie d'eau chez les industriels et artisans**, tout en poursuivant les actions initiées sur la maîtrise des rejets de ces professionnels.

¹⁰ Cf. Préconisations formulées par M. LESAGE dans son « Rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France » (2013).

¹¹ Exercice de plein droit de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2016



Réflexions de plus long terme

La faible dotation de certains sous-axes du programme d'aides est remarquée. Trois catégories doivent être distinguées, avec des réponses distinctes.

- **Catégorie 1 :**

- o diversifier l'approvisionnement en eau potable
- o protéger la ressource en eau potable et gérer pour le long terme,
- o la gestion des eaux pluviales,
- o l'entretien et la restauration des milieux aquatiques.

L'augmentation des dotations destinées à ces axes ou sous-axes est conditionnée aux préconisations déjà formulées ci-dessus : analyse des faibles taux d'exécution des SPEA et collectivités, structuration des maîtrises d'ouvrages (syndicat unique, eaux pluviales urbaines, GEMAPI) et renforcement de la formation. Une priorité donnée à ces préconisations à court terme permettrait d'ouvrir une réflexion sur l'intensification du soutien de l'ODE à ces sous-axes à moyen terme.

- **Catégorie 2 :**

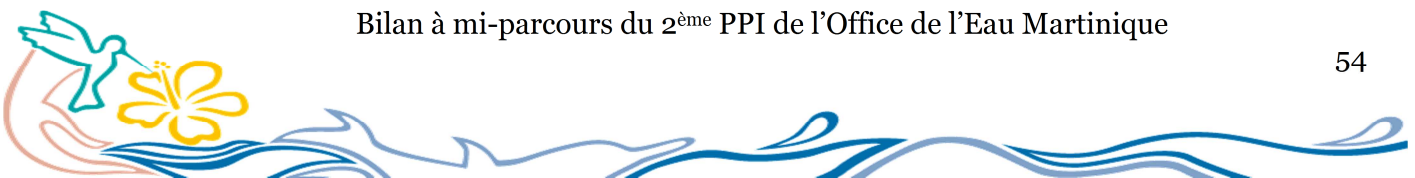
- o maîtrise des prélèvements et économie d'eau en milieu agricole,
- o maîtrise des rejets agricoles et accompagnement des acteurs agricoles.

Le niveau d'engagement des aides et leur exécution placent ces sous-axes, dédiés au secteur agricole, à un niveau d'avancement total légèrement supérieur à celui du programme d'aides. Aussi il n'apparaît pas prioritaire à ce stade de moduler le cadre d'intervention pour ces sous-axes, sauf à reconsidérer leur niveau de priorité et/ou tirer les enseignements de l'analyse économique du futur PDM sur la capacité à payer du secteur agricole. Une révision des conditions d'attribution des aides pourrait être envisagée.

- **Catégorie 3 :** maîtrise des prélèvements et économie d'eau en milieu industriel ;

Ce sous-axe fait l'objet d'une proposition d'intensification du soutien, qui constitue déjà un préalable. Une consommation ultérieure des crédits de ce sous-axe ne conduira pas pour autant à discuter du niveau de dotation à l'approche du terme du 2^{ème} PPI, au regard de la faible part des prélèvements imputables au milieu industriel.

Plus globalement, les futures réflexions conduisant à interroger le niveau de dotation des axes et sous-axes doit s'accompagner d'un développement de la culture de l'évaluation des politiques publiques. Ce développement doit viser aussi bien les projets portés directement par l'ODE que les projets soutenus par l'ODE (notamment les démarches de politique de territoire), au travers d'aides spécifiques, de la formation et/ou de l'assistance technique. Le développement de compétences et l'allocation de moyens en capacité de traiter une donnée le plus souvent déjà existante, constitueraient une première étape efficace en la matière.

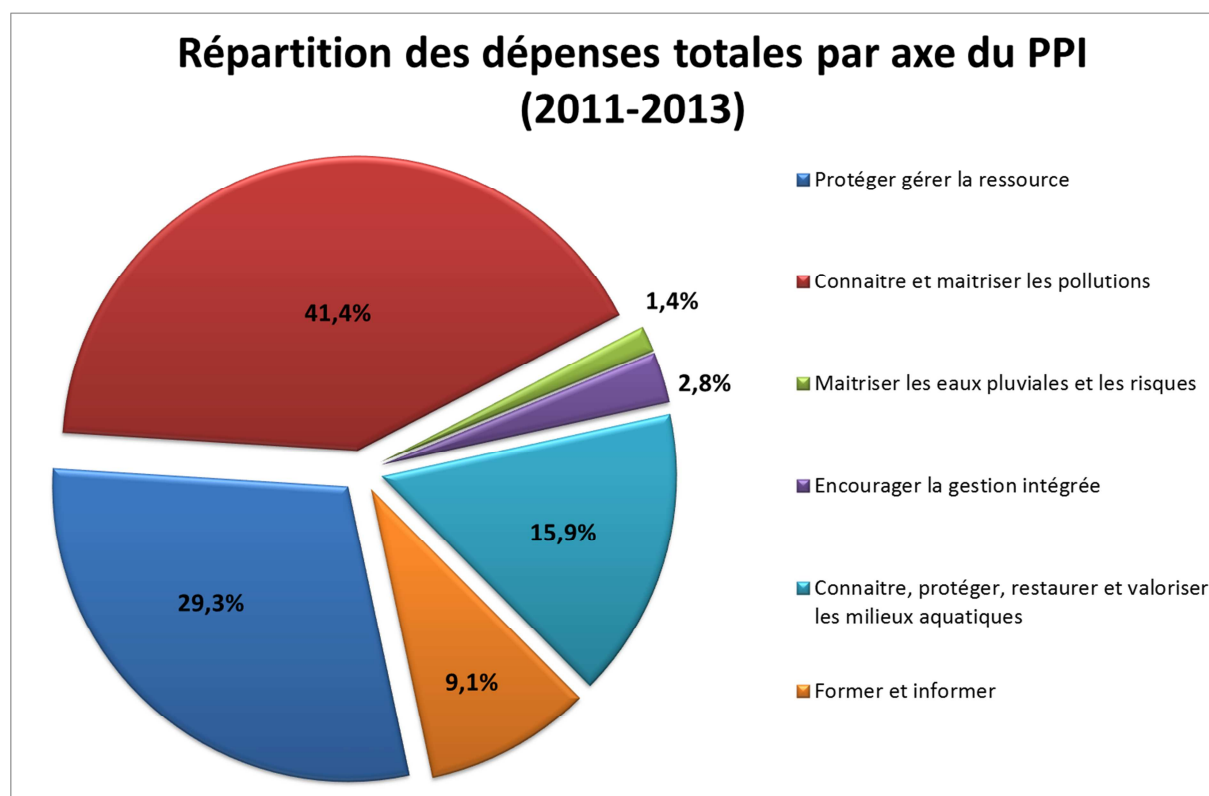


F. CONCLUSIONS

Le bilan à mi-parcours du 2^{ème} PPI témoigne d'une dynamique territoriale et multi acteurs, qui monte en puissance depuis 2005, en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

Ainsi pour la période 2011-2013, l'ODE de la Martinique a attribué 22,4 M€ d'aides aux acteurs de l'eau, dont plus de 90 % aux services publics d'eau et d'assainissement de l'île. Les collectivités en général, les activités économiques (agricoles, industrielles, artisanales, ...) et les associations ont vu plus de 250 de leurs projets soutenus financièrement au cours de ces 3 années.

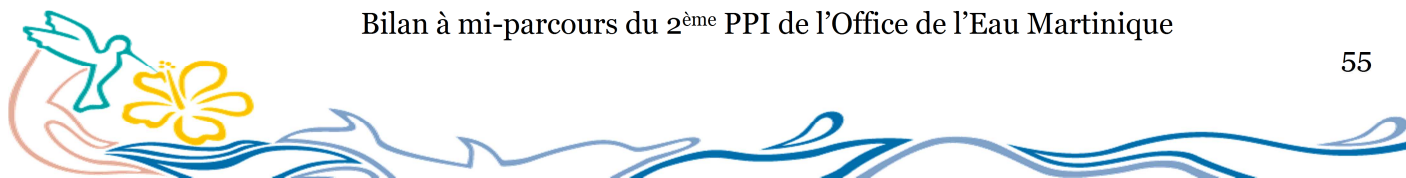
Le programme d'aides, les actions internes et le fonctionnement propre de l'ODE ont mobilisés au total 33,3 M€ de 2011 à 2013, au profit des 6 axes fondamentaux du 2^{ème} PPI. Leur répartition s'établit de la façon suivante :



La dynamique relevée se traduit également dans les taux d'avancement du programme. A mi-parcours :

- la perception des recettes totales atteint 54 % de la prévision,
- 66 % des aides prévisionnelles sont attribuées,
- 51 % des actions internes sont conduites.

Néanmoins les avancements sont hétérogènes selon les axes et sous-axes du PPI.



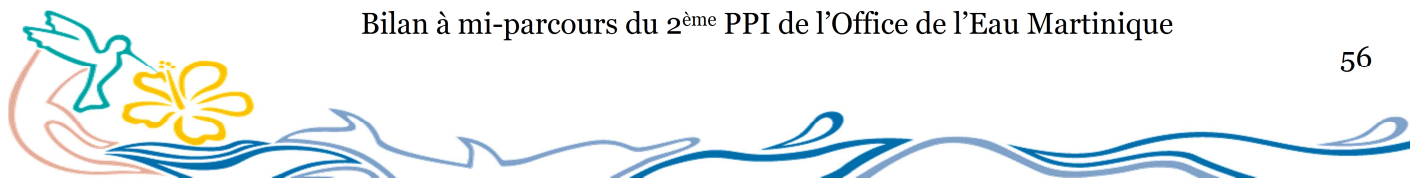
La recherche d'une mesure des réalisations impulsées par le PPI a conduit à constater un décalage important entre l'attribution des aides et leur mandatement : par exemple, seules 24 % des aides attribuées en 2011 sont mandatées à mi-parcours. Si le taux d'avancement du programme n'est mesuré que sur la base des aides mandatées, il s'élève alors à 13 %.

Axes	Taux de réalisation des projets (mandatés/prévus)	Taux de réalisation des aides (mandatées/prévues)
Protéger et gérer la ressource	23%	14%
Connaitre et maitriser les pollutions	18%	13%
Maitriser les eaux pluviales et les risques	8%	5%
Encourager la gestion intégrée	2%	2%
Connaitre, protéger, restaurer (...)	7%	7%
Former et informer	82%	50%
Tous axes confondus	21%	13%

Le bilan encourageant de l'avancement du 2^{ème} PPI, mais néanmoins prudent quant à la mesure des réalisations, conduit à formuler des préconisations afin de viser une mise en œuvre opérante à son terme, et permettre la mesure des réalisations concrètes. Ces propositions sont structurées de la façon suivante :

- **Réorientation initiale de crédits en faveur de l'axe 6, notamment au profit de la formation.**
- **Suivi et encouragement à l'exécution des aides :**
 - Mise en œuvre **prioritaire d'un processus d'enquête** auprès des SPEA et collectivités (suivi des projets aidés, besoins des collectivités, **indices de réalisation**, focus sur l'ANC) ;
 - Dans un second temps, révision du processus d'attribution et de mandatement des aides et renforcement de la capacité des maîtres d'ouvrages publics à porter les projets et ainsi améliorer leur exécution ;
- **Intensification du soutien et des actions visant :**
 - la maîtrise des prélèvements et économie d'eau chez les industriels et artisans,
 - l'assainissement non collectif,
 - les démarches de politique de territoire et de constitution de maîtrise d'ouvrage de gestion des milieux aquatiques.

La réorientation complémentaire de crédits, voir la révision du PPI apparaît prématurée à ce stade, mais peut-être interrogée après une mise en œuvre des préconisations prioritaires.



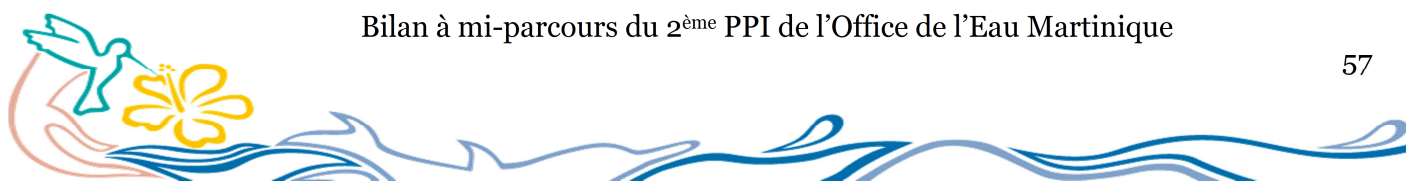
G. ANNEXES TECHNIQUES

Répartition des actions internes selon les axes du PPI

Répartition des dépenses d'actions internes 2011-2013	TOTAUX	Etudes	Réseaux de mesure	Communication	Observatoire de l'eau	Assistance technique et formation	Coopération internationale
Protéger gérer la ressource	0 k€						
Connaître et maîtriser les pollutions	254 k€	254 k€					
Maîtriser les eaux pluviales et les risques	0 k€						
Encourager la gestion intégrée	0 k€						
Connaître, protéger, restaurer et valoriser	3 975 k€	2 285 k€	1 691 k€				
Former et informer	988 k€	136 k€		766 k€	17 k€	44 k€	25 k€
Sous totaux	5 218 k€	2 675 k€	1 691 k€	766 k€	17 k€	44 k€	25 k€

Nota : pour les études, les sommes réparties visent plus particulièrement :

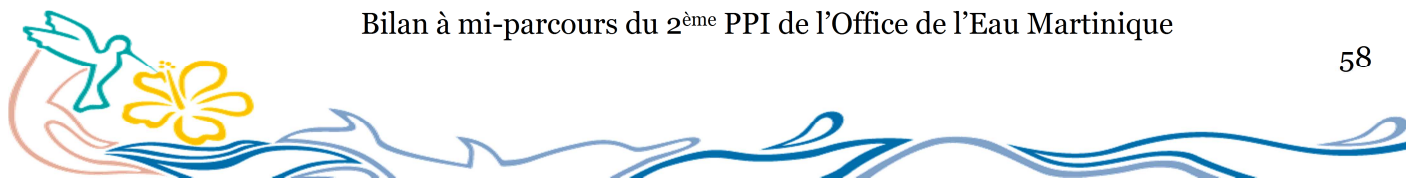
- Le sous axe « Etudes générales, innovation techniques et expérimentation » pour l'axe « Connaître et maîtriser les pollutions » ;
- Le sous axe « Amélioration et renforcement de la connaissance, suivi des pressions » pour l'axe « Connaître, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques », et dans une moindre mesure le sous-axe « Entretien et restauration des milieux aquatiques »
- Le sous axe « Information, sensibilisation et éducation » dans « Former et informer »



Répartition des moyens de personnel selon les axes du PPI

Organigramme	ETP	ETP	Affectation
Directions et secrétariat général	6,92	6,92	Moyens supports
Communication	3,25	3,25	Information et sensibilisation
Observatoire de l'eau	2,5	2,5	Information et sensibilisation
Interventions	3	3	Projets
Etude, suivi,	7,5	1	Responsable SIG-données
		0,3	Formation, assistance technique
		0,58	Suivi STEP
		0,85	Gouvernance
		4,77	Autres
	23,2	23,2	

Affectation et ventilation des moyens humains	ETP dédiés	ETP autres "études, ..."	ETP projets	ETP support	TOTAL
Sous totaux	8,48	4,77	3	6,92	23,2
Protéger gérer la ressource		0,7	1,15	1,2	3,0
Connaitre et maitriser les pollutions	0,58	1,77	1,25	1,2	4,8
Maitriser les eaux pluviales et les risques		0,45	0,1	1,2	1,7
Encourager la gestion intégrée	0,85	0,0	0,1	1,2	2,1
Connaitre, protéger, restaurer et valoriser	1	1,6	0,4	1,2	4,2
Former et informer	6,05	0,3	0,0	1,2	7,5

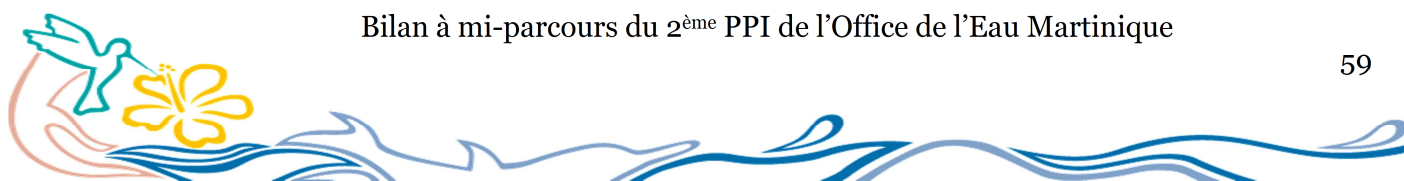


Répartition des charges de fonctionnement selon les axes du PPI

Répartition du fonctionnement	TOTAUX	Fonctionnement strict	Rémunération prestation collecte
Protéger gérer la ressource	766 k€	682 k€	84 k€
Connaitre et maitriser les pollutions	1 198 k€	1 079 k€	119 k€
Maitriser les eaux pluviales et les risques	391 k€	387 k€	4 k€
Encourager la gestion intégrée	486 k€	478 k€	8 k€
Connaitre, protéger, restaurer et valoriser	988 k€	943 k€	46 k€
Former et informer	1 717 k€	1 691 k€	26 k€
Sous totaux	5 545 k€	5 259 k€	287 k€

Répartition des dépenses globales selon les axes du PPI

Répartition des dépenses totales	TOTAUX	Programme d'aides	Primes SPANC	Actions internes	Fonctionnement
Protéger gérer la ressource	9 755 k€	8 989 k€		0 k€	766 k€
Connaitre et maitriser les pollutions	13 779 k€	12 175 k€	152 k€	254 k€	1 198 k€
Maitriser les eaux pluviales et les risques	478 k€	87 k€		0 k€	391 k€
Encourager la gestion intégrée	923 k€	437 k€		0 k€	486 k€
Connaitre, protéger, restaurer et valoriser	5 295 k€	331 k€		3 975 k€	988 k€
Former et informer	3 044 k€	340 k€		988 k€	1 717 k€
Sous totaux	33 274 k€	22 359 k€	152 k€	5 218 k€	5 545 k€



Avancement du programme d'aides

Axe n°1 : Protéger et gérer la ressource

- Les projets aidés

Si l'ODE Martinique avait prévu d'apporter son soutien à 97 projets relatifs à la protection et à la gestion de la ressource en eau sur la durée totale de son second PPI, 80 dossiers ont d'ores et déjà été validés pour engagement de subvention. Ainsi, l'indicateur d'avancement du nombre de projets engagés sur la première moitié du PPI s'établit à 82% du nombre de projets prévus au total.

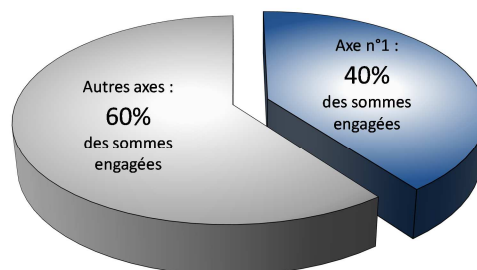
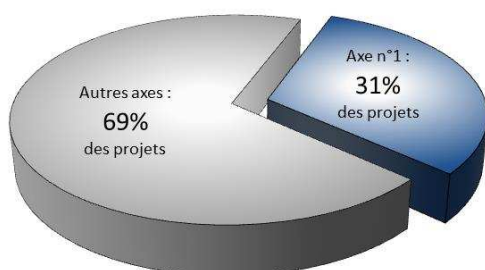


- Les aides engagées

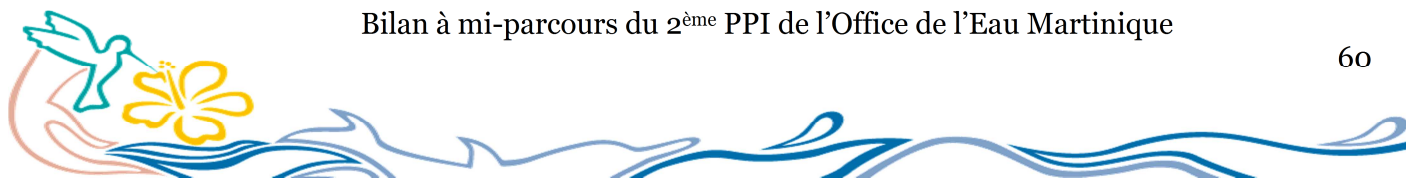
Si l'ODE avait prévu d'engager 11 530 k€ pour soutenir des projets relatifs à la connaissance et à la maîtrise des pollutions sur la durée totale de son second PPI, 8 989 k€ ont d'ores et déjà été engagés sur la première moitié du PPI. Ainsi, l'indicateur de consommation des aides s'établit à 78% du montant total d'engagements prévisionnels.



- Importance relative de l'axe au sein du Programme Pluriannuel d'Intervention



L'« importance » que souhaitait accorder l'ODE de la Martinique à l'axe n°1 de son second PPI avait été fixée à 31% du nombre total de projets et 35% des sommes engagées : les observations ci-dessus démontrent donc que l'importance relative de cet axe a été légèrement amplifiée vis-à-vis des objectifs fixés au moment de l'élaboration du second PPI.



Axe n°2 : Connaitre et maitriser les pollutions

- Les projets aidés

Si l'ODE avait prévu d'apporter son soutien à 158 projets relatifs à la connaissance et à la maîtrise des pollutions sur la durée totale de son second PPI, 91 dossiers ont d'ores et déjà été validés pour engagement de subvention. Ainsi, l'indicateur d'avancement du nombre de projets engagés sur la première moitié du PPI s'établit à 58% du nombre de projets prévus au total.

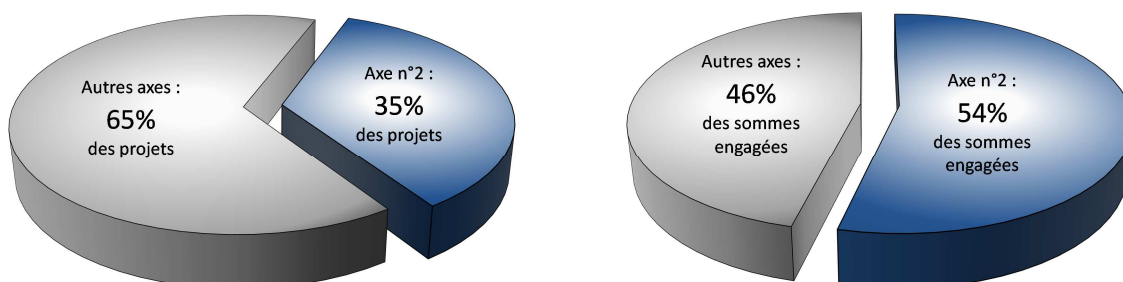


- Les aides engagées

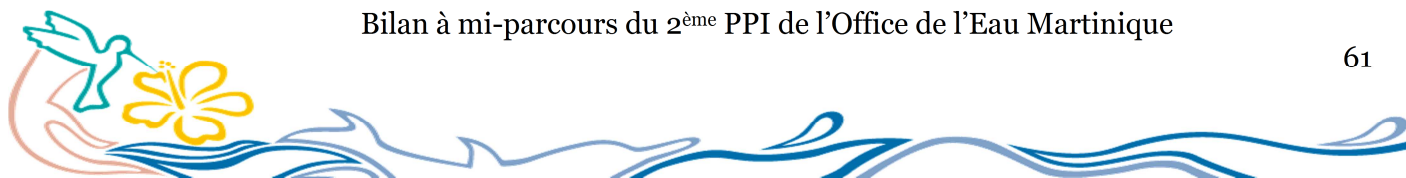
Si l'ODE avait prévu d'engager 19 224 k€ pour soutenir des projets relatifs à la connaissance et à la maîtrise des pollutions sur la durée totale de son second PPI, 12 175 k€ ont d'ores et déjà été engagés sur la première moitié du PPI. Ainsi, l'indicateur de consommation des aides s'établit à 63% du montant total d'engagements prévisionnels.



- Importance relative de l'axe au sein du Programme Pluriannuel d'Intervention



L'« importance » que souhaitait accorder l'ODE de la Martinique à l'axe n°2 de son second PPI avait été fixée à 33% du nombre total de projets et 56% des sommes engagées : les observations ci-dessus démontrent donc que l'importance relative de cet axe a été respectée vis-à-vis des objectifs fixés au moment de l'élaboration du second PPI.



Axe n°3 : Maitriser les eaux pluviales et les risques

- Les projets aidés

Si l'ODE avait prévu d'apporter son soutien à 12 projets relatifs à la maîtrise des eaux pluviales et des risques sur la durée totale de son second PPI, seuls 3 dossiers ont pour l'instant été validés pour engagement de subvention. Ainsi, l'indicateur d'avancement du nombre de projets engagés sur la première moitié du PPI s'établit à 25% du nombre de projets prévus au total.

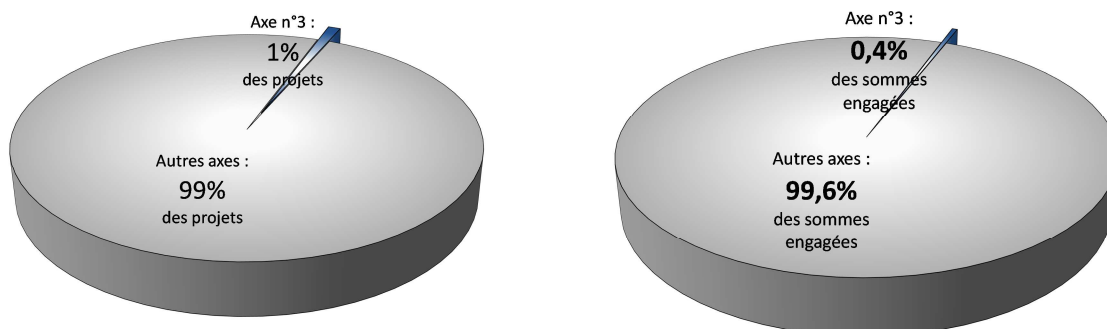


- Les aides engagées

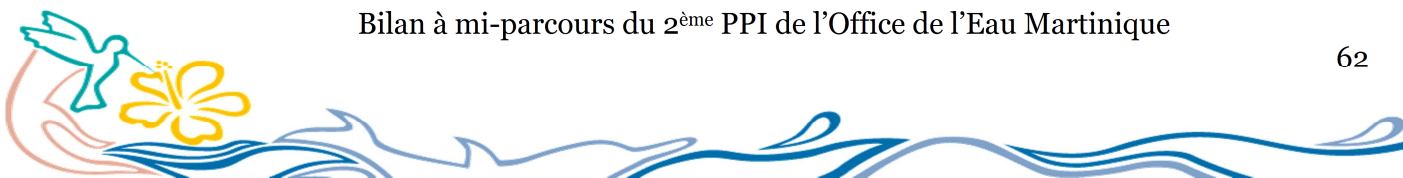
Si l'ODE Martinique avait prévu d'engager 330 k€ pour soutenir des projets relatifs à la maîtrise des eaux pluviales et des risques sur la durée totale de son second PPI, seuls 87 k€ ont été engagés sur la première moitié du PPI. Ainsi, l'indicateur de consommation des aides s'établit à 26% du montant total d'engagements prévisionnels.



- Importance relative de l'axe au sein du Programme Pluriannuel d'Intervention



L'« importance » que souhaitait accorder l'ODE de la Martinique à l'axe n°3 de son second PPI avait été fixée à 3% du nombre total de projets et 1% des sommes engagées : les observations ci-dessus démontrent donc que l'importance relative de cet axe a globalement été respectée vis-à-vis des objectifs fixés au moment de l'élaboration du second PPI.



Axe n°4 : Encourager la gestion intégrée

- Les projets aidés

Si l'ODE avait prévu d'apporter son soutien à 60 projets relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau sur la durée totale de son second PPI, seuls 14 dossiers ont pour l'instant été validés pour engagement de subvention. Ainsi, l'indicateur d'avancement du nombre de projets engagés sur la première moitié du PPI s'établit à 23% du nombre de projets prévus au total.

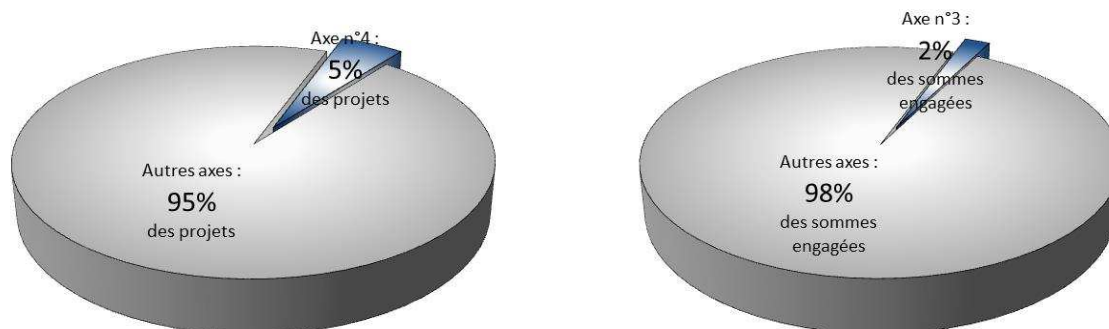


- Les aides engagées

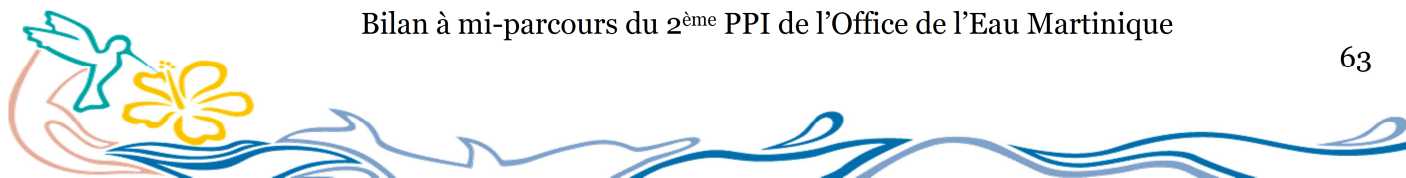
Si l'ODE avait prévu d'engager 1 335 k€ pour soutenir des projets relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau sur la durée totale de son second PPI, seuls 437 k€ ont été engagés sur la première moitié du PPI. Ainsi, l'indicateur de consommation des aides s'établit à 33% du montant total d'engagements prévisionnels.



- Importance relative de l'axe au sein du Programme Pluriannuel d'Intervention



L'« importance » que souhaitait accorder l'ODE de la Martinique à l'axe n°4 de son second PPI avait été fixée à 15% du nombre total de projets et 4% des sommes engagées : les observations ci-dessus démontrent donc que les objectifs d'importance relative fixés au moment de l'élaboration du second PPI n'ont pas été atteints.



Axe n°5 : Connaitre, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques

- Les projets aidés

Si l'ODE Martinique avait prévu d'apporter son soutien à 42 projets relatifs à la connaissance, protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques sur la durée totale de son second PPI, seuls 17 dossiers ont pour l'instant été validés pour engagement de subvention. Ainsi, l'indicateur d'avancement du nombre de projets engagés sur la première moitié du PPI s'établit à 40% du nombre de projets prévus au total.

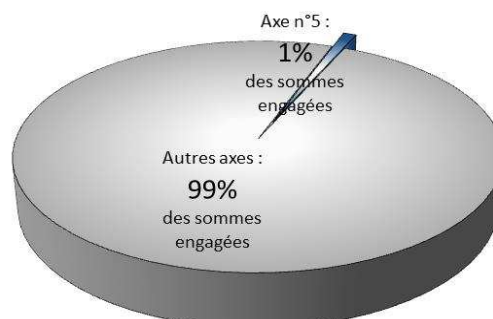
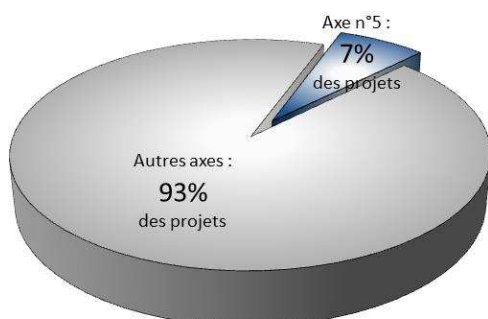


- Les aides engagées

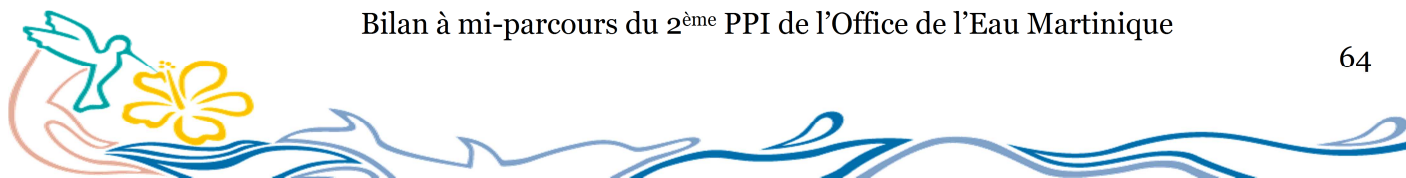
Si l'ODE avait prévu d'engager 1 080 k€ pour soutenir des projets relatifs à la connaissance, protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques sur la durée totale de son second PPI, seuls 331 k€ ont été engagés sur la première moitié du PPI. Ainsi, l'indicateur de consommation des aides s'établit à 31% du montant total d'engagements prévisionnels.



- Importance relative de l'axe au sein du Programme Pluriannuel d'Intervention



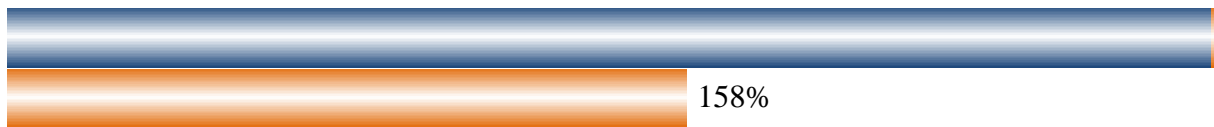
L'« importance » que souhaitait accorder l'ODE de la Martinique à l'axe n°5 de son second PPI avait été fixée à 10% du nombre total de projets et 3% des sommes engagées : les observations ci-dessus démontrent donc que les objectifs d'importance relative fixés au moment de l'élaboration du second PPI ont à peu près été respectés.



Axe n°6 : Former et informer

- Les projets aidés

Si l'ODE avait prévu d'apporter son soutien à 33 projets dans le cadre de l'axe « Former et informer » sur la durée totale de son second PPI, 52 dossiers ont d'ores et déjà été validés pour engagement de subvention. Ainsi, l'indicateur d'avancement du nombre de projets engagés sur la première moitié du PPI s'établit à 158% du nombre de projets prévus au total.

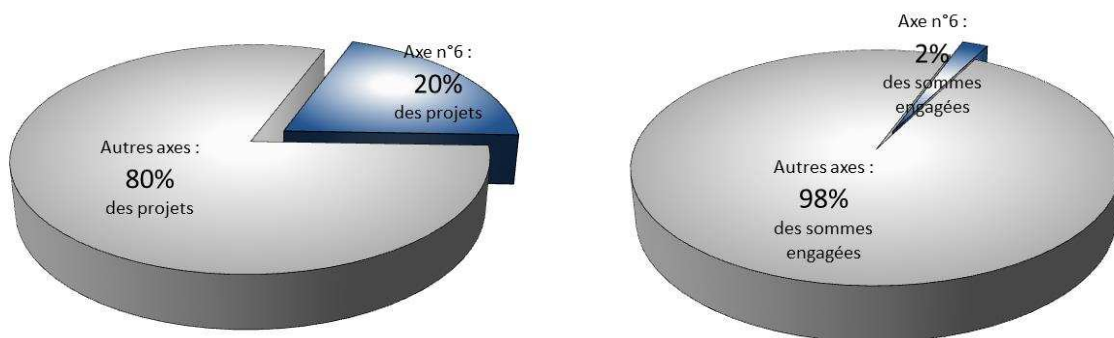


- Les aides engagées

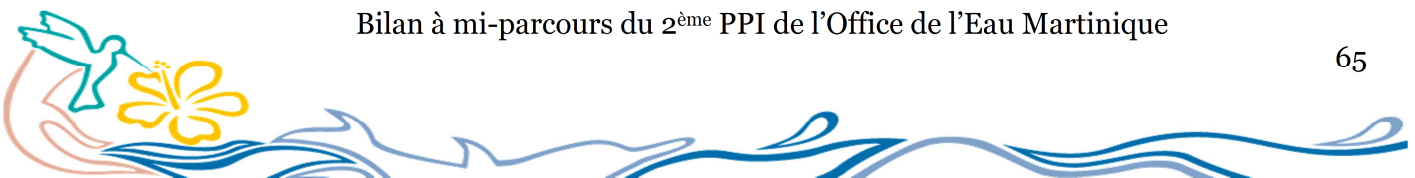
Si l'ODE avait prévu d'engager 342 k€ dans le cadre de l'axe « Former et informer » sur la durée totale de son second PPI, 340 k€ ont d'ores et déjà été engagés sur la première moitié du PPI. Ainsi, l'indicateur de consommation des aides atteint 99% du montant total d'engagements prévisionnels.



- Importance relative de l'axe au sein du Programme Pluriannuel d'Intervention



L'« importance » que souhaitait accorder l'ODE de la Martinique à l'axe n°6 de son second PPI avait été fixée à 8% du nombre total de projets et 1% des sommes engagées : les observations ci-dessus démontrent donc que l'importance relative de cet axe a été décuplée vis-à-vis des objectifs fixés au moment de l'élaboration du second PPI.

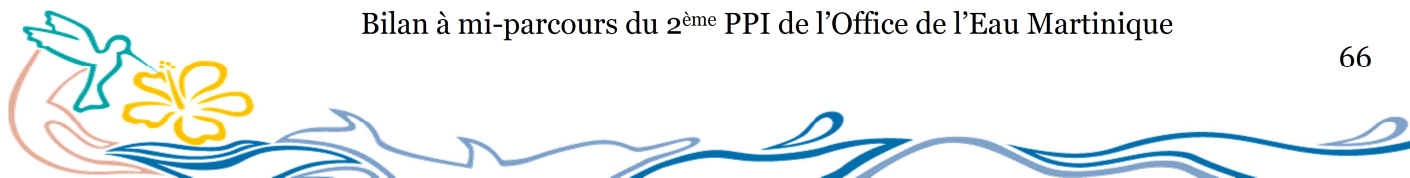


Répartition du programme d'aides du 2^{ème} PPI selon le SDAGE et le PDM

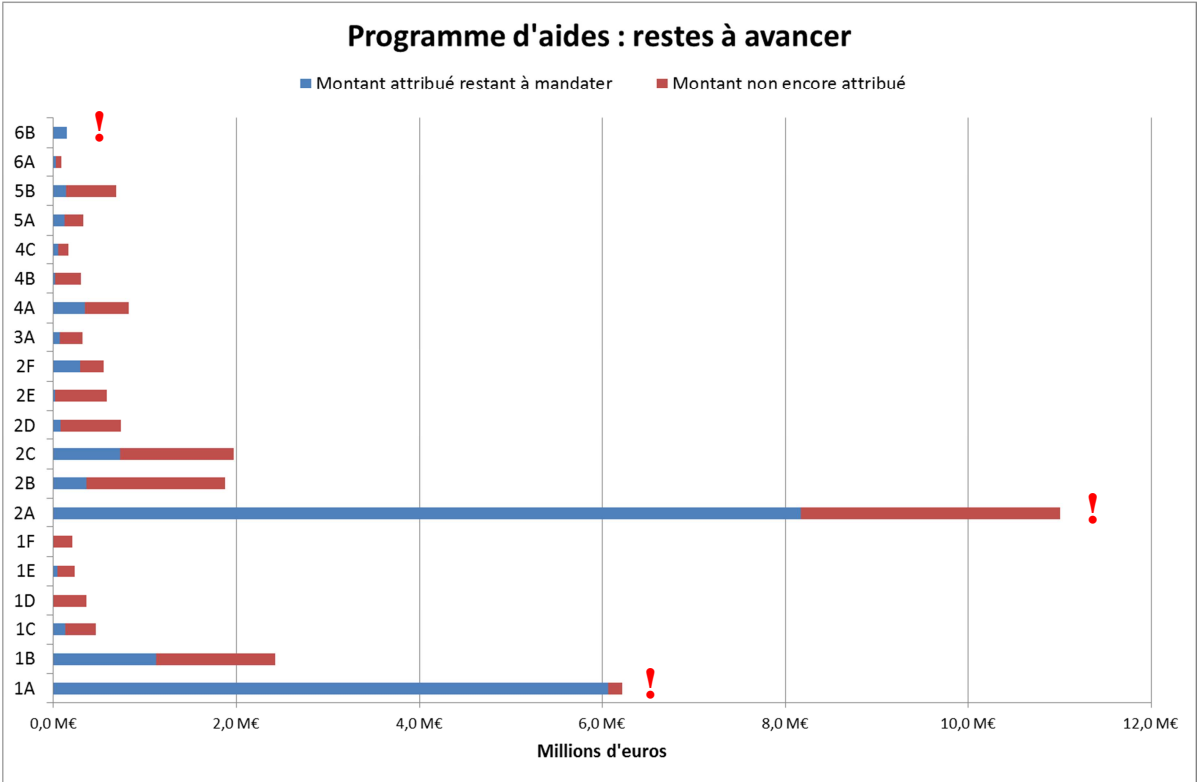
SDAGE et PDM		Prévisions 2ème PPI ODE		
Orientations fondamentales	Principes d'actions	N° de mesures du PDM	Nombre de projets	Montant d'aides
1. Gérer l'eau comme un bien commun	1.1 Assurer les besoins en eau en période de carême	1 à 4	40	8 310 k€
	1.2 Développer le suivi des prélèvements	5 à 10	27	690 k€
2. Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre environnement	2.1 Réduire la pollution urbaine	11 à 14	39	13 500 k€
		34	12	1 800 k€
		-	45	1 575 k€
	2.2 Réduire la pollution industrielle et l'émission de substances dangereuses	15	6	150 k€
	2.3 Réduire la pollution agricole	21 et 22	36	564 k€
		-	3	45 k€
2.4 Reconquérir et préserver la qualité du littoral	23 à 25	42	1 080 k€	
2.5 Finaliser les procédures réglementaires et les intégrer aux documents d'urbanisme	35 et 36	9	330 k€	
3. Changer nos habitudes et promouvoir des pratiques écocitoyennes	3.1 Restaurer ou maintenir la continuité biologique	26	6	90 k€
	3.2 Limiter la dégradation morphologique des cours d'eau	28	12	300 k€
		37 et 38	9	285 k€
		-	15	405 k€
	3.3 Développer une culture du respect des milieux	39 et 40	30	498 k€
	3.4 Développer des techniques économes en eau	-	12	144 k€
		42 à 45	34	1 330 k€
3.5 Développer de nouvelles techniques d'épuration et de valorisation	46 et 48	19	3 000 k€	
-	-	9	90 k€	
4. Améliorer les connaissances	4.1 Evaluer l'incidence des substances dangereuses sur l'environnement	49 à 56	12	300 k€
	4.2 Evaluer l'efficacité des MAE	58	3	90 k€
	4.3 Mieux connaître les milieux aquatiques	59 à 62	12	300 k€
-		12	165 k€	
5. Maîtriser les risques	5.1 Limiter les risques d'inondation	31	3	135 k€
		-	12	330 k€
	5.2 Mises en conformité destinées à l'AEP	63 et 64	3	540 k€

¹²

¹²Les projets et montants d'aides du PPI peuvent être comptabilisés plusieurs fois, selon qu'ils répondent à plusieurs mesures du PDM.



Restes à avancer durant la deuxième moitié du PPI





Office De l'Eau Martinique
7 avenue Condorcet—BP 32
97201 Fort-de-France Cedex
Standard : 059648 47 20
Fax : 0596 63 23 67

contact@eaumartinique.fr

www.eaumartinique.fr